

Comptes consolidés

1. Compte de résultat consolidé

(en millions d'euros)	Notes	2019 ⁽¹⁾	2018
CHIFFRE D'AFFAIRES NET	1.E.a, 4 et 5	6 735	6 490
Effet du cours des métaux ⁽²⁾		(2 129)	(2 081)
CHIFFRE D'AFFAIRES A PRIX MÉTAL CONSTANT⁽²⁾	1.E.a et 4	4 605	4 409
Coût des ventes		(5 949)	(5 728)
Coût des ventes à prix métal constant ⁽²⁾		(3 820)	(3 646)
MARGE BRUTE		786	762
Charges administratives et commerciales		(442)	(469)
Frais de R&D		(94)	(105)
MARGE OPÉRATIONNELLE⁽²⁾	1.E.b et 4	249	188
Effet Stock Outil ⁽³⁾	1.E.c	(11)	(15)
Autres produits et charges opérationnels ⁽⁴⁾	7 et 8	2	(9)
Coûts de réorganisations	23.B	(251)	(53)
Quote-part dans les résultats nets des entreprises associées		(0)	0
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL	1.E.d	(11)	112
Coût de l'endettement financier (net) ⁽⁵⁾	1.E.e	(38)	(47)
Autres produits et charges financiers	1.E.e et 10	(24)	(9)
RÉSULTAT AVANT IMPÔTS		(73)	56
Impôts sur les bénéfices	11	(44)	(44)
RÉSULTAT NET DES ACTIVITÉS POURSUIVIES		(118)	13
Résultat net des activités abandonnées		-	-
RÉSULTAT NET CONSOLIDÉ		(118)	13
▪ dont part du Groupe		(122)	14
▪ dont part des intérêts ne donnant pas le contrôle		5	(1)
RÉSULTAT NET PART DU GROUPE PAR ACTION (en euros)	12		
▪ résultat de base par action		(2,81)	0,32
▪ résultat dilué par action		(2,81)	0,32

(1) Les comptes au 31 décembre 2019 sont établis en appliquant la norme IFRS 16 (utilisation de la méthode rétrospective sans retraitement de l'exercice précédent) cf. **Note 3**.

(2) Indicateurs de gestion de l'activité retenus pour mesurer la performance opérationnelle du Groupe.

(3) Effet lié à la revalorisation du Stock Outil à son coût unitaire moyen pondéré (voir **Note 1.E.c**).

(4) Comme détaillé en **Notes 7 et 8**, les autres produits et charges opérationnels incluaient notamment en 2018 un produit net de cession de 44 millions d'euros, ainsi qu'une charge de -44 millions d'euros de dépréciations d'actifs nets.

(5) Sur l'année 2019 comme sur l'année 2018, les produits financiers représentent 4 millions d'euros.

Les procédures d'audit sur les comptes consolidés ont été effectuées, le rapport des commissaires aux comptes est en cours d'émission à la date de publication des résultats.

2. État du résultat global consolidé

<i>(en millions d'euros)</i>	Notes	2019	2018
RÉSULTAT NET CONSOLIDÉ		(118)	13
Éléments recyclables		64	(82)
▪ dont différences de conversion		21	(14)
▪ dont couverture des flux de trésorerie	26	43	(68)
Impôts sur éléments recyclables	11.C	(11)	17
Éléments non recyclables		(32)	(8)
▪ dont gains et pertes actuariels sur avantages postérieurs à l'emploi	22.B	(31)	(7)
▪ dont actifs financiers à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global		(1)	(1)
▪ dont quote-part des entreprises associées dans les éléments non recyclables du résultat global		-	-
Impôts sur éléments non recyclables	11	8	2
TOTAL DES AUTRES ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT GLOBAL		29	(70)
TOTAL DU RÉSULTAT GLOBAL		(88)	(58)
▪ dont part du Groupe		(93)	(57)
▪ dont part des intérêts ne donnant pas le contrôle		5	(1)

Les procédures d'audit sur les comptes consolidés ont été effectuées, le rapport des commissaires aux comptes est en cours d'émission à la date de publication des résultats.

3. Bilan consolidé

(Au 31 décembre, en millions d'euros)	Notes	2019	2018
ACTIF			
Goodwill	8	242	243
Immobilisations incorporelles	13	126	131
Immobilisations corporelles ⁽¹⁾	14	1 382	1 135
Participations dans les entreprises associées	15	37	39
Impôts différés actifs	11.D	175	162
Autres actifs non courants	16	92	60
ACTIFS NON COURANTS		2 053	1 770
Stocks et en-cours	17	1 113	1 110
Actifs sur contrats	5	69	95
Clients et comptes rattachés	18	1 015	1 021
Instruments dérivés courants	26	40	38
Autres actifs courants	19	186	184
Trésorerie et équivalents de trésorerie	24.A	642	901
Actifs et groupes d'actifs détenus en vue de la vente		0	0
ACTIFS COURANTS		3 065	3 349
TOTAL DES ACTIFS		5 117	5 119

(1) Au 31 décembre 2019, les immobilisations corporelles comprennent 113 millions d'euros de droits d'utilisation liés à l'application de la norme IFRS 16 « Contrats de location » à compter du 1^{er} janvier 2019 cf. Note 3.

Les procédures d'audit sur les comptes consolidés ont été effectuées, le rapport des commissaires aux comptes est en cours d'émission à la date de publication des résultats.

(Au 31 décembre, en millions d'euros)	Notes	2019	2018
PASSIF ET CAPITAUX PROPRES			
Capital, primes, résultat et réserves		1 167	1 339
Autres composantes des capitaux propres		42	(14)
Capitaux propres - part du Groupe		1 209	1 325
Intérêts ne donnant pas le contrôle		42	42
CAPITAUX PROPRES	21	1 251	1 367
Provisions pour retraite et engagements assimilés	22	373	363
Provisions (non courant)	23	106	84
Dettes financières (non courant) ⁽¹⁾	24	923	778
Instruments dérivés (non courant)	26	7	11
Impôts différés passifs	11.D	118	109
PASSIFS NON COURANTS		1 527	1 345
Provisions (courant)	23	191	63
Dettes financières (courant) ⁽¹⁾	24	190	453
Passifs sur contrats	5	256	252
Instruments dérivés (courant)	26	33	51
Fournisseurs et comptes rattachés	25	1 319	1 290
Autres passifs courants	25	350	298
Dettes liées aux groupes d'actifs détenus en vue de la vente		0	0
PASSIFS COURANTS		2 339	2 407
TOTAL DES PASSIFS ET CAPITAUX PROPRES		5 117	5 119

(1) Au 31 décembre 2019, les dettes financières comprennent 116 millions d'euros de dettes sur loyers futurs liées à l'application de la norme IFRS 16 « Contrats de location » à compter du 1^{er} janvier 2019 cf. **Note 3**.

Les procédures d'audit sur les comptes consolidés ont été effectuées, le rapport des commissaires aux comptes est en cours d'émission à la date de publication des résultats.

4. Variation des capitaux propres consolidés

(en millions d'euros)	Nombre d'actions en circulation ⁽⁵⁾	Capital émis	Primes	Actions propres	Résultat et Réserves consolidés	Variations de juste valeur et autres	Différences de conversion	Capitaux propres - part du Groupe	Intérêts ne donnant pas le contrôle	Capitaux propres
1^{er} JANVIER 2018⁽¹⁾	43 412 614	43	1 605	(4)	(286)	17	36	1 411	47	1 458
Résultat net	-	-	-	-	14	-	-	14	(1)	13
Autres éléments du résultat global	-	-	-	-	(5)	(52)	(14)	(71)	1	(70)
TOTAL DU RÉSULTAT GLOBAL	-	-	-	-	9	(52)	(14)	(57)	(1)	(58)
Distribution de dividendes	-	-	-	-	(30)	-	-	(30)	(3)	(33)
Annulation d'actions propres	-	(0)	(12)	12	-	-	-	-	-	-
Programme de rachat d'actions	(702 336)	-	-	(24)	-	-	-	(24)	-	(24)
(Acquisition) / Cession d'actions propres	150 089	-	-	7	(7)	-	-	-	-	-
OCEANE	1 418	-	-	-	(0)	-	-	(0)	-	(0)
Plans d'actions et d'options sur actions réservés au personnel :										
▪ Valeur des services rendus par le personnel ⁽²⁾	-	-	-	-	9	-	-	9	-	9
▪ Sommes reçues de l'émission d'actions ⁽³⁾	510 211	1	13	-	-	-	-	14	-	14
Transactions entre actionnaires sans perte ou prise de contrôle	-	-	-	-	0	-	(0)	0	(0)	(0)
Autres	-	0	0	0	1	(0)	(0)	1	0	1
31 DÉCEMBRE 2018	43 371 996	44	1 606	(8)	(303)	(36)	22	1 325	42	1 367
1^{er} JANVIER 2019⁽⁴⁾	43 371 996	44	1 606	(8)	(309)	(36)	22	1 319	42	1 361
Résultat net	-	-	-	-	(122)	-	-	(122)	5	(118)
Autres éléments du résultat global	-	-	-	-	(24)	33	21	29	0	29
TOTAL DU RÉSULTAT GLOBAL	-	-	-	-	(146)	33	21	(93)	5	(88)
Distribution de dividendes	-	-	-	-	(13)	-	-	(13)	(2)	(15)
Programme de rachat d'actions	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
(Acquisition) / Cession d'actions propres	77 839	-	-	3	(3)	-	-	-	-	-
OCEANE	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Plans d'actions réservés au personnel :										
▪ Valeur des services rendus par le personnel	-	-	-	-	6	-	-	6	-	6
▪ Sommes reçues de l'émission d'actions	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Transactions entre actionnaires sans perte ou prise de contrôle	-	-	-	-	(13)	-	4	(9)	(3)	(12)
Autres	-	0	0	0	0	0	(1)	(1)	0	(1)
31 DÉCEMBRE 2019	43 449 835	44	1 606	(5)	(479)	(4)	47	1 209	42	1 251

(1) Les résultat et réserves consolidés au 1^{er} janvier 2018 intègrent les effets de l'application de la norme IFRS 9.

(2) Y compris une charge de -2 million d'euros liée au plan Act 2018.

(3) Dont impact Act 2018 suite au règlement-livraison des actions qui a eu lieu le 18 juillet 2018 (voir Note 21.F).

(4) Les résultat et réserves consolidés au 1^{er} janvier 2019 intègrent notamment les effets de l'application de l'interprétation IFRIC 23.

(5) Au 31 décembre 2019, le nombre d'actions en circulation correspond aux 43 606 320 actions émises diminuées des 156 485 actions propres détenues.

Les procédures d'audit sur les comptes consolidés ont été effectuées, le rapport des commissaires aux comptes est en cours d'émission à la date de publication des résultats.

5. Tableau des flux de trésorerie consolidés

(en millions d'euros)	Notes	2019	2018
Résultat net		(118)	13
Amortissements et dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles (y compris goodwill)	8, 13 et 14	151	180
Coût de l'endettement financier (brut)		43	51
Effet Stock Outil ⁽¹⁾		11	15
Charge / (produit) d'impôts exigible et différés	11	44	44
Plus ou moins-value de cessions d'actifs	9	(7)	(44)
Autres retraitements ⁽²⁾		135	(68)
CAPACITÉ D'AUTOFINANCEMENT AVANT COUT DE L'ENDETTEMENT FINANCIER BRUT ET IMPÔTS⁽³⁾		260	191
Diminution (augmentation) du besoin en fonds de roulement ⁽⁴⁾	20	56	117
Dépréciations d'actifs courants et provisions sur affaires		19	0
Impôts versés		(36)	(45)
VARIATION NETTE DES ACTIFS ET PASSIFS COURANTS		40	72
FLUX DE TRÉSORERIE PROVENANT DE L'EXPLOITATION		300	263
Encaissements sur cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles		12	51
Décaissements sur investissements corporels et incorporels	13, 14	(238)	(207)
Diminution (augmentation) des prêts accordés et des actifs financiers court terme		(1)	10
Décaissements sur acquisitions de titres consolidés, nets de la trésorerie acquise		(1)	(13)
Encaissements sur cessions de titres consolidés, nets de la trésorerie cédée		(1)	-
FLUX DE TRÉSORERIE D'INVESTISSEMENT		(228)	(158)
VARIATION NETTE DE LA TRÉSORERIE APRÈS INVESTISSEMENT		71	105
Émissions (remboursements) d'emprunts ⁽⁵⁾	24	(261)	88
▪ Dont le remboursement de l'OCEANE 2016-2019		(269)	-
▪ Dont l'émission obligataire 2018-2023		-	323
▪ Dont le remboursement de l'emprunt obligataire 2012-2018		-	(250)
Augmentations (réductions) de capital en espèces	21	-	(10)
Intérêts financiers versés ⁽⁵⁾		(52)	(47)
Transactions entre actionnaires sans perte ou prise de contrôle		(5)	-
Dividendes payés		(15)	(33)
FLUX DE TRÉSORERIE DE FINANCEMENT		(332)	(2)
Incidence des variations des taux de change		(0)	(10)
AUGMENTATION (DIMINUTION) NETTE DE LA TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE		(260)	93
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE AU DÉBUT DE LA PERIODE	24.A	886	794
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA FIN DE LA PERIODE	24.A	626	886
• dont Trésorerie et équivalents de trésorerie – Actif		642	901
• dont Concours bancaires courants – Passif		(16)	(15)

(1) Effet lié à la revalorisation du Stock Outil à son coût unitaire moyen pondéré, sans impact sur la trésorerie (voir Note 1.E.c).

(2) Les autres retraitements en 2019 comprennent principalement la neutralisation de la variation nette des provisions opérationnelles (dont les provisions pour retraite, réorganisations et comportement anti-concurrentiel) pour 103 millions d'euros et la prise en compte de l'effet de trésorerie des dérivés de couverture pour 13 millions d'euros ainsi que l'annulation de la charge relative aux paiements en actions pour 6 millions d'euros. Les autres retraitements en 2018 comprenaient principalement la neutralisation de la variation nette des provisions opérationnelles (dont les provisions pour retraite, réorganisations et comportement anti-concurrentiel) pour -75 millions d'euros et la prise en compte de l'effet de trésorerie des dérivés de couverture pour -7 millions d'euros ainsi que l'annulation de la charge relative aux paiements en actions pour 9 millions d'euros.

(3) Le Groupe utilise par ailleurs le concept de « Cash-flow opérationnel » qui s'obtient après réintégration des décaissements liés aux réorganisations (de 129 millions d'euros en 2019 et de 61 millions d'euros en 2018) et déduction des impôts versés.

(4) Le Groupe avait cédé des créances fiscales pour 20 millions d'euros en 2018. Le transfert de la quasi-totalité des risques et avantages ayant été démontré, ces créances étaient décomptabilisées du bilan consolidé par analogie aux principes posés par IFRS 9 sur la décomptabilisation.

(5) En 2019, ces lignes comprennent les remboursements de dettes sur loyers futurs et le paiement des intérêts correspondants.

Les procédures d'audit sur les comptes consolidés ont été effectuées, le rapport des commissaires aux comptes est en cours d'émission à la date de publication des résultats.

SOMMAIRE

Note 1.	Principes comptables	8
Note 2.	Principaux événements.....	22
Note 3.	Changements de méthodes comptables : IFRS 16.....	23
Note 4.	Segments opérationnels	24
Note 5.	Revenu sur contrats conclus avec les clients	26
Note 6.	Frais de personnel et effectifs	27
Note 7.	Autres produits et charges opérationnels	27
Note 8.	Dépréciations d'actifs nets	28
Note 9.	Plus et moins-value de cessions d'actifs	29
Note 10.	Autres produits et charges financiers	30
Note 11.	Impôts sur les bénéfices	30
Note 12.	Résultats par action	32
Note 13.	Immobilisations incorporelles.....	33
Note 14.	Immobilisations corporelles.....	33
Note 15.	Participations dans les entreprises associées - Informations financières résumées	34
Note 16.	Autres actifs non courants.....	34
Note 17.	Stocks et en-cours de production industrielle	35
Note 18.	Clients et comptes rattachés	35
Note 19.	Autres actifs courants	36
Note 20.	Diminution (augmentation) du besoin en fonds de roulement.....	36
Note 21.	Capitaux propres.....	37
Note 22.	Retraites, indemnités de fin de carrière et autres avantages à long terme	39
Note 23.	Provisions.....	44
Note 24.	Endettement net.....	46
Note 25.	Dettes fournisseurs et autres passifs courants.....	49
Note 26.	Instruments dérivés	50
Note 27.	Risques financiers	50
Note 28.	Informations complémentaires sur les instruments financiers	61
Note 29.	Transactions avec les parties liées	62
Note 30.	Passifs éventuels, litiges	65
Note 31.	Engagements hors bilan.....	67
Note 32.	Liste des principales sociétés consolidées	70
Note 33.	Honoraires des commissaires aux comptes.....	72
Note 34.	Événements postérieurs à la clôture	72

Note 1. Principes comptables

A. PRINCIPES GÉNÉRAUX

Nexans (la Société) est une société anonyme de droit français, soumise à l'ensemble des textes régissant les sociétés commerciales en France et en particulier aux dispositions du Code de commerce. Nexans a été constituée le 7 janvier 1994 (sous la dénomination sociale Atalec) et a son siège dans l'immeuble Le Vinci, 4 allée de l'Arche, 92400 Courbevoie, France.

Ses actions sont admises aux négociations sur le compartiment A du marché réglementé d'Euronext Paris, au sein de l'indice SBF 120.

Les états financiers consolidés sont présentés en euros arrondis au million le plus proche. Le jeu des arrondis peut dans certains cas conduire à un écart non significatif au niveau des totaux ou variations. Ils ont été arrêtés par le Conseil d'Administration du 19 février 2020 et ne seront définitifs qu'après leur approbation par l'Assemblée Générale des actionnaires qui se tiendra en première convocation le 13 mai 2020.

Les principales méthodes comptables appliquées lors de la préparation des états financiers consolidés sont décrites ci-après. Sauf indication contraire, ces méthodes ont été appliquées de façon permanente à l'ensemble des exercices présentés.

Bases de préparation des comptes consolidés

Les états financiers consolidés du Groupe Nexans ont été préparés conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté par l'Union européenne au 31 décembre 2019.

Le Groupe a appliqué l'ensemble des normes, amendements et interprétations d'application obligatoire aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2019 :

- IFRS 16 « Contrats de location ». Cette norme remplace IAS 17 « Contrats de location », ainsi que toutes les interprétations qui s'y rattachent. La norme IFRS 16 s'applique à l'ensemble des contrats de location conclus par le Groupe. Les changements liés à son application sont détaillés en **Note 3**. Un paragraphe « Contrats de location » a été ajouté dans la **Note 1.F.m** ;
- IFRIC 23 « Positions fiscales incertaines » ;
- Amendement à IFRS 9 « Clause de remboursement anticipé » ;
- Processus annuel d'amélioration des normes IFRS (2015-2017), comprenant IAS 12 « Conséquences fiscales des paiements au titre des instruments financiers classés comme instruments de capitaux propres », « IAS 23 : Coûts d'emprunt incorporables au coût de l'actif », IFRS 3 et IFRS 11 « Intérêts précédemment détenus dans une opération conjointe » ;
- Amendements à IAS 19 « Modification, réduction ou liquidation de régime » ;
- Amendements à IAS 28 « Intérêts à long terme dans des entreprises associées et des coentreprises ».

Hors IFRS 16, décrite en **Note 3**, ces publications n'ont pas eu d'incidence significative sur les comptes consolidés du Groupe.

Nouvelles normes publiées et non encore applicables

L'IASB n'a pas publié de normes, amendements ou interprétations adoptés par l'Union européenne et non encore applicables.

L'IASB a publié les normes, amendements et interprétations suivants non encore adoptés par l'Union européenne et potentiellement applicables au Groupe :

- Amendements aux références du Cadre conceptuel dans les normes IFRS ;
- Amendements à IFRS 3 « Définition d'une activité » ;
- Amendements à IFRS 10 et IAS 28 « Vente ou apport d'actifs entre un investisseur et une entreprise associée ou une coentreprise » ;
- Amendements à IAS 1 et IAS 8 « Définition de la matérialité ».

Le Groupe n'anticipe pas d'impacts significatifs dans les états financiers consolidés liés à l'application de ces normes.

Les procédures d'audit sur les comptes consolidés ont été effectuées, le rapport des commissaires aux comptes est en cours d'émission à la date de publication des résultats.

Estimations et jugements

La préparation des états financiers consolidés nécessite de la part de la Direction l'exercice de jugements ainsi que la prise en compte d'estimations et d'hypothèses susceptibles d'avoir un impact significatif tant sur les montants des actifs et des passifs que sur ceux des produits et des charges.

Les principales sources d'incertitudes relatives aux estimations font l'objet de développements dans les notes spécifiques à ces postes lorsque nécessaire et portent sur les éléments suivants :

- Valeur recouvrable de certaines immobilisations corporelles, incorporelles ou *goodwill* et détermination des groupes d'unités génératrices de trésorerie (UGT) au niveau desquels les *goodwill* sont testés (voir **Note 1.F.a**, **Note 1.F.b**, **Note 1.F.c** et **Note 8**) ;
- Reconnaissance et recouvrabilité des actifs d'impôts différés relatifs à des déficits fiscaux reportables non utilisés (voir **Note 1.E.f** et **Note 11.E**) ;
- Marges à terminaison et pourcentage d'avancement sur les contrats à long terme (voir **Note 1.E.a**) ;
- Évaluation des engagements de retraite et autres avantages accordés au personnel (voir **Note 1.F.j** et **Note 22**) ;
- Provisions et passifs éventuels (voir **Note 1.F.k**, **Note 23** et **Note 30**) ;
- Valorisation des instruments dérivés et qualification en couverture de flux futurs de trésorerie (voir **Note 1.F.n** et **Note 26**) ;
- Les durées de location en ce qui concerne les périodes optionnelles des contrats immobiliers (voir **Note 1.F.m**).

Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont réalisées à partir de l'expérience passée et d'autres facteurs considérés comme raisonnables au vu des circonstances. Elles sont réexaminées de façon continue. Elles servent ainsi de base à la détermination des valeurs comptables d'actifs et de passifs, qui ne peuvent être obtenues directement à partir d'autres sources. En raison des incertitudes inhérentes à tout processus d'évaluation, il est possible que les montants définitifs, qui figureront dans les futurs états financiers du Groupe Nexans, soient différents des valeurs actuellement estimées. L'impact des changements d'estimation comptable est pris en compte au cours de la période du changement s'il n'affecte que cette période ou au cours de la période du changement et des périodes ultérieures si celles-ci sont également affectées par le changement.

B. MÉTHODES DE CONSOLIDATION

Les états financiers consolidés incluent les états financiers de la Société Nexans, des filiales contrôlées et des sociétés mises en équivalence, établis à chaque clôture. Les états financiers des filiales et sociétés mises en équivalence sont préparés pour le même exercice que la société mère. Des ajustements sont apportés pour harmoniser les différences de méthodes qui peuvent exister.

Les filiales (sociétés contrôlées par Nexans) sont consolidées par intégration globale à partir du moment où le Groupe en prend le contrôle et jusqu'à la date à laquelle le contrôle est transféré à l'extérieur du Groupe. Le contrôle est le pouvoir, direct ou indirect, de diriger les politiques financières et opérationnelles d'une entreprise afin de tirer avantage de ses activités.

La mise en équivalence s'applique à toute entreprise associée dans laquelle le Groupe exerce une influence notable. Elle est présumée lorsque la participation directe ou indirecte du Groupe est supérieure à 20%.

L'évaluation du type de contrôle est réalisée au cas par cas, après prise en compte des situations de présomption précisées dans les normes IFRS 10, IFRS 11 et IAS 28 révisée. La liste des principales sociétés consolidées par intégration globale ou mises en équivalence est présentée dans la **Note 32**.

Tous les soldes et transactions intra-groupe, y compris les résultats internes correspondants, sont éliminés en consolidation.

C. MÉTHODES DE CONVERSION

La monnaie de présentation des états financiers du Groupe est l'euro. En conséquence :

- Les bilans des activités du Groupe situées à l'étranger, dont la monnaie fonctionnelle n'est pas l'euro, sont convertis en euros au taux de change à la date de clôture ;
- Le compte de résultat de ces activités à l'étranger est converti au taux de change moyen de l'exercice. Ce taux de change moyen est considéré comme une valeur approchée du cours applicable aux transactions sous-jacentes.

Les procédures d'audit sur les comptes consolidés ont été effectuées, le rapport des commissaires aux comptes est en cours d'émission à la date de publication des résultats.

La différence de conversion en résultant est inscrite parmi les autres éléments du résultat global au poste « Différences de conversion ». La monnaie fonctionnelle d'une entité est la monnaie de l'environnement économique dans lequel cette entité opère principalement. Dans la majorité des cas, la monnaie fonctionnelle correspond à la monnaie locale.

Le tableau des flux de trésorerie est converti au taux de change moyen de l'exercice.

Depuis le 1^{er} janvier 2006, aucune des filiales du Groupe ne se situe dans une économie « hyper-inflationniste » au sens de la norme IAS 29.

Les transactions libellées en devises sont converties au taux de change en vigueur au moment de la transaction. Lorsque les transactions libellées en devises sont couvertes et que cette couverture est documentée d'un point de vue comptable, le gain ou la perte sur la part *spot* du dérivé correspondant affecte directement l'élément couvert de façon à ce que la transaction ressorte, dans son ensemble, au taux de couverture dans le compte de résultat.

Conformément à la norme IAS 21 « Effet des variations des cours des monnaies étrangères », les éléments monétaires du bilan sont convertis au cours de clôture, à chaque arrêté comptable. Les écarts de conversion correspondants sont inscrits en résultat financier sauf s'ils font partie de l'investissement net dans une activité étrangère au sens de la norme IAS 21 auquel cas les écarts de conversion sont directement inscrits parmi les autres éléments du résultat global au sein des « Différences de conversion ».

Les instruments dérivés sur devises sont évalués et comptabilisés conformément aux principes décrits en **Note 1.F.n.**

D. REGROUPEMENTS D'ENTREPRISES

Les actifs, passifs et passifs éventuels acquis dans le cadre de regroupements d'entreprise sont enregistrés et évalués à la juste valeur selon la méthode de l'acquisition.

Pour chaque regroupement d'entreprises, l'acquéreur doit sauf exception évaluer toute part d'intérêts ne donnant pas le contrôle soit à sa juste valeur (méthode du *goodwill* complet), soit sur la base de la quote-part dans l'actif net identifiable de l'acquéreur évalué à la juste valeur à la date de l'acquisition. Dans ce dernier cas, il n'y a pas de comptabilisation d'un *goodwill* au titre des intérêts ne donnant pas le contrôle (méthode du *goodwill* partiel).

Le *goodwill* déterminé à date de prise de contrôle correspond donc sur ces bases à la différence entre :

- Le prix d'acquisition, évalué généralement à sa juste valeur à la date d'acquisition, augmenté du montant des intérêts ne donnant pas le contrôle dans l'entreprise acquise évalués selon les modalités décrites ci-dessus ainsi que, pour un regroupement d'entreprises réalisé par étapes, de la juste valeur à la date d'acquisition de la participation précédemment détenue par l'acquéreur dans l'entreprise acquise ;
- Le solde net des montants des actifs acquis et des passifs repris identifiables évalués conformément à IFRS 3 à la date d'acquisition.

Le Groupe dispose d'un délai de 12 mois à compter de la date d'acquisition pour finaliser la comptabilisation d'un regroupement d'entreprises en intégrant les éventuels « ajustements de période d'évaluation ». Ces derniers sont notamment liés à des informations complémentaires que l'acquéreur a obtenues après la date d'acquisition à propos de faits et circonstances qui existaient à cette date.

Les procédures d'audit sur les comptes consolidés ont été effectuées, le rapport des commissaires aux comptes est en cours d'émission à la date de publication des résultats.

La contrepartie transférée à l'occasion d'un regroupement d'entreprises doit être évaluée à la juste valeur à date d'acquisition calculée comme étant la somme des justes valeurs des actifs transférés et des dettes contractées par l'acquéreur à l'égard des détenteurs antérieurs de l'entreprise acquise et des parts de capitaux propres émises par l'acquéreur. Les compléments de prix éventuels à la date d'acquisition sont pris en compte de façon systématique dans cette évaluation initiale de la contrepartie transférée, sur la base d'un scénario probabilisé. Les éventuelles variations de juste valeur de la contrepartie transférée que l'acquéreur comptabiliserait après la date d'acquisition et qui ne correspondraient pas aux ajustements de période d'évaluation évoqués ci-dessus, tels que la réalisation d'un objectif de résultat différent des anticipations initiales, sont principalement comptabilisées comme suit :

- La variation de juste valeur correspondant à la part de la contrepartie transférée, qui est classée en instrument de capitaux propres, ne doit pas être réévaluée et son règlement ultérieur doit être comptabilisé en capitaux propres lorsqu'il intervient ;
- La variation de juste valeur correspondant à la part de la contrepartie transférée, qui est classée comme un actif ou un passif répondant à la définition d'un instrument financier dans le champ d'application d'IFRS 9, doit être comptabilisée en résultat (notamment l'impact de la désactualisation), ou en autres éléments du résultat global, selon le cas.

Le Groupe comptabilise les frais connexes à l'acquisition d'une filiale en charges sur les périodes au cours desquelles les coûts sont engagés et les services reçus. Dans le cas d'émission d'instruments de capitaux propres ou de transactions liées aux dettes financières relatives à l'acquisition d'une filiale, les coûts annexes sont affectés respectivement aux capitaux propres ou aux dettes financières conformément à IFRS 9 et IAS 32.

E. ÉLÉMENTS DU COMPTE DE RÉSULTAT

a. Chiffre d'affaires

Chiffre d'affaires net

Le chiffre d'affaires net (à cours des métaux courants) représente les ventes de marchandises et les ventes de biens et services produits dans le cadre des activités principales du Groupe au titre des contreparties promises dans les contrats conclus avec des clients.

Les activités principales du Groupe comprennent la vente de câbles produits dans les usines du Groupe ainsi que des prestations d'installation de ces câbles. Les câbles sont vendus soit séparément via des contrats dédiés avec les clients (ci-après « ventes de marchandises ou biens »), soit ensemble avec des prestations d'installation dans des contrats regroupant à la fois la vente de câbles et de services d'installation (ci-après « contrats de biens et services »).

Conformément à la norme IFRS 15, un produit est comptabilisé en chiffre d'affaires, lorsque le contrôle des marchandises, biens ou services est transféré au client, et ce pour un montant qui reflète le paiement que l'entité s'attend à recevoir en contrepartie de ces biens ou services.

Quelle que soit l'activité, le montant des ventes comptabilisé en chiffre d'affaires correspond au montant évalué selon les conditions de chaque contrat et selon les pratiques commerciales habituelles. Le cas échéant, les pénalités viennent en réduction du chiffre d'affaires du contrat dès lors qu'elles sont acceptées. Le chiffre d'affaires comprend par ailleurs certaines contreparties variables, notamment liées aux remises, rabais et ristournes, qui sont évaluées selon la méthode de la valeur attendue ou la méthode du montant le plus probable en fonction des spécificités des contrats concernés.

Pour l'ensemble des activités du Groupe, les produits comptabilisés au titre des contreparties promises aux clients tiennent compte de la composante financement liée aux impacts financiers des différés de paiement lorsqu'ils sont significatifs et sur une période supérieure à un an.

Ventes de marchandises ou biens

Les contrats clients portant sur les ventes de marchandises ou biens incluent une seule obligation de performance pour chaque livraison.

Ces ventes sont comptabilisées à un moment précis lorsque le contrôle de l'actif est transféré au client, généralement au moment de la livraison du bien ou de la marchandise.

Par ailleurs, la livraison du bien ou de la marchandise correspondant également au moment où le Groupe obtient un droit inconditionnel au paiement, la contrepartie des ventes comptabilisées est présentée en « Clients et comptes rattachés » à l'actif du bilan consolidé.

Les procédures d'audit sur les comptes consolidés ont été effectuées, le rapport des commissaires aux comptes est en cours d'émission à la date de publication des résultats.

Contrats de biens et services

Les contrats portant à la fois sur des ventes de biens et sur des prestations de services liés à l'installation des câbles recouvrent pour l'essentiel les activités de câbles haute tension et câbles ombilicaux du Groupe. Ce sont des contrats spécifiquement négociés pour la construction et l'installation d'un actif ou d'un ensemble d'actifs qui sont étroitement liés ou interdépendants en termes de conception, de technologie et de fonction ou de finalité. Lorsque le client ne peut tirer parti de l'actif ou de l'ensemble d'actifs en cours de production ou d'installation du fait des spécificités de conception et d'interdépendance dans le cadre du contrat, une seule obligation de performance est identifiée par contrat.

Par ailleurs, cette ou ces obligations de performance identifiées pour chaque contrat de biens et services sont considérées comme étant satisfaites en continu lorsque (i) l'actif ou l'ensemble d'actifs créé dans le cadre d'un contrat de biens et services est spécifique aux besoins de chaque client et ne peut être utilisé autrement, et que (ii) Nexans a un droit exécutoire à un paiement au titre de la prestation effectuée jusqu'à la date considérée. La reconnaissance du chiffre d'affaires s'effectue au fur et à mesure de la satisfaction de l'obligation de performance, dont la mesure de la progression est basée sur les intrants, en fonction de l'avancement par les coûts, exclusion faite des inefficiences qui n'ont pas été anticipées et qui ne peuvent ainsi donner lieu à comptabilisation de chiffre d'affaires.

Pour chaque contrat de biens et services, le montant cumulé du chiffre d'affaires comptabilisé au titre de l'ensemble des obligations de prestation du contrat, diminué des paiements reçus et des créances clients qui sont comptabilisées séparément, est présenté au bilan au sein des rubriques « Actifs sur contrat », ou « Passifs sur contrat », dans le bilan consolidé.

Toute perte à terminaison probable est immédiatement comptabilisée en coût des ventes, et présentée en « Provisions (courant) » ou « Provisions (non courant) » dans le bilan consolidé.

Avances reçues des clients

Le Groupe peut être amené à percevoir des paiements partiels de la part de ses clients avant que les travaux correspondants n'aient été exécutés, autrement dit recevoir des avances de la part des clients. Conformément à IFRS 15, ces avances sont comptabilisées en « Passifs sur contrats » ou en « Actifs sur contrats » en fonction de la position au bilan du contrat de biens et services auquel elles se rattachent.

Comme pour la comptabilisation des contreparties promises par le client, le Groupe tient compte des impacts financiers des différés de paiement lorsqu'ils sont significatifs et sur une période supérieure à un an.

Chiffre d'affaires (et coûts des ventes) à cours des métaux constants

Il est rappelé que sur un plan opérationnel, les effets de la variation des cours des métaux sont répercutés dans le prix de vente facturé aux clients.

Pour neutraliser l'effet des variations des cours des métaux non ferreux et mesurer ainsi l'évolution effective de son activité, le Groupe présente également un chiffre d'affaires calculé à cours du cuivre et de l'aluminium constants (le coût des ventes étant retraité de la même manière). Ces cours de référence sont fixés à 1 500 euros par tonne pour le cuivre et 1 200 euros par tonne pour l'aluminium (cours de référence inchangés pour les exercices 2019 et 2018).

b. Marge opérationnelle

La marge opérationnelle est un indicateur-clé de la mesure de performance opérationnelle du Groupe et inclut la marge brute (qui intègre les charges indirectes de production), les charges administratives et commerciales et les frais de recherche et développement (voir **Note 1.F.a**).

Les paiements en actions (voir **Note 1.F.i**), les coûts opérationnels des pensions et retraites (voir **Note 1.F.j**) et la participation ou intéressement des salariés font partie des coûts de chacune des fonctions, et sont alloués sur cette base sur les lignes appropriées du compte de résultat consolidé par destination.

La marge opérationnelle s'apprécie avant effet : (i) de la revalorisation du Stock Outil (**voir Note 1.E.c**) ; (ii) des dépréciations d'immobilisations corporelles, incorporelles ou de *goodwill* résultant de tests de perte de valeur ; (iii) de la variation de juste valeur des instruments financiers sur métaux non ferreux ; (iv) des plus et moins-values sur cessions d'actifs ; (v) des frais connexes sur acquisitions pour les acquisitions abouties et les frais et honoraires liés aux acquisitions envisagées ; (vi) des frais et provisions sur enquêtes de concurrence ; (vii) des coûts de réorganisations ; (viii) de la quote-part dans les résultats des entreprises associées ; (ix) du résultat financier ; (x) des impôts ; et (xi) du résultat net des activités abandonnées.

Les procédures d'audit sur les comptes consolidés ont été effectuées, le rapport des commissaires aux comptes est en cours d'émission à la date de publication des résultats.

Le Groupe utilise également l'*EBITDA* et le *ROCE* comme indicateurs de mesures de la performance opérationnelle.

L'*EBITDA* consolidé s'entend comme la marge opérationnelle retraitée des dotations aux amortissements sur immobilisations, tandis que le *ROCE* correspond au rendement des capitaux employés. Il se calcule en divisant la marge opérationnelle par les capitaux employés.

c. Effet Stock Outil

Cette ligne du compte de résultat consolidé intègre deux composantes complémentaires (cf. également la **Note 27.C**) :

- Un effet « prix » : la valorisation des stocks au prix unitaire moyen pondéré dans les états financiers IFRS du Groupe conduit en effet à constater un décalage temporaire entre la valeur comptable du cuivre consommé et la valeur du cuivre réellement affecté à la commande par le biais des couvertures. Ce décalage est accentué par l'existence permanente d'un stock de métal minimum non couvert (appelé Stock Outil).

L'impact comptable lié à ce décalage est exclu de la marge opérationnelle et comptabilisé sur la ligne « Effet Stock Outil » du compte de résultat. Au sein de la marge opérationnelle, indicateur de performance clé pour Nexans, les consommations de stocks sont valorisées sur la base de la valeur métal propre à chaque commande, conformément aux principes de gestion du Groupe qui couvre le prix du métal contenu dans le câble vendu au client ;

- Un effet « volume » : le Stock Outil est conservé à un cours historique au sein de la marge opérationnelle (indicateur de gestion) alors qu'il est valorisé au coût unitaire moyen pondéré (CUMP voir **Note 1.F.e**) dans le résultat opérationnel, conformément aux principes IFRS. L'impact d'une variation du niveau de Stock Outil au cours de la période est également comptabilisé sur la ligne « Effet Stock Outil » du compte de résultat. Ce deuxième effet est en général limité, les tonnes de Stock Outil étant globalement stables d'une période à l'autre, si ce n'est en cas d'évolution structurelle du tonnage, conformément aux principes de gestion décrits en **Note 27.C**.

d. Résultat opérationnel

Le résultat opérationnel inclut la marge opérationnelle (voir **Note 1.E.b**), l'effet Stock Outil (voir **Note 1.E.c**), les coûts de réorganisation (voir **Note 1.F.k**), la quote-part dans les résultats nets des entreprises associées et les autres produits et charges opérationnels. Ces derniers sont détaillés dans la **Note 7** et comprennent notamment les dépréciations d'immobilisations corporelles, incorporelles ou de *goodwill* résultant de tests de perte de valeur (voir **Note 1.F.c**), les plus ou moins-values sur cessions d'actifs et les frais et provisions sur enquêtes de concurrence.

e. Résultat financier

Le résultat financier se compose des éléments suivants :

- Le coût de l'endettement financier net des produits financiers reçus en rémunération de la trésorerie et équivalents de trésorerie ;
- Les autres produits et charges financiers qui comprennent notamment les profits et pertes de change résultant d'opérations en devises non qualifiées de couverture de flux de trésorerie, les provisions ou reprises de provisions pour dépréciation d'investissements financiers, les charges nettes d'intérêt sur engagements sociaux et les dividendes reçus des sociétés non consolidées.

La plupart de ces éléments sont détaillés dans les **Notes 10** et **24**.

f. Impôts sur les bénéfices

L'impôt sur les bénéfices comprend l'impôt exigible et l'impôt différé.

Le Groupe comptabilise des impôts différés sur les différences temporelles existantes entre la valeur comptable et la valeur fiscale des actifs et des passifs, ainsi que sur les déficits reportables. Selon les dispositions d'IAS 12, aucun impôt différé n'est comptabilisé pour les différences temporelles générées par un *goodwill* dont la dépréciation n'est pas déductible ou par la comptabilisation initiale d'un actif ou d'un passif dans une transaction qui n'est pas un regroupement d'entreprises et n'affecte ni le bénéfice comptable ni le bénéfice imposable à la date de transaction (exception faite des contrats de location financière le cas échéant et des écarts actuariels sur engagement de pension).

Les procédures d'audit sur les comptes consolidés ont été effectuées, le rapport des commissaires aux comptes est en cours d'émission à la date de publication des résultats.

Au-delà des passifs d'impôts différés sur un horizon comparable, les actifs nets d'impôts différés ne sont reconnus que dans la mesure où les prévisions de résultat à moyen terme (en général sur un horizon de cinq ans) confèrent à la société concernée une assurance raisonnable de récupération. Le Groupe veille à assurer l'homogénéité entre les prévisions utilisées dans le cadre de cet exercice et celles retenues pour le calcul des dépréciations (voir **Note 1.F.c**).

Les impôts différés sont évalués sur la base des taux d'impôt dont l'application est attendue sur la période au cours de laquelle l'actif sera réalisé ou le passif réglé. Le taux utilisé reflète les intentions du *management* quant à la façon de réaliser l'actif sous-jacent. Les effets des modifications des taux d'imposition sont inscrits dans les capitaux propres ou le résultat de l'exercice au cours duquel le changement de taux est adopté ou quasi adopté, suivant le mode de comptabilisation initiale des impôts différés correspondants.

Un passif d'impôts différés est comptabilisé pour toutes les différences temporelles imposables liées à des participations dans les filiales, entreprises associées, co-entreprises et investissements dans les succursales sauf si le Groupe est en mesure de contrôler la date à laquelle la différence temporelle s'inversera et s'il est probable qu'elle ne s'inversera pas dans un avenir prévisible.

Les actifs et passifs d'impôts différés sont compensés si l'entité possède un droit légal de compenser les impôts courants actifs et passifs et si les actifs et passifs d'impôts différés relèvent d'impôts levés par la même autorité de taxation.

F. POSTES DE LA SITUATION FINANCIERE CONSOLIDEE

a. Immobilisations incorporelles

Le *goodwill* est traité en **Note 1.D** et **Note 1.F.c**.

Les immobilisations incorporelles sont comptabilisées à leur coût diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur le cas échéant. Lorsqu'elles sont acquises par regroupement d'entreprises, leur coût s'identifie à leur juste valeur.

La valeur comptable des immobilisations incorporelles ne fait l'objet d'aucune réévaluation, le Groupe n'ayant pas choisi la méthode alternative permettant de réévaluer de façon régulière une ou plusieurs catégories d'immobilisations. Les subventions pour investissements sont portées en déduction de la valeur brute des immobilisations au titre desquelles elles ont été reçues.

Les immobilisations incorporelles correspondent pour l'essentiel :

- Aux marques, relations clientèles ou à certains contrats d'approvisionnement acquis dans le cadre de regroupements d'entreprises. Sauf cas particulier, les marques sont considérées comme bénéficiant d'une durée de vie indéterminée. Les relations clientèles sont amorties linéairement sur la durée estimée des avantages économiques qu'elles procurent (entre 5 et 25 ans). Les contrats d'approvisionnement peuvent bénéficier d'une durée de vie indéterminée dès lors qu'ils se renouvellent par tacite reconduction et qu'il existe des éléments probants, basés notamment sur l'expérience passée, indiquant que ces droits contractuels seront renouvelés ; dans le cas contraire, la durée de vie des contrats d'approvisionnement est en général alignée sur la durée contractuelle ;
- Aux coûts des logiciels informatiques acquis ou créés, le plus souvent à usage interne, ainsi qu'aux frais de développement, dès lors que leur coût peut être mesuré de manière fiable et qu'il est probable qu'ils généreront des avantages économiques futurs. Ces immobilisations sont amorties linéairement sur leur durée d'utilisation estimée (entre trois et cinq ans) ;
- Aux frais de développement qui remplissent les critères d'activation d'IAS 38. Ces frais sont amortis sur la durée de vie estimée des projets concernés, et ce à compter de la date de mise à disposition du produit lié. Les frais de recherches et les frais de développement ne répondant pas aux critères d'activation d'IAS 38 sont comptabilisés immédiatement en charges. Par ailleurs les frais de recherche et développement refacturables, engagés dans le cadre de contrats de construction signés avec la clientèle, sont inclus dans les « Actifs sur contrats » et « Passifs sur contrats ».

Une immobilisation incorporelle est décomptabilisée lorsque les risques et les avantages inhérents à la propriété de l'immobilisation ont été transférés.

b. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur le cas échéant. Lorsqu'elles sont acquises par regroupement d'entreprises, leur coût s'identifie à leur juste valeur. Conformément à la norme IAS 23 les coûts d'emprunts directement attribuables sont intégrés dans la valeur des actifs éligibles.

Les procédures d'audit sur les comptes consolidés ont été effectuées, le rapport des commissaires aux comptes est en cours d'émission à la date de publication des résultats.

La valeur comptable des immobilisations corporelles ne fait l'objet d'aucune réévaluation, le Groupe n'ayant pas choisi la méthode alternative permettant de réévaluer de façon régulière une ou plusieurs catégories d'immobilisations corporelles. Les subventions pour investissements sont portées en déduction de la valeur brute des immobilisations au titre desquelles elles ont été reçues.

Les amortissements des immobilisations corporelles sont pratiqués de manière linéaire en fonction des durées d'utilisation attendues suivantes :

CONSTRUCTIONS ET MATÉRIELS INDUSTRIELS :	
▪ Bâtiments industriels	20 ans
▪ Ouvrages d'infrastructure	10-20 ans
▪ Installations techniques et matériels industriels :	
- Composants de mécanique lourde	30 ans
- Composants de mécanique moyenne	20 ans
- Composants de mécanique légère	10 ans
- Composants électriques et électroniques	10 ans
▪ Petit outillage	3 ans
BÂTIMENTS ADMINISTRATIFS ET COMMERCIAUX :	
	20-40 ans

Les durées et modes d'amortissement sont, si nécessaire, révisés annuellement à chaque clôture. Il est tenu compte de la valeur résiduelle des immobilisations dans le montant amortissable lorsque celle-ci est jugée significative. Les dépenses de remplacement sont capitalisées dans la mesure où elles répondent aux critères prévus par la norme IAS 16.

Une immobilisation corporelle est décomptabilisée lorsque les risques et les avantages inhérents à la propriété de l'immobilisation ont été transférés.

Les immobilisations corporelles comprennent également des droits d'utilisation liés aux contrats de location cf. **Note 1.F.m.**

c. Tests de dépréciation des actifs

Le Groupe apprécie à chaque arrêté s'il existe, pour un actif, un indice quelconque de perte de valeur. Lorsque des événements ou modifications d'environnement de marché indiquent un risque de perte de valeur d'immobilisations incorporelles (y compris *goodwill*) ou corporelles, celles-ci font l'objet d'une évaluation et d'une dépréciation éventuelle, de manière à ce que leur valeur comptable ne soit pas supérieure au plus haut de leur juste valeur (nette des coûts de la vente) ou de leur valeur d'utilité. Dans le cas des immobilisations incorporelles à durée de vie indéterminée et des *goodwill*, les tests de perte de valeur sont réalisés au minimum sur une base annuelle.

En ce qui concerne les activités opérationnelles pour lesquelles le Groupe s'inscrit dans une logique d'utilisation au sein du cycle d'exploitation et de détention durable, la valeur recouvrable d'une Unité Génératrice de Trésorerie (UGT) correspond à la valeur d'utilité ou à la juste valeur diminuée des coûts de la vente lorsque celle-ci est déterminable et plus élevée. En ce qui concerne les activités opérationnelles pour lesquelles une décision de cession est prise par le Groupe, la valeur comptable des actifs concernés est comparée à leur juste valeur diminuée des coûts de la vente. Dans le cas où des négociations sont en cours, cette juste valeur est déterminée par référence à la meilleure estimation de leur issue pouvant être faite à date de la clôture considérée.

Les flux de trésorerie opérationnels futurs utilisés pour déterminer la valeur d'utilité sont ceux définis dans le cadre du processus budgétaire et du Plan Stratégique du Groupe, représentant la meilleure estimation par la Direction de l'ensemble des conditions économiques qui existeront pendant la durée d'utilité restant à courir de l'actif. Les hypothèses retenues sont déterminées sur la base de l'expérience passée et de sources externes (taux d'actualisation, taux de croissance à l'infini...).

Les procédures d'audit sur les comptes consolidés ont été effectuées, le rapport des commissaires aux comptes est en cours d'émission à la date de publication des résultats.

Lorsque l'analyse du contexte met en évidence un risque de perte de valeur pour une UGT donnée, une immobilisation incorporelle, une immobilisation corporelle en service ou prête à être mise en service, un test de valorisation de l'actif concerné est mis en œuvre conformément aux dispositions de la norme IAS 36, selon les modalités suivantes :

- UGT : groupe d'actifs homogènes générant des flux de trésorerie entrants sur une base indépendante. La valeur recouvrable d'un goodwill est testée au niveau de l'UGT ou d'un groupe d'UGT. Le maillage des UGT est défini en accord avec l'organisation opérationnelle du Groupe, et repose à la fois sur la vision des segments de marché et sur une dimension géographique ;
- Autres actifs incorporels ou corporels : groupes d'actifs ayant une durée de vie finie pouvant faire l'objet d'un test de dépréciation de valeur en cas d'indicateurs de pertes de valeur dédiées tels que précisés par la norme IAS 36.12. La dégradation notable de la rentabilité économique, un décalage significatif par rapport aux *business plans* d'origine, des pertes significatives de clients, de parts de marché ou d'homologations constituent des exemples d'indices de pertes de valeur ;
- Taux d'actualisation correspondant au taux de rendement attendu du marché pour un placement équivalent, spécifique à chaque zone géographique, indépendamment des sources de financement. Ces taux d'actualisation sont des taux après impôts appliqués à des flux de trésorerie après impôts. Leur utilisation aboutit à la détermination de valeurs recouvrables identiques à celles obtenues en utilisant des taux avant impôts appliqués à des flux de trésorerie non fiscalisés ;
- *Business plans* à 5 ans comprenant le Budget et le Plan Stratégique et une extrapolation partagée avec le management local, pour les derniers exercices le cas échéant ;
- L'extrapolation des flux d'exploitation est réalisée sur la base d'un taux de croissance spécifique à chaque zone géographique.

Les pertes de valeur (nettes de reprises) sont enregistrées au compte de résultat dans la ligne « Autres produits et charges opérationnels » sauf lorsqu'elles sont directement liées à une réorganisation (cf. **Note 1.F.k**).

d. Actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat ou par le biais des autres éléments du résultat global

Les actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat ou par le biais des autres éléments du résultat global concernent les titres de participation dans les sociétés non consolidées. Ils sont initialement comptabilisés à leur juste valeur. Pour chaque titre, le choix est fait de comptabiliser les variations ultérieures de juste valeur soit en compte de résultat, soit en autres éléments du résultat global sans possibilité de recyclage par résultat. Ce choix s'effectue à la date de comptabilisation initiale et est irrévocable.

e. Stocks et en-cours de production industrielle

Les stocks et en-cours de production industrielle sont évalués au plus faible de leur coût et de leur valeur nette de réalisation. Les coûts encourus pour amener les stocks à l'endroit et dans l'état dans lequel ils se trouvent sont comptabilisés de la manière suivante :

- Matières premières : coûts d'achat selon la méthode du coût unitaire moyen pondéré (CUMP) ;
- Produits finis et produits en-cours : coûts de la matière et de la main d'œuvre directe et quote-part de frais indirects de production, selon la méthode du coût unitaire moyen pondéré (CUMP).

Conformément à la norme IAS 23, les stocks qui sont éligibles à l'application de cette norme intègrent les coûts d'emprunts qui leur sont directement attribuables.

Les stocks comprennent le Stock Outil :

- Concernant les coulées continues, le Stock Outil correspond au stock minimum de métaux non ferreux nécessaire pour établir et assurer un fonctionnement continu ;
- Concernant les câbles, le Stock Outil représente la quantité de métaux non ferreux requise pour le bon fonctionnement des usines de câbles du Groupe dans le contexte économique actuel.

Bien que son volume soit généralement stable et constamment réapprovisionné, le niveau du Stock Outil peut néanmoins devoir être adapté notamment en cas de contraction ou d'expansion très marquée de l'activité, ou revu lors de la mise en œuvre de réorganisations structurantes pour le Groupe.

L'impact sur le compte de résultat de la variation de cette partie est présenté sur une ligne spécifique et figure en tant que composante de la capacité d'autofinancement sur le tableau des flux de trésorerie.

Les procédures d'audit sur les comptes consolidés ont été effectuées, le rapport des commissaires aux comptes est en cours d'émission à la date de publication des résultats.

La valeur nette de réalisation des stocks est le prix de vente estimé dans le cours normal de l'activité, diminué des coûts estimés pour l'achèvement et des coûts nécessaires pour réaliser la vente. Si la valeur comptable des stocks de métaux non ferreux est supérieure à leur valeur de marché à date d'arrêté des comptes, ces derniers ne sont dépréciés que si la marge industrielle (indicateur de marge sur coûts de production) des produits auxquels ils se rattachent est négative. Conformément à ce qui est précisé en **Note 1.E.c**, la dépréciation attachée au Stock Outil est comptabilisée sur la ligne « Effet Stock Outil » du compte de résultat. La dépréciation éventuelle attachée à d'autres catégories de stock est comptabilisée dans la marge opérationnelle.

f. Créances clients et autres débiteurs

Les créances clients sont initialement comptabilisées au prix de transaction déterminé selon IFRS 15. Les créances d'exploitation à court terme sans intérêt sont comptabilisées sur la base de leur valeur nominale car l'effet de l'actualisation n'est pas significatif.

La dépréciation des créances clients est fondée sur deux méthodes :

- Une méthode collective à fondement statistique afin de refléter les pertes de crédit attendues sur la durée de vie des créances, y compris les créances non échues, conformément à la norme IFRS 9.
Le Groupe a établi une matrice de taux de provisionnement tenant compte des risques pays, des probabilités de défaut constatées historiquement ainsi que du niveau de perte attendue en cas de défaut. La base de calcul de la provision intègre par ailleurs les garanties contractées sur les créances.
La valeur comptable de l'actif est diminuée via un compte de provision et le montant de la perte est comptabilisé au compte de résultat sur la ligne « Coût des ventes ».
- Une méthode individuelle selon laquelle une dépréciation est constituée lorsqu'il existe un indicateur objectif de l'incapacité du Groupe à recouvrer l'intégralité des montants dus dans les conditions initialement prévues lors de la transaction.
Des difficultés financières importantes rencontrées par le débiteur, la probabilité d'une faillite ou d'une réorganisation financière du débiteur et une défaillance ou un défaut de paiement constituent des indicateurs de dépréciation d'une créance. Le montant de la dépréciation représente la différence entre la valeur comptable de l'actif et la valeur des flux de trésorerie futurs estimés, actualisée au taux d'intérêt effectif initial.
Les créances dépréciées sur une base individuelle sont alors retirées de la base de calcul de la provision établie selon la méthode collective.
Comme pour la méthode précédente, la valeur comptable de l'actif est diminuée via un compte de provision et le montant de la perte est comptabilisé au compte de résultat sur la ligne « Coût des ventes ».

Ces méthodes de dépréciation s'appliquent également aux « Actifs sur contrats » figurant au bilan.

g. Trésorerie et équivalents de trésorerie

Le poste « Trésorerie et équivalents de trésorerie » dont la variation est expliquée dans le tableau des flux de trésorerie consolidés, comprend :

- La trésorerie et équivalents de trésorerie à l'actif : les liquidités, les dépôts bancaires à vue, les autres placements à court terme très liquides, facilement convertibles en un montant connu de trésorerie et soumis à un risque négligeable de changement de valeur ;
- Les découverts bancaires remboursables à vue qui font partie intégrante de la gestion de la trésorerie de l'entité. Ces derniers restent néanmoins présentés dans le bilan consolidé en tant que passifs financiers courants.

h. Actifs détenus en vue de la vente

Présentation dans le bilan consolidé

Les actifs non courants, ou groupes d'actifs, détenus en vue de la vente comme définis par la norme IFRS 5, sont présentés sur une ligne distincte de l'actif. De façon similaire, les passifs liés aux groupes d'actifs détenus en vue de la vente sont présentés sur une ligne distincte du passif sauf ceux qui, en vertu des modalités de la vente, resteront à la charge du Groupe. Les immobilisations classées en actifs à céder cessent d'être amorties à partir de la date à laquelle elles remplissent les conditions pour être classées en tant qu'actifs à céder.

Les procédures d'audit sur les comptes consolidés ont été effectuées, le rapport des commissaires aux comptes est en cours d'émission à la date de publication des résultats.

Conformément à la norme IFRS 5, les actifs ou groupe d'actifs détenus en vue de la vente sont évalués à la valeur la plus basse entre leur valeur comptable et la valeur de cession diminuée des coûts de cession. Cette moins-value potentielle est enregistrée au compte de résultat au sein des « Autres produits et charges opérationnels », en « Dépréciation d'actifs nets ».

Présentation au compte de résultat

Un groupe d'actifs cédé, destiné à être cédé ou abandonné est considéré comme une composante majeure du Groupe s'il :

- représente une ligne d'activité ou une région géographique majeure et distincte,
- fait partie d'un plan unique et coordonné pour se séparer d'une ligne d'activité ou d'une région géographique majeure et distincte, ou
- est une filiale acquise exclusivement en vue de la revente.

Lorsqu'un groupe d'actifs cédé, destiné à être cédé ou abandonné est une composante majeure du Groupe, il est qualifié d'activité abandonnée et ses charges et ses produits sont présentés sur la ligne séparée au compte de résultat « Résultat net des activités abandonnées », et ce au titre également de la période antérieure présentée comprenant le total :

- du profit ou de la perte après impôts des activités abandonnées, et
- du profit ou de la perte après impôts résultant de l'évaluation à la juste valeur diminuée des coûts de vente, ou de la cession, des actifs ou des groupes d'actifs destinés à être cédés constituant l'activité abandonnée.

Lorsqu'un groupe d'actifs, antérieurement présenté comme « destiné à être cédé », cesse de remplir les critères requis par la norme IFRS 5, chaque élément d'actifs et de passifs et le cas échéant du compte de résultat y afférent, est reclassé dans les postes appropriés des états financiers consolidés.

i. Paiements en actions

Des options d'achat et de souscription d'actions ainsi que des actions gratuites ou assujetties à des conditions de performance sont accordées aux dirigeants et à certains salariés du Groupe. Ces plans sont des transactions réglées en actions et sont basés sur l'émission d'actions nouvelles de la Société tête du Groupe Nexans.

Conformément à la norme IFRS 2 « Paiement fondé sur des actions », les options et actions gratuites ou de performance sont évaluées à leur juste valeur à la date d'attribution correspondant à la date d'annonce des plans. Le Groupe utilise différents modèles pour les valoriser dont notamment les modèles mathématiques de Black & Scholes ou de Monte-Carlo.

La juste valeur des options et actions gratuites ou de performances acquises par les bénéficiaires est enregistrée en charges de personnel linéairement entre la date d'attribution et la fin de la période d'acquisition des droits, avec une contrepartie directe en capitaux propres au sein des « Résultat et réserves consolidés ».

En cas de conditions de performance interne, la juste valeur des options et actions gratuites est réestimée à la date de clôture. Pour les plans basés sur des conditions de performance de marché, les évolutions de juste valeur postérieures à la date d'annonce n'ont pas d'incidence sur les montants comptabilisés.

Les plans d'épargne entreprise consistent à offrir aux salariés la possibilité de souscrire à une augmentation de capital réservée à une valeur décotée par rapport au cours de bourse. Ils sont comptabilisés conformément à IFRS 2 en tenant compte d'un coût d'inessibilité, les titres devant en général être conservés pour une période de 5 ans.

j. Pensions, indemnités de fin de carrière et autres avantages accordés au personnel

En accord avec les lois et pratiques de chaque pays dans lequel il est implanté, le Groupe participe à des régimes de retraite, de préretraite et d'indemnités de départ.

Pour les régimes de base type sécurité sociale et autres régimes à cotisations définies, les charges correspondent aux cotisations versées. Aucune provision n'est comptabilisée, le Groupe n'étant pas engagé au-delà des cotisations à verser au titre de chaque période comptable.

Les procédures d'audit sur les comptes consolidés ont été effectuées, le rapport des commissaires aux comptes est en cours d'émission à la date de publication des résultats.

Pour les régimes de retraite et assimilés à prestations définies, les provisions sont déterminées de la façon suivante et comptabilisées sur la ligne « Provisions pour retraite et engagements assimilés » du bilan (sauf pour les régimes de préretraite considérés comme partie intégrante d'un plan de réorganisation, voir **Note 1.F.k**) :

- La méthode actuarielle utilisée est la méthode des unités de crédit projetés (*projected unit credit method*), selon laquelle chaque période de service donne lieu à constatation d'une unité de droit à prestations, chacune de ces unités étant évaluée séparément pour obtenir l'obligation finale ; ces calculs intègrent des hypothèses de mortalité, de rotation du personnel, d'actualisation, de projection des salaires futurs et de rendement des actifs de couverture ;
- Les actifs dédiés à la couverture des engagements et qualifiés d'actifs de régime sont évalués à la juste valeur à la clôture de l'exercice et présentés en déduction des obligations ;
- Les écarts actuariels, relatifs aux ajustements liés à l'expérience et aux effets des changements d'hypothèses actuarielles sont comptabilisés en « Autres éléments du résultat global » non recyclables, au sein des « Variations de juste valeur et autres » des capitaux propres du Groupe, conformément à la norme IAS 19 révisée ;
- Le Groupe analyse par ailleurs les circonstances dans lesquelles des obligations de financement minimum, correspondant à des services déjà rendus, peuvent donner lieu à comptabilisation d'un passif à la clôture de l'exercice.

Lorsque les calculs de l'obligation nette conduisent à un actif pour le Groupe, le montant comptabilisé au titre de cet actif (dans ce cas sur la ligne « Autres actifs non courants » du bilan consolidé) ne peut pas excéder la valeur actualisée de tout remboursement futur du régime ou de diminutions des cotisations futures du régime, réduite le cas échéant de la valeur actualisée des obligations de financement minimum.

Les provisions au titre des médailles du travail et autres avantages à long terme payés pendant la période d'activité des salariés sont évaluées sur la base de calculs actuariels comparables à ceux effectués pour les engagements de retraite, et sont comptabilisées au poste « Provisions pour retraite et engagements assimilés » du bilan consolidé. Les écarts actuariels des provisions pour médailles du travail sont enregistrés au compte de résultat.

Lorsque des plans de régime de retraite à prestations définies font l'objet de réduction, de liquidation ou de modification, les obligations sont réévaluées à la date de ces modifications, et l'impact est présenté en marge opérationnelle. Lorsque des plans de régime de retraite à prestations définies font l'objet de réduction de liquidité ou de modification dans le cadre de plans de réorganisation, l'impact est présenté dans la ligne « Coûts de réorganisation » du compte de résultat.

La composante financière de la charge annuelle de retraite ou des autres avantages accordés au personnel (charge d'intérêt sur l'obligation, nette le cas échéant du rendement des actifs de couverture déterminé sur la base du taux d'actualisation des engagements) est présentée dans le résultat financier (voir **Note 10**).

k. Provisions

Les provisions sont comptabilisées lorsque le Groupe a une obligation actuelle (juridique ou implicite) résultant d'un événement passé, qu'il est probable qu'une sortie de ressources représentative d'avantages économiques serait nécessaire pour éteindre l'obligation et que le montant de l'obligation peut être estimé de manière fiable.

Si l'effet de l'actualisation est significatif, les provisions sont déterminées en actualisant les flux futurs de trésorerie attendus à un taux d'actualisation avant impôts qui reflète les appréciations actuelles par le marché de la valeur temps de l'argent et des risques spécifiques aux passifs. L'impact de la désactualisation est enregistré en résultat financier et les effets des changements de taux sont enregistrés dans le même compte que celui où la provision a été dotée.

Le coût des actions de réorganisation est intégralement provisionné dans l'exercice lorsqu'il résulte d'une obligation du Groupe vis-à-vis de tiers ayant pour origine la décision prise par l'organe compétent, supportée par un plan détaillé et matérialisé avant la date de clôture, par l'annonce de ce plan détaillé aux tiers concernés. Ce coût correspond essentiellement aux indemnités de licenciement, aux préretraites (sauf si qualifiées d'avantages au personnel, voir **Note 1.F.j**), aux coûts des préavis non effectués et de formation des personnes devant partir et aux autres coûts directement liés aux fermetures de sites.

Les mises au rebut d'immobilisations, dépréciations de stocks ou autres actifs et autres sorties de trésorerie directement liées à des mesures de réorganisation mais ne remplissant pas les critères pour la constatation d'une provision, sont également comptabilisées au compte de résultat dans les coûts de réorganisation. Dans le bilan consolidé, ces dépréciations sont présentées en réduction des actifs non courants ou courants qu'elles concernent.

En outre, les coûts de réorganisation incluent les coûts directement liés à des programmes s'inscrivant dans la stratégie de transformation du groupe annoncée le 9 novembre 2018.

Les procédures d'audit sur les comptes consolidés ont été effectuées, le rapport des commissaires aux comptes est en cours d'émission à la date de publication des résultats.

I. Dettes financières

Lors de l'inscription initiale au passif, la dette est comptabilisée à la juste valeur qui correspond à son prix d'émission diminué du montant des coûts d'émission. Par la suite, la différence entre la valeur initiale de la dette et sa valeur de remboursement est amortie sur une base actuarielle selon la méthode du coût amorti au taux d'intérêt effectif. Le taux d'intérêt effectif est le taux qui permet d'égaliser la trésorerie reçue avec l'ensemble des flux de trésorerie engendrés par le service de l'emprunt.

Emprunts obligataires convertibles et autres emprunts

Conformément à la norme IAS 32 « Instruments financiers : présentation », si un instrument financier comporte différents composants ayant pour certains des caractéristiques de dettes et pour d'autres des caractéristiques de capitaux propres, l'émetteur doit classer comptablement ces différents composants séparément en fonction de leur nature.

Ce traitement s'applique aux emprunts obligataires à option de conversion et / ou d'échange en actions nouvelles ou existantes (OCEANE), l'option de conversion répondant à la définition d'un instrument de capitaux propres.

La composante classée en dettes financières est évaluée, en date d'émission, sur la base des flux de trésorerie futurs contractuels actualisés au taux de marché (tenant compte du risque de crédit de l'émetteur) d'une dette ayant des caractéristiques similaires mais ne comportant pas d'option de conversion ou de remboursement en actions.

La valeur de l'option de conversion est calculée par différence entre le prix d'émission de l'obligation et la valeur de la composante dette. Ce montant est enregistré dans les « Réserves consolidées » au sein des capitaux propres.

Après cette évaluation initiale de la partie dette et capitaux propres, la composante dette est valorisée au coût amorti. La charge d'intérêt sur la dette est calculée selon le taux d'intérêt effectif.

Engagements d'achat de titres donnés aux actionnaires minoritaires

Les engagements d'achat de titres (*put*) donnés aux actionnaires minoritaires des filiales sont comptabilisés en dettes financières pour leur valeur actualisée. Conformément à la norme IFRS 3 révisée, la variation du prix d'exercice des options est comptabilisée au sein des capitaux propres.

m. Contrats de location

Les contrats de location sont comptabilisés au bilan dès l'origine du contrat de location pour la valeur actualisée des paiements futurs. Les taux d'actualisation utilisés sont basés sur le taux d'emprunt marginal du Groupe auquel est ajouté un *spread* pour tenir compte des environnements économiques spécifiques à chaque pays.

Ces contrats de location sont enregistrés en « Dettes sur loyers futurs » au passif avec inscription à l'actif en « Droits d'utilisation ». Ils sont amortis sur la durée du contrat qui correspond en général à la durée non résiliable du contrat à laquelle s'ajoutent les intervalles visés par toute option de prolongation que le preneur a la certitude raisonnable d'exercer et toute option de résiliation que le preneur a la certitude raisonnable de ne pas exercer.

Au compte de résultat, et du fait de la comptabilisation bilantielle évoquée ci-avant, les contrats de location sont comptabilisés pour partie en charges d'amortissement dans la marge opérationnelle et pour partie sous la forme de charges d'intérêts dans le résultat financier. L'impact fiscal de ce retraitement de consolidation est pris en compte via la comptabilisation d'impôts différés.

Dans le tableau des flux de trésorerie, le paiement des loyers est présenté dans les « Flux de trésorerie de financement » en « Émissions (remboursements) d'emprunts » pour le montant affecté au remboursement des « Dettes sur loyers futurs », et en « Intérêts financiers versés » pour le montant affecté au paiement des intérêts des « Dettes sur loyers futurs ».

Les contrats de location correspondant à des actifs de faible valeur unitaire ou de courte durée sont comptabilisés directement en charges.

Les procédures d'audit sur les comptes consolidés ont été effectuées, le rapport des commissaires aux comptes est en cours d'émission à la date de publication des résultats.

n. Instruments dérivés

Seuls les instruments dérivés négociés avec des contreparties externes au Groupe sont considérés comme éligibles à la comptabilité de couverture.

Couverture du risque de change

Le Groupe utilise des instruments financiers dérivés (très majoritairement sous la forme de contrats d'achats et de ventes à terme de devises) pour se couvrir contre les risques associés à la fluctuation des cours des monnaies étrangères. Ces instruments financiers dérivés sont évalués à la juste valeur, calculée par référence aux cours de change à terme constatés à la date de clôture, pour des contrats ayant des profils d'échéance similaires.

➤ Couverture des flux de trésorerie sur le risque de change

Lorsque ces opérations couvrent des transactions futures hautement probables (flux budgétés ou commandes fermes) mais non encore facturées et dans la mesure où elles remplissent les conditions pour l'application de la comptabilité spécifique de couverture de flux de trésorerie (ou *Cash-Flow Hedge*), la variation de la juste valeur de l'instrument dérivé se décompose en deux éléments :

- La part dite « efficace » de la perte ou du gain (latent ou réalisé) de l'instrument de couverture est comptabilisée directement en capitaux propres au sein des « Variations de juste-valeur et autres ». Les profits ou pertes préalablement comptabilisés en capitaux propres sont rapportés au compte de résultat de la période au cours de laquelle l'élément couvert affecte le résultat (par exemple, lorsque la vente prévue est réalisée). Ces profits ou pertes sont rapportés au niveau de la marge opérationnelle dès lors qu'ils portent sur des transactions commerciales ;
- La part dite « inefficace » de la perte ou du gain (latent ou réalisé) est directement comptabilisée en résultat financier.

➤ Instruments dérivés non qualifiés de couverture sur le risque de change

Les variations de juste valeur des dérivés qui ne sont pas éligibles à la comptabilité de couverture, sont enregistrées directement dans le résultat financier de l'exercice.

Il s'agit notamment des instruments financiers dérivés correspondant à des couvertures économiques mais qui n'ont pas été, ou ne sont plus, documentés dans des relations de couverture comptables.

Couverture des risques liés à la variation des cours des métaux non ferreux

Les contrats d'achats de métaux non ferreux donnant lieu à livraison physique des métaux utilisés dans le cadre du cycle d'exploitation du Groupe sont exclus du champ d'application de la norme IAS 39. La comptabilisation de ces achats a lieu lors de la livraison.

Le Groupe utilise par ailleurs des contrats d'achats et ventes à terme conclus pour l'essentiel sur la Bourse des Métaux de Londres (LME) pour réduire son exposition au risque de fluctuation des cours des métaux non ferreux (cuivre et dans une moindre mesure aluminium et plomb). Ces contrats donnent lieu à un règlement en liquidités et constituent des instruments dérivés entrant dans le champ d'application de la norme IAS 39.

➤ Couverture des flux de trésorerie sur les risques liés à la variation des cours des métaux non ferreux

La volatilité accrue des cours des métaux non ferreux au cours des dernières années a conduit le Groupe à se doter des moyens permettant de qualifier de couverture de flux de trésorerie, au sens de la norme IAS 39, une part importante de ces instruments financiers dérivés. Ainsi, lorsque ces instruments couvrent des transactions futures hautement probables (achats de cathodes ou de fils de cuivre pour l'essentiel), mais non encore facturées et dans la mesure où ils remplissent les conditions pour l'application de la comptabilité spécifique de couverture de flux de trésorerie, ils suivent un traitement proche de celui des instruments de change exposé ci-avant :

- La part dite « efficace » de la perte ou du gain latent de l'instrument de couverture est comptabilisée directement en capitaux propres au sein des réserves de « Variations de juste valeur et autres ». La perte ou le gain réalisés correspondants sont comptabilisés au sein de la marge opérationnelle ;
- La part dite « inefficace » latente est pour sa part comptabilisée sur la ligne « Autres produits et charges opérationnels » au compte de résultat. La perte ou le gain réalisés correspondants sont enregistrés dans la marge opérationnelle, cette dernière devant refléter, selon le modèle de gestion du Groupe, l'ensemble des impacts réalisés sur métaux non ferreux.

Les procédures d'audit sur les comptes consolidés ont été effectuées, le rapport des commissaires aux comptes est en cours d'émission à la date de publication des résultats.

Le périmètre des entités éligibles à la comptabilité de couverture couvre l'essentiel des dérivés métaux du Groupe.

➤ Instruments dérivés non qualifiés de couverture sur les risques liés à la variation des cours des métaux non ferreux

Les variations de juste valeur des dérivés qui ne sont pas éligibles à la comptabilité de couverture sont enregistrées directement dans le résultat opérationnel de l'exercice sur la ligne « Variation de juste valeur des instruments financiers sur métaux non ferreux ». Les pertes ou gains réalisés sont comptabilisés dans la marge opérationnelle à échéance du dérivé.

Il s'agit notamment des instruments financiers dérivés correspondant à des couvertures économiques mais qui n'ont pas été, ou ne sont plus, documentés dans des relations de couverture comptables.

Note 2. Principaux événements

A. ACCORD-CADRE POUR LE DÉVELOPPEMENT DE PARCS ÉOLIENS OFFSHORE EN AMÉRIQUE DU NORD

Le 3 décembre 2019, le Groupe Nexans, le groupe Eversource, leader en construction de lignes de transmission en Nouvelle-Angleterre, et le groupe Ørsted, leader mondial de l'éolien offshore, ont annoncé la signature d'un accord-cadre renforçant leur partenariat de long terme. Selon cet accord, Nexans pourra fournir jusqu'à 1 000 kilomètres de câbles d'exportation d'énergie haute tension sous-marins pour les parcs éoliens offshore d'Ørsted en Amérique du Nord. La première livraison devrait intervenir d'ici à 2022 et l'accord est conclu jusqu'en 2027.

B. FINANCEMENT DE LA CONSTRUCTION DU BATEAU CABLIER AURORA

En 2018, le Groupe a lancé la construction d'un nouveau navire câblé qui devrait être livré en 2021 afin de soutenir la croissance de l'activité des câbles sous-marins d'énergie haute tension. Le contrat de financement de ce navire câblé, d'un montant de 1 050 millions de couronnes norvégiennes, a été signé le 10 mai 2019.

Se référer aux **Notes 14 et 24** pour plus de détails.

C. REMBOURSEMENT DE L'ÉMISSION OBLIGATAIRE CONVERTIBLE OU ECHANGEABLE EN ACTIONS NOUVELLES OU EXISTANTES (OCEANE)

La totalité des obligations convertibles restantes de l'OCEANE 2019 a été remboursée début janvier 2019, l'emprunt arrivant à son terme. Le paiement s'est élevé à 276 millions d'euros, coupons courus inclus.

D. PROJET EUROPEEN DE RÉORGANISATION

Le 24 janvier 2019, Nexans a débuté un processus d'information-consultation et annoncé un projet de restructuration européen qui doit amener :

- un redimensionnement complet de l'organisation grâce au recentrage sur ses activités cœur de métier, en supprimant les structures régionales et en réduisant considérablement sa complexité ;
- une organisation plus efficiente et plus agile, grâce à la rationalisation des structures hiérarchiques.

Ce projet désormais en cours permet à Nexans de :

- réajuster le périmètre des activités Corporate au niveau du siège mondial du Groupe ;
- mutualiser certaines activités fonctionnelles entre pays ;
- adapter l'implantation industrielle de façon ciblée.

Le projet contribue également à l'optimisation de l'organisation actuelle du Groupe en matière d'Innovation et Technologie, en lien avec l'évolution actuelle des activités vers davantage de modularité et de services.

Les procédures d'audit sur les comptes consolidés ont été effectuées, le rapport des commissaires aux comptes est en cours d'émission à la date de publication des résultats.

Les principales conséquences sociales concernent l'Allemagne, la France, la Suisse et dans une moindre mesure, la Belgique, la Norvège et l'Italie. Nexans travaille en étroite collaboration avec toutes les parties prenantes afin de minimiser les conséquences sociales de ce projet, conformément aux législations et dispositions sociales locales. Le Groupe est profondément attaché à favoriser les échanges avec les collaborateurs concernés et les instances représentatives du personnel afin de fournir l'accompagnement approprié.

En conséquence de ce projet, sur l'exercice 2019, le Groupe a comptabilisé des coûts de restructuration nets de 184 millions d'euros dans le compte de résultat, incluant une provision dont le solde est de 128 millions d'euros au bilan au 31 décembre 2019 (cf. **Note 23**).

Note 3. Changements de méthodes comptables : IFRS 16

La norme IFRS 16 « Contrats de location », d'application obligatoire à compter du 1^{er} janvier 2019, impose aux preneurs de comptabiliser, pour les contrats éligibles à la norme, l'ensemble des loyers restant à payer sous forme :

- De droits d'utilisation, en immobilisations ;
- De dettes sur loyers futurs, en dette financière.

La mise en œuvre de cette norme entraîne également les changements de présentation suivants :

- Au compte de résultat, les loyers auparavant comptabilisés en charges au sein de la « Marge Opérationnelle » sont, sous IFRS 16, comptabilisés pour partie en tant que dotation aux amortissements au sein de la « Marge Opérationnelle », et pour partie en tant que charges d'intérêts au sein du « Coût de l'endettement financier (net) » ;
- Dans le tableau des flux de trésorerie, le paiement des loyers auparavant présenté au sein des « Flux de trésorerie provenant de l'exploitation » est désormais présenté, sous IFRS 16, en « Flux de trésorerie de financement » en « Émissions (remboursements) d'emprunts » pour le montant affecté au remboursement des « Dettes sur loyers futurs », et en « Intérêts financiers versés » pour le montant affecté au paiement des intérêts des « Dettes sur loyers futurs ».

Le Groupe a retenu pour la transition la méthode rétrospective simplifiée. Selon cette approche, les informations comparatives présentées ne sont pas retraitées et, le cas échéant, l'impact cumulé de la première application de la norme est présenté comme un ajustement des capitaux propres à la date de première application.

Le Groupe applique par ailleurs les mesures simplificatrices prévues par la norme : les loyers des contrats correspondant à un actif de faible valeur unitaire ou à une location de courte durée (inférieure ou égale à 12 mois) sont comptabilisés directement en charges.

En outre, pour la transition, les mesures de simplification suivantes ont été appliquées :

- Les contrats avec une durée résiduelle inférieure à 12 mois à compter du 1^{er} janvier 2019 ne donnent pas lieu à la comptabilisation d'un actif et d'une dette ;
- Les taux d'actualisation appliqués à la date de transition sont basés sur le taux d'emprunt marginal du Groupe auquel est ajouté un *spread* pour tenir compte des environnements économiques spécifiques à chaque pays. Ces taux d'actualisation ont été déterminés en tenant compte des durées résiduelles des contrats à compter de la date de première application, soit le 1^{er} janvier 2019.

L'impact de l'application au 1^{er} janvier 2019 de cette norme se traduit par une augmentation de l'endettement du Groupe de 126 millions d'euros et d'une augmentation de 126 millions d'euros des immobilisations corporelles.

La réconciliation de la balance d'ouverture des dettes sur loyers futurs comptabilisées conformément à IFRS 16 avec les loyers restants dus au 31 décembre 2018 pour les contrats de location simple, comme définis par IAS 17, figure dans le tableau suivant :

(en millions d'euros)	Loyers restants dus au titre des contrats de location non résiliables	Exemption pour les contrats de courte durée	Exemption pour les contrats portant sur des actifs de faible valeur	Part des contrats de location correspondant à des services	Changement d'estimation sur la durée des contrats	Actualisation des loyers	Dettes sur loyers futurs
1^{er} JANVIER 2019	156	(6)	(1)	(4)	3	(22)	126

Les procédures d'audit sur les comptes consolidés ont été effectuées, le rapport des commissaires aux comptes est en cours d'émission à la date de publication des résultats.

L'application de la norme IFRS 16 se traduit par une augmentation de l'EBITDA de 29 millions d'euros par rapport à l'exercice 2018. Au 1^{er} janvier 2019 comme au 31 décembre 2019, les contrats de location donnant lieu à comptabilisation d'un droit d'utilisation et de dettes sur loyers futurs concernent essentiellement des contrats immobiliers.

Note 4. Segments opérationnels

Le Groupe retient en tant que segments à présenter au regard de la norme IFRS 8 (après prise en compte des regroupements autorisés par cette norme) les quatre segments suivants :

- « **Bâtiment & Territoires** » : Ce segment fournit des systèmes de câblage fiables et des solutions énergétiques plus intelligentes pour aider les bâtiments et les territoires à être plus efficaces, plus vivables et plus durables. Il couvre les marchés suivants : bâtiment, villes / réseaux intelligents, e-mobilité, infrastructures locales, systèmes d'énergie décentralisés, électrification rurale.
- « **Haute Tension & Projets** » : Ce segment accompagne les clients du début (conception, ingénierie, financement, gestion d'actifs) à la fin du cycle (gestion du système) pour les aider à trouver la solution de câblage la mieux adaptée à leurs enjeux d'efficacité et de fiabilité. Il comprend les marchés suivants : fermes éoliennes *offshore*, interconnexions sous-marines, haute tension terrestre, solutions intelligentes pour le secteur pétrolier et gazier (chauffage électrique direct, câbles de chauffage sous-marins).
- « **Télécommunications & Données** » : Ce segment aide les clients à déployer facilement des infrastructures en cuivre ou en fibre optique grâce à des solutions de câblage et de connectique *plug-and-play*. Il regroupe les activités suivantes : transmission des données (sous-marine, fibre, FTTx), réseaux de télécommunications, centres de données géants (*hyperscale*), solutions de câblage LAN.
- « **Industrie & Solutions** » : Ce segment accompagne les équipementiers et les chefs de projets d'infrastructure industrielle dans la personnalisation de leurs solutions de câblage et de connectique pour leur permettre de répondre à leurs enjeux d'électrification, de numérisation et d'automatisation. Il englobe les marchés suivants : transports (aéronautique, ferroviaire, construction navale, automobile), automatismes, énergies renouvelables (solaire, éolien), ressources (pétrole et gaz, mines) et autres (nucléaire, médical, manutention).

La rubrique « **Autres** » inclut – en sus de certaines activités spécifiques ou centralisées pour tout le Groupe donnant lieu à des dépenses et des charges non réparties entre les segments – l'activité « Fils conducteurs » comprenant les fils machine, les fils conducteurs et les activités de production de fils émaillés.

Parmi les éléments qui contribuent à la rubrique « **Autres** », il convient de mentionner les faits suivants :

- Au 31 décembre 2019, le chiffre d'affaires à prix métal constant de ce segment est constitué à hauteur de 92% par le chiffre d'affaires dégagé par les activités « Fils conducteurs » du Groupe (93% au 31 décembre 2018) ;
- La marge opérationnelle de ce segment est négative de 29 millions d'euros au 31 décembre 2019. Elle inclut les profits liés aux ventes de fils de cuivre d'une part, et certaines charges centralisées pour le Groupe et non réparties entre les segments (frais de holding) d'autre part.

D'une manière générale, les prix de transfert entre les segments opérationnels sont identiques à ceux prévalant pour des transactions avec des tiers externes au Groupe.

Les informations de l'exercice 2019 ci-après intègrent les conséquences de l'application de la norme IFRS 16 « Contrats de location ».

Les procédures d'audit sur les comptes consolidés ont été effectuées, le rapport des commissaires aux comptes est en cours d'émission à la date de publication des résultats.

A. INFORMATIONS PAR SEGMENT OPÉRATIONNEL

2019 (en millions d'euros)	Bâtiment & Territoires	Haute Tension & Projets	Télécommunicat° & Données	Industrie & Solutions	Autres	Total Groupe
Chiffre d'affaires net à prix métal courant	2 799	779	572	1 374	1 212	6 735
Chiffre d'affaires net à prix des métaux constants	1 807	715	515	1 159	409	4 605
EBITDA	155	103	52	105	(2)	413
Dotation aux amortissements	(47)	(41)	(11)	(38)	(27)	(163)
Marge opérationnelle	108	62	41	67	(29)	249
Dotation aux dépréciations / reprise de pertes de valeur sur actifs immobilisés (y.c. goodwill) (voir Note 8)	-	15	-	(1)	-	13

2018 (en millions d'euros)	Bâtiment & Territoires	Haute Tension & Projets	Télécommunicat° & Données	Industrie & Solutions	Autres	Total Groupe
Chiffre d'affaires net à prix métal courant	2 774	745	561	1 390	1 020	6 490
Chiffre d'affaires net à prix des métaux constants	1 742	683	496	1 160	329	4 409
Chiffre d'affaires net à prix des métaux constants et cours de change 2019	1 747	671	500	1 164	334	4 416
EBITDA	120	68	44	86	7	325
Dotation aux amortissements	(48)	(34)	(11)	(35)	(10)	(137)
Marge opérationnelle	72	34	34	51	(2)	188
Dotation aux dépréciations / reprise de pertes de valeur sur actifs immobilisés (y.c. goodwill) (voir Note 8)	(2)	(46)	-	-	3	(44)

Le Comité exécutif analyse également la performance du Groupe sous un angle géographique.

B. INFORMATIONS POUR LES PAYS PRINCIPAUX

2019 (en millions d'euros)	France	Allemagne	Norvège	Autres ⁽³⁾	Total Groupe
Chiffre d'affaires net à prix métal courant ⁽¹⁾	1 040	819	758	4 118	6 735
Chiffre d'affaires net à prix des métaux constants ⁽¹⁾	660	741	691	2 514	4 605
Actifs non courants IFRS 8 ^{(1) (2)} (au 31 décembre)	203	195	291	1 097	1 786

(1) Par zone d'implantation des filiales du Groupe.

(2) Les actifs non courants comprennent les droits d'utilisation liés à l'application de la norme IFRS 16.

(3) Pays ne représentant pas individuellement plus de 10% du chiffre d'affaires à prix métal constant du Groupe.

2018 (en millions d'euros)	France	Allemagne	Norvège	Autres ⁽²⁾	Total Groupe
Chiffre d'affaires net à prix métal courant ⁽¹⁾	1 038	829	693	3 930	6 490
Chiffre d'affaires net à prix des métaux constants ⁽¹⁾	644	745	631	2 389	4 409
Chiffre d'affaires net à prix des métaux constants et cours de change 2019 ⁽¹⁾	644	745	615	2 412	4 416
Actifs non courants IFRS 8 ⁽¹⁾ (au 31 décembre)	169	161	204	1 015	1 548

(1) Par zone d'implantation des filiales du Groupe.

(2) Pays ne représentant pas individuellement plus de 10% du chiffre d'affaires à prix métal constant du Groupe.

C. INFORMATIONS POUR LES CLIENTS PRINCIPAUX

Le Groupe n'avait pas de clients qui représentaient individuellement plus de 10% de son chiffre d'affaires en 2019 ou 2018.

Les procédures d'audit sur les comptes consolidés ont été effectuées, le rapport des commissaires aux comptes est en cours d'émission à la date de publication des résultats.

Note 5. Revenu sur contrats conclus avec les clients

A. DESAGREGATION DU CHIFFRE D'AFFAIRES

Le chiffre d'affaires net se décompose comme suit :

2019	Bâtiment & Territoires	Haute Tension & Projets	Télécommunicat° & Données	Industrie & Solutions	Autres	Total Groupe
Chiffre d'affaires (en millions d'euros)						
Obligations de performance remplies à un moment précis	2 799	105	572	1 374	1 212	6 062
Obligations de performance remplies progressivement	-	674	-	-	-	674
CHIFFRE D'AFFAIRES NET A PRIX METAL COURANT	2 799	779	572	1 374	1 212	6 735

2018	Bâtiment & Territoires	Haute Tension & Projets	Télécommunicat° & Données	Industrie & Solutions	Autres	Total Groupe
Chiffre d'affaires (en millions d'euros)						
Obligations de performance remplies à un moment précis	2 774	121	561	1 390	1 020	5 866
Obligations de performance remplies progressivement	-	624	-	-	-	624
CHIFFRE D'AFFAIRES NET A PRIX METAL COURANT	2 774	745	561	1 390	1 020	6 490

B. SOLDES BILANTIELS DES CONTRATS

Les soldes des actifs et passifs sur contrats se décomposent comme suit :

(en millions d'euros)	31 décembre 2019		31 décembre 2018	
	Ventes de marchandises ou biens	Contrats de biens et services	Ventes de marchandises ou biens	Contrats de biens et services
Actifs sur contrats	-	69	-	95
(Passifs sur contrats)	(54)	(203)	(56)	(195)
TOTAL NET ACTIF / (PASSIF)	(54)	(134)	(56)	(100)

Ventes de marchandises ou biens

Les passifs sur contrats correspondent aux avances reçues des clients. La satisfaction de la performance rattachée survient dans les deux années qui suivent la réception de l'avance. La majorité des montants indiqués au 31 décembre 2018 ont été reconnus en chiffre d'affaires sur l'exercice 2019.

Contrats de biens et services

Les actifs sur contrats comprennent principalement les produits comptabilisés du fait des prestations réalisées, mais non encore facturées à la date de clôture considérée. Les actifs sur contrats sont transférés en créances clients lorsque le droit au paiement au titre de la prestation effectuée devient exécutoire.

La variation nette des actifs et passifs sur contrats pour -34 millions d'euros s'explique principalement par :

- La facturation d'éléments en solde à l'ouverture pour environ -100 millions d'euros ;
- Une augmentation nette des avances reçues pour environ -40 millions d'euros ;
- Une diminution des décalages existant entre la satisfaction de la performance et l'obtention par le Groupe des droits inconditionnels au paiement de l'ordre de -20 millions d'euros ;
- Le chiffre d'affaire reconnu à l'avancement sur des projets existant à l'ouverture venant partiellement compenser les éléments précédents pour +130 millions d'euros.

Les procédures d'audit sur les comptes consolidés ont été effectuées, le rapport des commissaires aux comptes est en cours d'émission à la date de publication des résultats.

C. OBLIGATIONS DE PERFORMANCE RESTANT A SATISFAIRE

Ventes de marchandises ou biens

Du fait de la nature de l'activité, les ventes de marchandises ou biens ont un horizon de temps court. Par conséquent, le montant des prestations correspondant à des obligations de performance restant à satisfaire n'est pas détaillé.

Contrats de biens et services

Les contrats de biens et services comprennent essentiellement les contrats de câbles haute tension et de câbles ombilicaux. Le montant des prestations correspondant à des obligations de performance restant à satisfaire pour ces activités excède 1 060 millions d'euros, et devrait se réaliser à plus de 85% au cours des deux prochaines années.

Le Groupe Nexans a par ailleurs signé un contrat-cadre avec Eversource et Ørsted. Ce contrat pour le développement de parcs éoliens offshore en Amérique du Nord n'est pas intégré au montant des prestations correspondant à des obligations de performance restant à satisfaire indiqué ci-dessus. Il prévoit la fourniture jusqu'à 1 000 kilomètres de câbles d'exportation d'énergie pour de nombreux projets d'Ørsted aux États-Unis jusqu'en 2027.

Note 6. Frais de personnel et effectifs

		2019	2018
Frais de personnel (charges sociales incluses)	(en millions d'euros)	1 150	1 192
Effectifs des sociétés intégrées à la fin de l'exercice	(en nombre de salariés)	25 890	27 058

Les rémunérations versées sous forme d'avantages en actions au sens de la norme IFRS 2 sont incluses dans les frais de personnel présentés ci-dessus. Ces dernières s'élèvent à 7 millions d'euros en 2019 (charges sociales incluses). Se référer également à la **Note 21**.

Les rémunérations versées à des salariés couverts par des plans de réorganisation en cours ne sont pas reprises dans les données ci-dessus.

Note 7. Autres produits et charges opérationnels

(en millions d'euros)	Notes	2019	2018
Dépréciations d'actifs nettes	8	13	(44)
Variation de la juste valeur des instruments financiers sur métaux non ferreux		1	(5)
Plus et moins-value de cession d'actifs	9	7	44
Frais connexes sur acquisitions et projets d'acquisition		(1)	(3)
Frais et provisions sur enquêtes de concurrence		(19)	(1)
AUTRES PRODUITS ET CHARGES OPÉRATIONNELS		2	(9)

Le Groupe a comptabilisé une charge nette de 19 millions d'euros correspondant essentiellement à une dotation de provision suite à une réévaluation des risques associés aux potentielles procédures civiles liées aux enquêtes de concurrence dans l'industrie du câble d'énergie sous-marin et souterrain.

Les procédures d'audit sur les comptes consolidés ont été effectuées, le rapport des commissaires aux comptes est en cours d'émission à la date de publication des résultats.

Note 8. Dépréciations d'actifs nets

(en millions d'euros)	2019	2018
Pertes de valeur sur immobilisations	(1)	(47)
Reprises de pertes de valeur sur immobilisations	14	3
Pertes de valeur sur goodwill	-	-
Pertes de valeur sur actifs ou groupes d'actifs détenus en vue de la vente	-	-
DÉPRÉCIATIONS D'ACTIFS NETS	13	(44)

Le Groupe revoit la valorisation de ses goodwill et des immobilisations incorporelles à durée de vie indéterminée au moins une fois par exercice, et celle de ses actifs corporels et incorporels en cas d'indice de perte de valeur (se référer à la **Note 1.F.c.**).

La valorisation des goodwill du Groupe est réalisée au niveau des Unités Génératrices de Trésorerie (UGT) auxquelles ils sont affectés. En cas de décalage défavorable entre la valeur comptable et la valeur recouvrable, une dépréciation est comptabilisée.

A la suite de la réorganisation opérationnelle du Groupe annoncée fin 2018 et s'inscrivant dans le plan de transformation annoncé le 9 novembre 2018, les UGT ont été adaptées et refondues pour l'exercice 2019. Cette modification de périmètre n'a pas eu d'impact sur le niveau de dépréciation d'actifs nets, les calculs ayant été effectués selon l'ancien et le nouveau périmètre.

A. RÉSULTATS DES TESTS DE L'ANNÉE

Comme précisé dans la **Note 1** et conformément aux dispositions de la norme IAS 36, des tests de dépréciation ont d'abord été menés sur des actifs individuels lorsqu'un indice de perte de valeur a été identifié.

En 2019, ces tests n'ont pas conduit à la comptabilisation de pertes de valeur significatives.

La revue des hypothèses d'activité futures a en revanche permis la reprise de pertes de valeur antérieurement constatées, essentiellement sur l'activité haute tension aux Etats-Unis pour 11 millions d'euros, en lien avec la réorientation d'activité du site.

En 2018, la perte de valeur de 47 millions d'euros comptabilisée provenait principalement de la dépréciation d'immobilisations corporelles, dont 18 millions d'euros concernant des immobilisations corporelles en Chine, et 28 millions d'euros concernant des immobilisations corporelles de l'activité haute tension terrestre en Europe.

B. RÉPARTITION DES GOODWILL

La répartition des goodwill par UGT, selon le nouveau périmètre, et leur évolution en 2019 est la suivante :

(en millions d'euros)	UGT Asie-Pacifique Bâtiment & Territoires	UGT Amérique du Sud Bâtiment & Territoires)	UGT Europe Industrie & Solutions	UGT Amérique du Nord Industrie & Solutions	Autres UGT	Total
31 DÉCEMBRE 2018	66	65	31	27	54	243
Regroupement d'entreprises	-	-	-	-	-	-
Cessions / acquisitions	-	-	-	-	-	-
Pertes de valeur	-	-	-	-	-	-
Différences de conversion et autres	1	(0)	(0)	1	(3)	(2)
31 DÉCEMBRE 2019	67	64	31	28	51	242

Le Groupe n'a pas comptabilisé de perte de valeur du goodwill en 2019, comme en 2018.

Les procédures d'audit sur les comptes consolidés ont été effectuées, le rapport des commissaires aux comptes est en cours d'émission à la date de publication des résultats.

Suite à la refonte du périmètre des UGT, la répartition des principaux *goodwill* est la suivante :

- L'UGT « Asie-Pacifique Bâtiment & Territoires » intègre le *goodwill* associé à la société Nexans Yanggu New Rihui, qui a rejoint le Groupe en 2011, ainsi que l'essentiel du *goodwill* relatif au groupe Olex, acquis en 2006 ;
- L'UGT « Amérique du Sud Bâtiment et Territoires » intègre principalement le sous-groupe Madeco acquis en 2008, mais aussi les activités historiques de Nexans au Brésil ;
- L'UGT « Europe Industrie & Solutions » regroupe notamment les activités des sociétés Intercond et Cabloswiss, sociétés ayant fusionné dans la société Nexans Intercablo en 2012, ainsi que celle de Nexans Industry Solutions, acquise en 2018 ;
- L'UGT « Amérique du Nord Industrie & Solutions » correspond aux activités d'AmerCable.

C. PRINCIPALES HYPOTHÈSES

Les principales hypothèses retenues, par zone géographique, pour l'établissement des *business plans* dans le cadre des tests de perte de valeur sont présentées ci-dessous :

- Les taux d'actualisation des principales zones monétaires sont stables au 31 décembre 2019 par rapport au 31 décembre 2018 à l'exception des taux d'actualisation retenus pour la zone Euro, en baisse de 75 points de base, et pour l'Australie, en baisse de 50 points de base ;
- Les taux de croissance à l'infini utilisés pour les UGT du Groupe au 31 décembre 2019 ont été revus à la baisse sur la plupart des principales zones par rapport au 31 décembre 2018 ;
- Les flux de trésorerie retenus dans les calculs de dépréciation sont basés sur les dernières projections approuvées par le management du Groupe et intègrent donc sa vision la plus récente du niveau d'activité future du Groupe (Budget 2020 et Plan Stratégique). La projection des flux de trésorerie porte sur une période de cinq années.

D. ANALYSES DE SENSIBILITÉ

Les valorisations des UGT testées sont basées sur les principales hypothèses présentées ci-avant. Des analyses de sensibilité sont par ailleurs menées pour mesurer la sensibilité du calcul aux changements de paramètres utilisés (taux d'actualisation et taux de croissance à l'infini). La méthode utilisée consiste à faire varier de plus ou moins 50 points de base chacun des paramètres.

Au 31 décembre 2019, l'analyse de sensibilité réalisée n'a pas mis en évidence de charge de dépréciation à constater.

Note 9. Plus et moins-value de cessions d'actifs

(en millions d'euros)	2019	2018
Plus (moins)-value nette sur cession d'actifs immobilisés	7	44
Plus (moins)-value nette sur cession de titres	-	1
Autres	-	-
PLUS ET MOINS-VALUE DE CESSION D'ACTIFS	7	44

En 2019, les plus et moins-values de cession d'actifs immobilisés concernent principalement des ventes d'actifs immobiliers respectivement en France et en Suisse.

En 2018, la plus-value nette de 44 millions d'euros comptabilisée sous la rubrique « Plus (moins)-value nette sur cession d'actifs immobilisés » correspondait principalement à la plus-value de cession du site de Lyon.

Les procédures d'audit sur les comptes consolidés ont été effectuées, le rapport des commissaires aux comptes est en cours d'émission à la date de publication des résultats.

Note 10. Autres produits et charges financiers

(en millions d'euros)	2019	2018
Dividendes reçus des sociétés non consolidées	1	1
Provisions	(0)	-
Pertes et gains de change (nets)	(11)	6
Charge nette d'intérêts sur engagements sociaux ⁽¹⁾	(5)	(5)
Autres	(9)	(10)
AUTRES PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS	(24)	(9)

(1) Se reporter à la Note 22.B.

Note 11. Impôts sur les bénéfices

A. ANALYSE DE LA CHARGE D'IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES

(en millions d'euros)	2019	2018
Charge d'impôts exigible	(52)	(43)
Produit / (Charge) d'impôts différés	8	(1)
IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES	(44)	(44)

En 2019, la Société Nexans est la société mère d'un groupe fiscal de 11 sociétés en France. D'autres groupes fiscaux ont été constitués dans d'autres pays lorsque cela était possible (notamment en Allemagne, en Amérique du Nord, en Italie et en Corée du Sud).

B. TAUX D'IMPÔT EFFECTIF

Le taux d'impôt effectif s'analyse comme suit :

Preuve d'impôt (en millions d'euros)	2019	2018
Résultat avant impôts	(73)	56
- dont quote-part dans les résultats nets des entreprises associées	(0)	0
RÉSULTAT AVANT IMPÔTS ET QUOTE-PART DANS LES RÉSULTATS NETS DES ENTREPRISES ASSOCIÉES	(73)	56
Taux d'imposition normal applicable en France (%) ⁽¹⁾	34,43 %	34,43 %
(CHARGES) / PRODUITS D'IMPÔTS THÉORIQUES	25	(19)
Incidence des :		
- Différences entre les taux d'impôt étrangers et français	16	12
- Changements de taux d'impôt de la période	(0)	2
- Effets liés à la non-reconnaissance d'impôts différés actifs	(76)	(32)
- Impôts assis sur une base autre que le résultat avant impôts	(7)	(7)
- Autres différences permanentes	(2)	0
(CHARGES) / PRODUITS D'IMPÔTS EFFECTIVEMENT CONSTATÉS	(44)	(44)
TAUX D'IMPÔT EFFECTIF (en %)	-60,42 %	77,80 %

(1) Par simplification le Groupe a fait le choix de ne retenir que le taux d'imposition normal pour la France, donc y compris les cotisations additionnelles.

La charge d'impôts théorique est calculée en appliquant au résultat consolidé avant impôts et avant quote-part dans les résultats nets des entreprises associées le taux d'impôt applicable à l'entreprise consolidante.

Les procédures d'audit sur les comptes consolidés ont été effectuées, le rapport des commissaires aux comptes est en cours d'émission à la date de publication des résultats.

C. IMPÔTS COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN AUTRES ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT GLOBAL

Au 31 décembre 2019, les impôts directement comptabilisés en autres éléments du résultat global s'analysent comme suit :

(en millions d'euros)	1 ^{er} janvier 2019	Gains / Pertes générés sur la période ⁽¹⁾	Recyclage en résultat sur la période ⁽¹⁾	Total des autres éléments du résultat global	31 décembre 2019
Différences de conversion	(5)	(1)	-	(1)	(7)
Couverture des flux de trésorerie	(10)	(8)	(3)	(10)	(1)
IMPÔTS SUR LES ÉLÉMENTS RECYCLABLES⁽²⁾	5	(9)	(3)	(11)	(8)
Actifs financiers à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	-	-	-	-	-
Gains et pertes actuariels sur avantages postérieurs à l'emploi	50	8	N/A	8	58
Quote-part des entreprises associées	-	-	-	-	-
IMPÔTS SUR LES ÉLÉMENTS NON RECYCLABLES	50	8	-	8	58

(1) Les effets d'impôts relatifs aux couvertures de flux de trésorerie, aux actifs financiers disponibles à la vente ainsi qu'aux flux de gains, pertes et recyclage générés sur la période, sont présentés au sein de la colonne « Variation de juste valeur et autres » dans la variation des capitaux propres consolidés.

(2) Ces impôts se reverseront en résultat au même rythme que les transactions sous-jacentes auxquelles ils se rattachent (voir Note 1.C et Note 1.F.n).

D. IMPÔTS DIFFÉRÉS CONSTATÉS DANS LE BILAN CONSOLIDÉ

Les impôts différés sont détaillés par nature dans le tableau ci-dessous.

(en millions d'euros)	31 décembre 2018	Impact résultat	Variation du périmètre de consolidation	Impact capitaux propres	Effets de change et autres	31 décembre 2019
Immobilisations	(45)	4	(0)	-	(0)	(42)
Autres actifs	(76)	(2)	-	-	(1)	(79)
Engagements auprès du personnel	60	(4)	-	7	0	64
Provisions pour risques et charges	18	17	-	-	0	36
Autres dettes	15	8	-	(10)	2	15
Reportes déficitaires	563	42	(0)	-	(3)	601
IMPÔTS DIFFÉRÉS ACTIFS (BRUTS) ET PASSIFS	535	65	(0)	(3)	(2)	596
Impôts différés actifs non reconnus	(482)	(57)	-	-	0	(538)
IMPÔTS DIFFÉRÉS NETS	53	8	(0)	(3)	(2)	57
- dont impôts différés actifs reconnus	162					175
- dont impôts différés passifs	(109)					(118)
IMPÔTS DIFFÉRÉS NETS HORS ÉCARTS ACTUARIELS	3					(1)

Les actifs d'impôts différés non comptabilisés du fait d'une récupération jugée insuffisamment probable s'élèvent à 538 millions d'euros au 31 décembre 2019 (482 millions d'euros au 31 décembre 2018). Ils comprennent majoritairement les déficits fiscaux reportables mentionnés en Note 11.E ci-après.

Les procédures d'audit sur les comptes consolidés ont été effectuées, le rapport des commissaires aux comptes est en cours d'émission à la date de publication des résultats.

E. DÉFICITS FISCAUX REPORTABLES

Les déficits fiscaux reportables représentent une économie potentielle d'impôt au niveau du Groupe de 601 millions d'euros au 31 décembre 2019 (563 millions d'euros au 31 décembre 2018). Les principales entités concernées à ces dates sont :

- Les filiales allemandes à hauteur de 196 millions d'euros (162 millions d'euros au 31 décembre 2018) dont 37 millions d'euros sont reconnus en impôts différés actifs au 31 décembre 2019 (34 millions d'euros au 31 décembre 2018).
- Les filiales françaises à hauteur de 205 millions d'euros (187 millions d'euros au 31 décembre 2018) dont 13 millions d'euros sont reconnus en impôts différés actifs au 31 décembre 2019 (13 millions d'euros au 31 décembre 2018).

Pour les pays présentant une situation active d'impôts différés nets, après imputation des actifs et passifs d'impôts différés sur différences temporelles, le montant des actifs d'impôts différés reconnu dans le bilan consolidé est déterminé sur base des *business plans* réactualisés (cf. **Note 1.E.f**).

La ventilation des économies potentielles d'impôts par date de péremption des déficits fiscaux reportables se présente de la manière suivante :

(Au 31 décembre, en millions d'euros)	2019	2018
Année N+1	3	3
Années N+2 à N+4	14	12
Années N+5 et suivantes ⁽¹⁾	583	548
TOTAL	601	563

⁽¹⁾ Cette ligne inclut les économies potentielles d'impôts indéfiniment reportables.

F. DIFFÉRENCES TEMPORELLES TAXABLES LIÉES À DES PARTICIPATIONS DANS DES FILIALES, CO-ENTREPRISES ET ENTREPRISES ASSOCIÉES

Aucun impôt différé passif n'a été comptabilisé relativement aux différences temporelles pour lesquelles soit le Groupe est en mesure de contrôler la date à laquelle la différence temporelle s'inversera (et il est probable que cette différence ne s'inversera pas dans un avenir prévisible), soit cette différence temporelle ne donne lieu à aucun paiement d'impôt significatif lors de son reversement.

Note 12. Résultats par action

Le tableau ci-dessous indique le rapprochement entre le résultat net par action et le résultat net par action dilué :

	2019	2018
RÉSULTAT NET PART DU GROUPE ⁽¹⁾	(122)	14
Charges sur obligations convertibles OCEANE, nettes d'impôts ⁽¹⁾	N/A	Relutif
RÉSULTAT NET PART DU GROUPE AJUSTÉ ⁽¹⁾	(122)	14
Nombre moyen d'actions en circulation	43 405 477	43 307 515
Nombre moyen d'instruments dilutifs		
- Dont actions gratuites et de performance	Relutif	908 085
- Dont obligations convertibles	N/A	Relutif
Nombre moyen d'actions dilué	43 405 477	44 215 600
RÉSULTATS NETS PART DU GROUPE PAR ACTION		
- Résultat de base par action ⁽²⁾	(2,81)	0,32
- Résultat dilué par action ⁽²⁾	(2,81)	0,32

⁽¹⁾ En millions d'euros.

⁽²⁾ En euros.

Les procédures d'audit sur les comptes consolidés ont été effectuées, le rapport des commissaires aux comptes est en cours d'émission à la date de publication des résultats.

Note 13. Immobilisations incorporelles

(en millions d'euros)	Marques	Relations Clients	Logiciels	Immobilisations incorporelles en cours	Autres	Total
Valeur brute	56	193	96	37	48	429
Amortissements et dépréciations cumulés	(25)	(175)	(79)	-	(20)	(298)
VALEUR NETTE AU 1^{ER} JANVIER 2019	31	18	17	37	28	131
Acquisitions et capitalisation	-	-	3	6	-	9
Cessions	-	-	-	(1)	(2)	(3)
Dotations aux amortissements	-	(3)	(7)	-	(3)	(13)
Dépréciations nettes des reprises ⁽¹⁾	-	-	-	-	-	-
Variation de périmètre	-	-	-	-	-	-
Écarts de conversion et autres	-	-	14	(13)	(1)	1
VALEUR NETTE AU 31 DÉCEMBRE 2019	31	16	27	29	22	126
Valeur brute	57	195	113	29	45	438
Amortissements et dépréciations cumulés	(26)	(179)	(86)	-	(23)	(313)

(1) Se référer à la Note 8.

Note 14. Immobilisations corporelles

(en millions d'euros)	Terrains et Constructions	Instal. techn., Matériel et Outillage	Droits d'utilisations ⁽¹⁾	Immobilisations en cours	Autres	Total ⁽¹⁾
Valeur brute	927	2 245	126	104	236	3 637
Amortissements et dépréciations cumulés	(576)	(1 625)	-	(6)	(170)	(2 377)
VALEUR NETTE AU 1^{ER} JANVIER 2019	351	620	126	98	66	1 261
Acquisitions et capitalisation	3	43	15	179	3	243
Cessions	(5)	(9)	(1)	(0)	(0)	(14)
Dotations aux amortissements	(23)	(90)	(26)	-	(9)	(149)
Dépréciations nettes des reprises ⁽²⁾	7	6	-	(1)	0	12
Variation de périmètre	(0)	(0)	-	-	(0)	(0)
Écarts de conversion et autres	33	64	(0)	(43)	(23)	30
VALEUR NETTE AU 31 DÉCEMBRE 2019	367	634	113	232	36	1 382
Valeur brute	950	2 279	135	234	195	3 793
Amortissements et dépréciations cumulés	(583)	(1 646)	(22)	(1)	(159)	(2 410)

(1) Les droits d'utilisation découlent de l'application de la norme IFRS 16 « Contrats de location », appliquée selon la méthode rétrospective simplifiée cf. Note 3. La valeur brute des immobilisations corporelles au 31 décembre 2018, soit avant l'application de la norme IFRS 16, s'élevait à 3 470 millions d'euros.

(2) Se référer à la Note 8.

Les droits d'utilisation concernent essentiellement des contrats immobiliers à hauteur de 100 millions d'euros à fin décembre 2019.

Les procédures d'audit sur les comptes consolidés ont été effectuées, le rapport des commissaires aux comptes est en cours d'émission à la date de publication des résultats.

Note 15. Participations dans les entreprises associées - Informations financières résumées

A. VALEUR D'ÉQUIVALENCE

(Au 31 décembre, en millions d'euros)	% de contrôle	2019	2018
Qatar International Cable Company	30,33 %	13	16
Cobrecon / Colada Continua	50 % / 41,00 %	10	8
Recyclables	36,50 %	4	4
IES Energy	27,80 %	11	12
TOTAL		37	39

B. ÉLÉMENTS FINANCIERS CARACTÉRISTIQUES DES ENTREPRISES ASSOCIÉES

Les données ci-dessous sont présentées dans le référentiel comptable local de chacune des entités, les bilans et comptes de résultat complets IFRS n'étant pas disponibles à la date de publication des états financiers consolidés du Groupe.

Bilan résumé

(Au 31 décembre, en millions d'euros)	2019	2018
Immobilisations corporelles et incorporelles	122	121
Actifs circulants	109	136
TOTAL CAPITAUX EMPLOYÉS	230	257
Capitaux propres	115	123
Dette financière nette	42	37
Autres dettes	73	97
TOTAL FINANCEMENT	230	257

Compte de résultat résumé

(en millions d'euros)	2019	2018
Chiffre d'affaires à cours des métaux courants	228	289
Résultat opérationnel	(1)	5
Résultat net	(6)	(1)

Note 16. Autres actifs non courants

(Au 31 décembre, en millions d'euros, nets des dépréciations)	2019	2018
Prêts et créances à long terme	33	19
Titres de participation dans les sociétés non consolidées	31	21
Actifs de pension	8	5
Instruments dérivés	9	3
Autres	11	12
TOTAL	92	60

Les procédures d'audit sur les comptes consolidés ont été effectuées, le rapport des commissaires aux comptes est en cours d'émission à la date de publication des résultats.

L'échéancier des actifs non courants (hors titres de participation dans des entités non consolidées et hors actifs de pension) se présente de la manière suivante au 31 décembre 2019 :

(Au 31 décembre 2019, en millions d'euros)	Valeur dans le bilan consolidé	de 1 à 5 ans	> 5 ans
Prêts et créances à long terme	33	31	2
Instruments dérivés	9	9	-
Autres	11	2	8
TOTAL	53	43	10

Les mouvements sur les dépréciations des autres actifs non courants évalués sur leurs valeurs nettes de réalisation sont les suivants :

(en millions d'euros)	Prêts et créances à long terme	Autres
AU 31 DÉCEMBRE 2018	6	3
Dotations	1	-
Cessions / Reprises	(1)	-
Autres	(1)	-
AU 31 DÉCEMBRE 2019	4	3

Note 17. Stocks et en-cours de production industrielle

(Au 31 décembre, en millions d'euros)	2019	2018
Matières premières et marchandises	384	356
En-cours de production industrielle	323	319
Produits finis	462	483
VALEUR BRUTE	1 170	1 158
Dépréciation	(56)	(48)
VALEUR NETTE	1 113	1 110

Note 18. Clients et comptes rattachés

(Au 31 décembre, en millions d'euros)	2019	2018
Valeur brute	1 056	1 061
Dépréciation	(41)	(40)
VALEUR NETTE	1 015	1 021

Au 31 décembre 2019 et au 31 décembre 2018, dans le cadre du programme de rachat de créances mis en place par le Groupe en 2010, renouvelé pour cinq ans le 30 mars 2015 (programme dit *On Balance Sheet*), et amendé en mai 2017, des créances clients euro ont été cédées à un établissement bancaire par Nexans France SAS à hauteur de respectivement 66 millions d'euros et 87 millions d'euros (hors dépôt de garantie). Les cessions réalisées dans le cadre de ce programme ne respectent pas les conditions des normes IAS 27 et IFRS 9 pour être décomptabilisées.

Les procédures d'audit sur les comptes consolidés ont été effectuées, le rapport des commissaires aux comptes est en cours d'émission à la date de publication des résultats.

L'évolution des dépréciations sur les comptes clients et rattachés peut être analysée comme suit (se référer à la **Note 27.D** pour une description de la politique de gestion du risque de crédit client) :

(en millions d'euros)	Au 1 ^{er} janvier	Dotation	Consommation	Reprise sans objet	Autres (écarts de conversion, IFRS 5)	Au 31 décembre
2019	40	9	(3)	(5)	0	41
2018	45	3	(3)	(4)	(1)	40

Les créances échues depuis plus de 30 jours à la date de clôture et non dépréciées sont les suivantes :

(en millions d'euros)	Échues de 30 à 90 jours	Échues au-delà de 90 jours
31 décembre 2019	32	20
31 décembre 2018	40	14

À fin décembre 2019 et fin décembre 2018, les créances échues et non dépréciées résiduelles portent principalement sur des groupes industriels de premier plan, des compagnies d'électricité ou opérateurs de télécommunications majeurs, publics ou privés, ainsi que des distributeurs significatifs.

Note 19. Autres actifs courants

(Au 31 décembre, en millions d'euros)	2019	2018
Créances d'impôts sur les sociétés	33	46
Autres créances d'impôts et taxes	75	56
Dépôts versés	7	9
Charges constatées d'avance	27	29
Autres créances nettes	45	44
VALEUR NETTE	186	184

Les appels de marge au titre des contrats à terme d'achats de cuivre sur le LME dont la valeur de marché était négative à cette date (voir **Note 27.C**) sont présentés sur la ligne « Dépôts versés » du tableau ci-avant pour un montant de 3 millions d'euros au 31 décembre 2019 (3 millions d'euros au 31 décembre 2018).

Note 20. Diminution (augmentation) du besoin en fonds de roulement

(Au 31 décembre, en millions d'euros)	2019	2018
Stocks et en-cours	(23)	(32)
Créances clients et autres débiteurs	10	58
Dettes fournisseurs et autres passifs	69	91
DIMINUTION (AUGMENTATION) DU BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT	56	117

En 2019, le Groupe n'a pas cédé de créances fiscales.

Les procédures d'audit sur les comptes consolidés ont été effectuées, le rapport des commissaires aux comptes est en cours d'émission à la date de publication des résultats.

Note 21. Capitaux propres

A. COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

Le capital social de Nexans S.A. est composé au 31 décembre 2019 de 43 606 320 actions entièrement libérées (43 606 320 actions au 31 décembre 2018), de 1 euro de valeur nominale.

Les actions à droit de vote double ont été supprimées par l'Assemblée Générale du 10 novembre 2011.

B. DISTRIBUTION

Lors de l'Assemblée Générale, les actionnaires seront invités à se prononcer sur la distribution d'un dividende de 0,40 euro par action, ce qui, compte tenu des 43 606 320 actions ordinaires constituant le capital de la société au 31 décembre 2019, représente une distribution totale de 17,4 millions d'euros.

Au cas où, lors de la mise en paiement du dividende, la Société Nexans détiendrait certaines de ses propres actions, la somme correspondant aux dividendes non versés au titre de ces actions sera affectée en report à nouveau. À l'inverse, le montant total du dividende pourrait être augmenté pour tenir compte du nombre d'actions supplémentaires susceptibles d'être créées, entre le 1^{er} janvier 2020 et le jour de l'Assemblée Générale appelée à se prononcer sur la distribution du dividende.

L'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018 avait autorisé le 15 mai 2019 la distribution d'un dividende de 0,30 euro par action, ce qui, compte tenu des 43 606 320 actions ordinaires constituant le capital de la société à la date de mise en paiement du 21 mai 2019, avait entraîné un décaissement pour un montant de 13 millions d'euros.

C. ACTIONS PROPRES

Au cours de l'exercice 2019, 77 839 actions propres ont été livrées dans le cadre du programme d'actions gratuites et performance.

Durant l'exercice 2018, Nexans S.A. avait acquis 702 336 actions propres suite aux programmes de rachat d'actions approuvés par les Conseils d'administration des 22 novembre 2017 et 19 juin 2018.

Au 31 décembre 2019, Nexans S.A. détient 156 485 actions propres.

Au 31 décembre 2018, Nexans S.A. détenait 234 324 actions propres.

D. ACTIONS GRATUITES ET DE PERFORMANCE

Le Groupe a procédé aux émissions d'actions gratuites et de performance suivantes : 319 700 actions gratuites et actions de performance ont été émises en 2019 ; 265 317 actions gratuites et actions de performance avaient été émises en 2018.

Au 31 décembre 2019, il existe 996 625 actions gratuites et actions de performance en circulation donnant droit chacune à une action soit 2,3% du capital (762 584 actions au 31 décembre 2018 donnant droit à 1,7% du capital).

Les procédures d'audit sur les comptes consolidés ont été effectuées, le rapport des commissaires aux comptes est en cours d'émission à la date de publication des résultats.

Les actions gratuites et de performance en circulation se répartissent comme suit au 31 décembre 2019 :

a. Caractéristiques des plans

Date d'attribution	Nombre d'actions attribuées à l'origine	Nombre d'actions en circulation en fin de période	Fin de période d'acquisition des droits
1 ^{er} janvier 2016	30 000	30 000	1 ^{er} janvier 2020
12 mai 2016	253 200	219 117	12 mai 2020
23 novembre 2016	3 900	3 400	23 novembre 2020
14 mars 2017	225 300	200 850	14 mars 2021
13 mars 2018	211 100	189 950	13 mars 2022
27 juillet 2018	39 717	19 858	27 juillet 2021
27 juillet 2018	14 500	14 500	27 juillet 2022
19 mars 2019	319 700	318 950	19 mars 2023
TOTAL	1 097 417	996 625	

b. Évolution du nombre d'actions gratuites et de performance en circulation

	Nombre d'actions
ACTIONS EN CIRCULATION AU DÉBUT DE LA PÉRIODE	762 584
Actions attribuées au cours de la période	319 700
Actions annulées au cours de la période	(7 820)
Actions acquises au cours de la période ⁽¹⁾	(77 839)
ACTIONS EN CIRCULATION À LA FIN DE LA PÉRIODE	996 625

(1) Dont 77 839 actions prélevées sur les actions auto-détenues.

c. Valorisation des actions gratuites et de performance

Les hypothèses retenues pour l'évaluation des actions ayant une incidence sur le résultat des exercices 2019 et 2018 sont les suivantes :

Date d'attribution	24 juil. 2014	28 juil. 2015	1 ^{er} janv. 2016	12 mai 2016	23 nov. 2016	14 mar. 2017	13 mar. 2018	27 juil. 2018	19 mar. 2019
Cours de l'action lors de l'attribution (en euros)	34,85	36,19	33,84	43,47	49,80	48,31	44,64	29,28	28,22
Durée d'acquisition des actions	3 à 4 ans	3 à 4 ans	4 ans	4 ans	4 ans	4 ans	4 ans	3-4 ans	4 ans
Volatilité (%) ⁽¹⁾	42 %	35 %	35 %	37 %	37 %	38 %	35%	42%	35%
Taux d'intérêt sans risque (en %)	0,25 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,06 %	0,02%	0,00%	-0,22%
Taux de dividendes (en %)	2,3 %	2,0 %	2,0 %	1,0 %	1,0 %	2,0 %	2,0%	2,0%	2,0%
Juste valeur de l'action (en euros)	11,61 - 31,79	12,04 - 33,41	17,27 - 31,24	28,50 - 41,76	25,76 - 47,85	23,48 - 44,59	21,14 - 41,21	12,53 - 28,70	10,90 - 26,05

(1) Uniquement pour les actions à condition de performance boursière.

La juste valeur des actions gratuites et de performance est enregistrée en charges de personnel entre la date d'octroi et la fin de la période d'acquisition des droits, avec une contrepartie directe en réserves consolidées dans les capitaux propres. Dans le compte de résultat, cette charge s'élève à 6 millions d'euros en 2019 (contre une charge de 5 millions d'euros en 2018).

Les procédures d'audit sur les comptes consolidés ont été effectuées, le rapport des commissaires aux comptes est en cours d'émission à la date de publication des résultats.

E. OPTIONS DE VENTE ACCORDÉES À DES INTÉRÊTS NE DONNANT PAS LE CONTRÔLE

Au 31 décembre 2019, Nexans a pris l'engagement d'acquérir les intérêts ne donnant pas le contrôle des sociétés Olex Australia et Olex New-Zealand.

Au 31 décembre 2018, Nexans n'avait pas d'engagement d'acquérir les intérêts ne donnant pas le contrôle.

F. PLAN D'ACTIONNARIAT SALARIÉ

Nexans a lancé en 2018 une nouvelle opération d'actionnariat salarié avec une augmentation de capital réservée aux salariés du Groupe portant sur un maximum de 500 000 titres. Le règlement-livraison des actions a eu lieu le 18 juillet 2018 et a conduit à émettre 496 477 actions nouvelles pour un montant global de 13,8 millions d'euros. La charge relative à ce plan a été comptabilisée en 2018 pour un montant de 2 millions d'euros abondement compris et prend en compte un coût d'incessibilité pour les salariés des pays dans lesquels la mise en place d'un FCPE a été possible.

Cette augmentation de capital a été enregistrée, pour son montant net des frais d'émission, en « Capital » pour un montant de 0,5 million d'euros et au poste « Primes » des capitaux propres du Groupe pour un montant de 12,6 millions d'euros.

Note 22. Retraites, indemnités de fin de carrière et autres avantages à long terme

Il existe dans le Groupe un nombre important de plans de retraite et assimilés :

- En France, chaque employé du Groupe bénéficie des régimes nationaux de retraite et d'une indemnité de fin de carrière versée par l'employeur. Pour des raisons historiques, certains salariés bénéficient également de régimes de retraite complémentaire à prestations définies, fermés aux nouveaux entrants depuis 2005 pour l'un et depuis 2014 pour l'autre. Les vice-présidents *senior executive* membres du Comité Exécutif et les dirigeants mandataires sociaux exécutifs bénéficient d'un régime de retraite supplémentaire à cotisations définies mis en place par la Société ;
- Pour les autres pays, les régimes dépendent de la législation locale du pays, de l'activité et des pratiques historiques de la filiale concernée. Nexans veille à assurer un financement de ses principaux plans de retraite à prestations définies de manière à disposer d'actifs de régime proches de la valeur des engagements. Les plans à prestations définies non financés concernent majoritairement des régimes fermés.

Les provisions au titre des médailles du travail et autres avantages à long terme payés pendant la période d'activité des salariés sont évaluées sur la base de calculs actuariels comparables à ceux effectués pour les engagements de retraite, sans que leurs écarts actuariels puissent être comptabilisés en capitaux propres dans les autres éléments du résultat global mais au compte de résultat.

Par ailleurs, il existe certains plans avec garanties de rendement qui ne sont pas intégrés dans les engagements de retraite du Groupe au sens d'IAS 19 en raison de leur non matérialité.

A. PRINCIPALES HYPOTHÈSES

Pour les régimes à prestations définies, donnant lieu à des calculs actuariels, les hypothèses économiques de base ont été déterminées par le Groupe en lien avec son actuaire externe. Les hypothèses démographiques et autres (taux de rotation du personnel et augmentation de salaires notamment) sont fixées société par société, en lien avec les évolutions locales du marché du travail et les prévisions propres à chaque entité.

Les procédures d'audit sur les comptes consolidés ont été effectuées, le rapport des commissaires aux comptes est en cours d'émission à la date de publication des résultats.

Les taux (taux moyens pondérés) se décomposent par zone géographique et sont les suivants pour les principaux pays contributeurs, ceux-ci représentant près de 94% des engagements de retraite du Groupe au 31 décembre 2019 :

	Taux d'actualisation 2019	Taux de progression des salaires 2019	Taux d'actualisation 2018	Taux de progression des salaires 2018
France	0,70 %	1,80 %-2,30 %	1,60 %	2,00 %-2,30 %
Allemagne	0,70 %	3,00 %	1,60 %	3,00 %
Norvège	2,50 %	N/A	2,85 %	N/A
Suisse	0,10 %	1,00 %	0,90 %	1,00 %
Canada	2,85 %	3,50 %	3,45 %	3,50 %
États-Unis	3,60 %	3,50 %	4,15 %	3,50 %
Australie	1,90 %	2,50 %	3,35 %	2,50 %

Les taux d'actualisation retenus sont obtenus par référence :

- Au taux de rendement des obligations émises par des entreprises privées de première catégorie (AA ou supérieure) pour les pays ou zones monétaires pour lesquels les marchés sont considérés comme suffisamment liquides. Cette approche a notamment été utilisée pour la zone euro, le Canada, les États-Unis, la Suisse ainsi que pour la Corée du Sud, la Norvège et l'Australie.
- À défaut, pour les pays ou zones monétaires pour lesquels les marchés obligataires des entreprises privées de première catégorie ne sont pas considérés comme suffisamment liquides, y compris sur des maturités courtes, au taux des obligations émises par l'État d'échéance équivalente à la durée des régimes évalués.

B. ÉVOLUTION DES PRINCIPAUX AGRÉGATS

COÛT DE RETRAITE PRIS EN CHARGE SUR L'EXERCICE (en millions d'euros)	2019	2018
Coûts des services rendus	(13)	(14)
Charge d'intérêts nette	(5)	(5)
(Pertes) et gains actuariels (médailles du travail)	(2)	0
Coûts des services passés	7	12
Effet des réductions et liquidations de régimes	2	1
Impact du plafonnement des actifs	-	-
COÛT NET SUR LA PÉRIODE	(11)	(6)
- dont coût opérationnel	(6)	(1)
- dont coût financier	(5)	(5)

ÉVALUATION DES ENGAGEMENTS (en millions d'euros)	2019	2018
VALEUR ACTUELLE DES ENGAGEMENTS AU 1^{ER} JANVIER	773	812
Coûts des services rendus	13	14
Charge d'intérêts	13	13
Cotisations versées par les salariés	2	2
Modifications de régimes	(9)	(12)
Acquisitions et cessions d'activités	(0)	(0)
Réductions et liquidations de régimes	(9)	(3)
Prestations payées	(45)	(58)
Pertes et (gains) actuariels	69	(1)
Différences de conversion et autres	17	6
VALEUR ACTUELLE DES ENGAGEMENTS AU 31 DÉCEMBRE	825	773

Les procédures d'audit sur les comptes consolidés ont été effectuées, le rapport des commissaires aux comptes est en cours d'émission à la date de publication des résultats.

COUVERTURE DES ENGAGEMENTS (en millions d'euros)	2019	2018
VALEUR DE MARCHÉ DES FONDS INVESTIS AU 1^{ER} JANVIER	415	432
Produit d'intérêts	8	8
(Pertes) et gains actuariels	37	(7)
Contributions de l'employeur	14	12
Contributions des salariés	2	2
Acquisitions et cessions d'activités	-	-
Réductions et liquidations de régimes	(9)	(3)
Prestations payées	(25)	(35)
Différences de conversion et autres	17	7
VALEUR DE MARCHÉ DES FONDS INVESTIS AU 31 DÉCEMBRE	459	415

COUVERTURE FINANCIÈRE (Au 31 décembre, en millions d'euros)	2019	2018
Valeur actuelle des engagements partiellement ou totalement couverts par des actifs financiers	(538)	(497)
Valeur de marché des fonds investis	459	415
COUVERTURE FINANCIÈRE DES ENGAGEMENTS FINANCÉS	(79)	(82)
Valeur actuelle des engagements non financés	(287)	(276)
ENGAGEMENT NET DE COUVERTURE	(365)	(358)
Surplus non reconnu (dus à la limitation d'actifs)	-	-
(PROVISION) / ACTIF NET	(365)	(358)
- dont actifs de pension	8	5

ÉVOLUTION DE LA PROVISION NETTE (en millions d'euros)	2019	2018
PROVISION / (ACTIF NET) AU 1^{ER} JANVIER	358	380
Charge / (produit) reconnu en résultat	10	6
Charge / (produit) comptabilisé en autres éléments du résultat global	31	7
Utilisation	(34)	(35)
Autres impacts (change, acquisitions / cessions...)	(0)	(0)
PROVISION / (ACTIF NET) AU 31 DÉCEMBRE	365	358
- dont actifs de pension	8	5

C. FAITS SIGNIFICATIFS DE LA PÉRIODE

Sur l'exercice 2019, les pertes actuarielles sont principalement dues à la baisse des taux d'actualisation partiellement compensée par le rendement des fonds investis à l'exclusion des montants pris en compte dans le calcul des intérêts.

Le coût de retraite pris en charge sur l'exercice inclut un produit non récurrent de 7 millions d'euros comptabilisé au titre de la réduction des engagements de retraite constatée à la suite du projet de réorganisation des activités du groupe en Europe.

Par ailleurs, les cotisations à verser par l'employeur au titre des actifs de régimes à prestations définies sont estimées à 8 millions d'euros pour 2020.

Enfin, les autres régimes de retraite dont bénéficient les salariés du Groupe correspondent à des régimes à cotisations définies, pour lesquels le Groupe n'a pas d'engagement au-delà du versement des cotisations qui constituent des charges de la période. Le montant des cotisations versées au titre de ces plans pour l'exercice 2019 s'élève à 98 millions d'euros (90 millions au titre de 2018).

Les procédures d'audit sur les comptes consolidés ont été effectuées, le rapport des commissaires aux comptes est en cours d'émission à la date de publication des résultats.

Sur l'exercice 2018, le Conseil d'Administration avait décidé de mettre fin au régime de retraite supplémentaire à prestations définies des Principaux Dirigeants pour les bénéficiaires étant à plus de sept ans de l'âge à compter duquel ils pourront liquider leurs droits à la retraite au titre du régime général de la sécurité sociale. Des compensations avaient été accordées au titre des droits potentiels accumulés dans le passé.

Cette évolution du régime de retraite avait conduit le Groupe à enregistrer un gain en résultat de 12 millions d'euros sur 2018.

Cette décision du Conseil d'Administration avait par ailleurs amené la Société Nexans à mettre en place un nouveau régime de retraite supplémentaire à cotisations définies qui bénéficie aux vice-présidents *senior executive* membres du Comité Exécutif et aux dirigeants mandataires sociaux exécutifs.

En ce qui concerne les pertes actuarielles sur l'exercice 2018, elles étaient principalement dues au rendement des fonds investis à l'exclusion des montants pris en compte dans le calcul des intérêts et aux effets liés à l'expérience, partiellement compensés par l'évolution des taux d'actualisation.

D. ANALYSE DES ÉCARTS ACTUARIELS SUR LES ENGAGEMENTS

Les écarts actuariels générés sur les engagements pendant l'exercice se décomposent de la manière suivante :

	2019		2018	
	en millions d'euros	Part en %	en millions d'euros	Part en %
Taux d'actualisation	71	9 %	(7)	-1 %
Hausse des salaires	(0)	0 %	(5)	-1 %
Mortalité	(0)	0 %	(0)	0 %
Rotation des effectifs	0	0 %	0	0 %
Autres changements d'hypothèses	(1)	0 %	3	0 %
(GAINS) / PERTES SUR MODIFICATIONS D'HYPOTHÈSES	69	8 %	(9)	-1 %
(GAINS) / PERTES SUR MODIFICATIONS DE PLAN	-	0 %	-	0 %
(GAINS) / PERTES SUR EFFETS D'EXPÉRIENCE	(2)	0 %	8	1 %
AUTRES	2	0 %	0	0 %
TOTAL (GAINS) / PERTES GÉNÉRÉS SUR L'EXERCICE	(69)	8 %	(1)	0 %

E. RÉPARTITION PAR NATURE DES ACTIFS DE COUVERTURE

La répartition par nature des fonds investis se présente de la manière suivante :

(Au 31 décembre)	2019		2018	
	en millions d'euros	Part en %	en millions d'euros	Part en %
Actions ⁽¹⁾	146	32 %	130	31 %
Obligations et assimilées ⁽¹⁾	171	37 %	160	39 %
Immobilier	90	20 %	71	17 %
Liquidités	7	1 %	14	3 %
Autres	45	10 %	41	10 %
VALEUR DE MARCHÉ DES FONDS INVESTIS	459	100 %	415	100 %

(1) Les « Actions » et les « Obligations et assimilées » sont des actifs cotés.

Les procédures d'audit sur les comptes consolidés ont été effectuées, le rapport des commissaires aux comptes est en cours d'émission à la date de publication des résultats.

F. ANALYSES DE SENSIBILITÉ

La valeur actuarielle des engagements postérieurs à l'emploi est sensible au taux d'actualisation. Le tableau ci-dessous présente l'effet d'une baisse de 50 points de base du taux d'actualisation sur la valeur présente de l'engagement :

	2019		
	Valeur réelle en millions d'euros	Valeur ajustée en million d'euros	Ecart en %
Europe	613	652	6,36 %
Amérique du nord	176	187	6,25 %
Asie	20	21	4,33 %
Autres pays	15	16	6,66 %
TOTAL	825	876	6,18 %

La valeur actuarielle des engagements postérieurs à l'emploi est également sensible au taux d'inflation. Fonction du type de régime, ce paramètre peut avoir des incidences sur la progression du niveau des salaires d'une part ainsi que sur le niveau des rentes d'autre part. Le tableau ci-dessous présente l'effet d'une hausse de 50 points de base du taux d'inflation sur la valeur présente de l'engagement (en considérant une stabilité du taux d'actualisation) :

	2019		
	Valeur réelle en millions d'euros	Valeur ajustée en millions d'euros	Ecart en %
Europe	613	632	3,09 %
Amérique du nord	176	176	0,00 %
Asie	20	20	0,00 %
Autres pays	15	15	1,08 %
TOTAL	825	843	2,26 %

G. CARACTÉRISTIQUES DES PRINCIPAUX RÉGIMES À PRESTATIONS DÉFINIES ET LEURS RISQUES

Les deux plans décrits ci-dessous représentent 58% de la valeur actuelle totale des engagements du Groupe au 31 décembre 2019.

Suisse :

Le régime de retraite de Nexans Suisse SA est un plan basé sur des cotisations avec, à la retraite, la garantie d'un taux de rendement minimal et d'un taux fixe de conversion. Il offre des prestations répondant à la loi fédérale sur la prévoyance professionnelle obligatoire (loi « LPP / BVG »).

Le plan doit être entièrement financé selon la loi « LPP / BVG ». En cas de sous financement, des mesures de rétablissement doivent être prises, telles qu'un financement supplémentaire soit de l'employeur seul, soit de l'employeur et des employés, et/ou la réduction des prestations.

Le fonds de retraite est établi comme une entité juridique distincte. Cette fondation est responsable de la gestion du régime, et est composée d'un nombre égal de représentants de l'employeur et des employés. L'allocation stratégique des actifs doit respecter la directive de placement mise en place par la fondation, qui a pour objectif de limiter le risque de rendement.

Par ailleurs, la société Nexans Suisse SA est exposée à un risque viager concernant l'engagement. En effet, deux-tiers des engagements sont relatifs à des retraités.

La duration moyenne pondérée du plan est de l'ordre de 12 ans.

Les procédures d'audit sur les comptes consolidés ont été effectuées, le rapport des commissaires aux comptes est en cours d'émission à la date de publication des résultats.

Allemagne :

Le régime le plus significatif de Nexans Deutschland GmbH est un régime à prestations définies fermé aux nouveaux entrants depuis le 1^{er} janvier 2005. Pour les autres salariés, la prestation de retraite sera accordée sur la base des droits acquis au moment de la fermeture du régime. Ce plan n'est pas financé.

Les membres sont aussi couverts contre le risque d'invalidité. En général, la prestation d'invalidité sera versée en complément du montant des prestations de retraite futures. En sus, le régime prévoit des pensions de réversion.

La durée moyenne pondérée du plan est de l'ordre de 12 ans.

Note 23. Provisions

A. ANALYSE PAR NATURE

(Au 31 décembre, en millions d'euros)	2019	2018
Risques sur affaires	38	32
Provisions pour réorganisation	159	34
Autres provisions	101	81
TOTAL	297	147

L'évolution de ces provisions se décompose de la façon suivante :

(en millions d'euros)	TOTAL	Risques sur affaires	Provisions pour réorganisation	Autres provisions
AU 31 DÉCEMBRE 2017	173	36	48	89
Dotations	41	16	19	6
Reprises (provisions utilisées)	(39)	(9)	(26)	(4)
Reprises (provisions devenues sans objet)	(21)	(11)	(4)	(6)
Regroupement d'entreprises	-	-	-	-
Écarts de conversion et autres	(7)	-	(3)	(4)
AU 31 DÉCEMBRE 2018	147	32	34	81
Dotations	212	19	172	21
Reprises (provisions utilisées)	(56)	(11)	(39)	(6)
Reprises (provisions devenues sans objet)	(26)	(4)	(21)	(1)
Regroupement d'entreprises	-	-	-	-
Écarts de conversion et autres	20	(1)	13	6
AU 31 DÉCEMBRE 2019	297	38	159	101

En raison de l'absence d'effet significatif, les provisions ci-dessus ne tiennent pas compte d'un effet d'actualisation.

Les risques sur affaires concernent essentiellement les provisions constituées par le Groupe au titre de ses responsabilités contractuelles et notamment des garanties accordées aux clients, des pertes sur contrats déficitaires et des pénalités liées aux contrats commerciaux (voir **Note 30**). Elles intègrent également le cas échéant les provisions sur les contrats de construction en cours, conformément à la **Note 1.E.a**.

La colonne « Autres provisions » inclut principalement les provisions pour comportement anticoncurrentiel qui représentent 74 millions d'euros au 31 décembre 2019 (59 millions d'euros au 31 décembre 2018), voir **Note 30**.

Les procédures d'audit sur les comptes consolidés ont été effectuées, le rapport des commissaires aux comptes est en cours d'émission à la date de publication des résultats.

Les reprises de provisions devenues sans objet sont dues à des risques qui se sont éteints ou dénoués par une sortie de ressources plus faible que celle qui avait été estimée sur la base des informations disponibles à la clôture de la période précédente (dont les provisions pour garanties données aux clients, venant à expiration).

B. ANALYSE DES COÛTS DE RÉORGANISATION

Les coûts de réorganisation s'élèvent à 251 millions d'euros en 2019 et couvrent les principales natures de charges suivantes :

(en millions d'euros)	Coûts sociaux	Dépréciations et mises au rebut d'actifs ⁽¹⁾	Autres coûts monétaires	Total
Dotations de la période nettes des reprises de provisions devenues sans objet	120	12	31	164
Autres coûts de l'exercice	10	-	78	87
TOTAL COÛTS DE REORGANISATION	130	12	109	251

(1) Présentées en moins des actifs correspondants dans le bilan consolidé.

Les « Autres coûts monétaires » comprennent principalement les frais de maintenance de site, les coûts de gestion de projets ainsi que les coûts encourus dans le cadre de la réallocation d'actifs au sein du Groupe.

Ils comprennent en outre en 2019, 17 millions d'euros de coûts directement liés au programme de transformation s'inscrivant dans la démarche annoncée par le Groupe le 9 novembre 2018.

Par ailleurs, au 31 décembre 2019, les coûts de réorganisation comprennent 184 millions d'euros de restructuration liés au projet de réorganisation des activités du Groupe en Europe annoncé le 24 janvier 2019 (se référer également à la **Note 2**). Ce montant correspond principalement au provisionnement des coûts sociaux, et dans une moindre mesure à des coûts non provisionnables conformément au référentiel IFRS, dans les principaux pays que sont l'Allemagne, la France et la Belgique.

Les plans de réorganisation en cours en Asie-Pacifique, au Brésil et en Amérique du Nord forment la majeure partie de la charge résiduelle.

Les dépenses qui ne peuvent par nature donner lieu à provision sont présentées sur la ligne « Autres coûts de l'exercice » et couvrent à titre d'exemples, les coûts salariaux des membres du personnel ayant continué à travailler durant leur préavis, les coûts de redéploiement de l'outil industriel ou de reconversion du personnel au sein du Groupe ainsi que les coûts de maintenance de sites au-delà de la période de démantèlement ou de cession initialement anticipée. Les produits générés par des cessions d'actifs liés aux plans de réorganisation viennent en minoration des « Autres coûts monétaires » lors de leur cession effective.

En 2019, comme au cours des années précédentes, les plans s'accompagnent, dans la mesure du possible, de mesures sociales négociées avec les instances représentatives du personnel et de mesures permettant de limiter les suppressions de postes et de favoriser les reclassements.

En 2018, les coûts de réorganisation s'élevaient à 53 millions d'euros et correspondaient (i) principalement au provisionnement des plans de réorganisation en Europe, en Corée et au Brésil, et (ii) à des coûts non provisionnables, notamment en Europe et aux Etats-Unis.

Les procédures d'audit sur les comptes consolidés ont été effectuées, le rapport des commissaires aux comptes est en cours d'émission à la date de publication des résultats.

Note 24. Endettement net

Au 31 décembre 2019 comme au 31 décembre 2018, la dette long terme du Groupe est notée BB par Standard & Poor's avec une perspective négative.

A. ANALYSE PAR NATURE

(Au 31 décembre, en millions d'euros)	Notes	2019	2018
Emprunts obligataires ⁽¹⁾ – Non courant	24.C	772	771
Autres emprunts non courants ⁽¹⁾		59	7
TOTAL EMPRUNTS NON COURANTS⁽²⁾		831	778
OCEANE ⁽¹⁾ – Courant	24.C	-	269
Emprunts courants et intérêts courus non échus ⁽²⁾		150	169
Concours bancaires		16	15
TOTAL EMPRUNTS COURANTS⁽²⁾		165	453
TOTAL DETTE FINANCIÈRE BRUTE⁽²⁾		996	1 231
Actifs financiers courants		-	-
Trésorerie		(617)	(870)
Équivalents de trésorerie		(25)	(31)
TOTAL DETTE FINANCIÈRE NETTE HORS DETTES SUR LOYERS FUTURS		355	330
Dettes sur loyers futurs ⁽³⁾		116	-
TOTAL DETTE FINANCIÈRE NETTE		471	330

(1) Hors intérêts courus non échus court terme et dettes sur loyers futurs.

(2) Hors dettes sur loyers futurs.

(3) Les dettes sur loyers futurs comprennent 92 millions d'euros de dettes non courantes, le solde correspondant à des dettes courantes. La charge d'intérêts afférente s'élève à 4 millions d'euros sur l'exercice 2019.

Au 31 décembre 2019, les « Autres emprunts non courants » comprennent une dette de 51 millions d'euros destinée à financer la construction d'un bateau câblé (se référer à la **Note 2** et à la **Note 14**).

Les « Emprunts courants » comprennent depuis le deuxième trimestre 2010 un programme de cession de créances commerciales (programme dit *On Balance Sheet*) en euros mis en place par Nexans France dont l'encours maximum est contractuellement fixé à 80 millions d'euros (voir **Note 18**).

La charge d'intérêts sur les obligations locatives s'élève à 4 millions d'euros au 31 décembre 2019.

Les procédures d'audit sur les comptes consolidés ont été effectuées, le rapport des commissaires aux comptes est en cours d'émission à la date de publication des résultats.

B. VARIATION DE L'ENDETTEMENT BRUT

(en millions d'euros)	31 décembre 2018	Souscription / Remboursement	Variation du périmètre de consolidation	Variation des intérêts	Transfert de non courant à courant	Autres ⁽¹⁾	31 décembre 2019
Emprunts obligataires – Non courant	771	-	-	-	-	1	772
Autres emprunts non courants	7	52	-	-	(0)	-	59
Emprunts obligataires – Courant	-	-	-	-	-	-	-
OCEANE – Courant	269	(269)	-	-	-	-	-
Autres emprunts courants	148	(20)	-	-	0	7	135
Dettes sur loyers futurs	-	(24)	-	-	-	140	116
Intérêts courus non échus	21	N/A	-	(7)	-	1	15
DETTE FINANCIÈRE BRUTE hors concours bancaires	1 216	(261)	-	(7)	-	149	1 097

(1) Intègre l'impact de la transition à la norme IFRS 16 ainsi que l'effet des nouveaux contrats de location signés au cours de l'exercice, ces deux effets étant sans impact sur la trésorerie du Groupe.

C. EMPRUNTS OBLIGATAIRES

(en millions d'euros)	Valeur comptable à la clôture 2019	Valeur nominale à l'émission	Date d'échéance	Taux d'intérêt nominal
Emprunt obligataire 2021	254	250	26 mai 2021	3,25 %
Emprunt obligataire 2023	328	325	8 août 2023	3,75 %
Emprunt obligataire 2024	203	200	5 avril 2024	2,75 %
TOTAL EMPRUNTS OBLIGATAIRES⁽¹⁾	786	775		

(1) Dont intérêts courus court terme pour 14 millions d'euros.

Début janvier 2019, la totalité des obligations convertibles de l'OCEANE 2019 a été remboursée pour 276 millions d'euros, coupons courus inclus.

Le 8 août 2018, Nexans avait réalisé une émission obligataire d'un montant de 325 millions d'euros. Cette émission à taux fixe d'une durée de 5 ans (échéance 8 août 2023) était assortie d'un coupon annuel de 3,75 %. Le prix d'émission était de 100 % de la valeur nominale de l'obligation.

Le 19 mars 2018, le remboursement de l'emprunt obligataire 2018 avait été effectué en totalité en numéraire, l'emprunt arrivant à son terme. Le montant du versement effectué s'élevait à 261 millions d'euros coupons courus inclus.

Les procédures d'audit sur les comptes consolidés ont été effectuées, le rapport des commissaires aux comptes est en cours d'émission à la date de publication des résultats.

D. ANALYSE PAR DEVISE ET TAUX D'INTÉRÊT DE LA DETTE FINANCIÈRE BRUTE

Dettes financières non courantes

(Au 31 décembre, hors intérêts courus non échus court terme)	TIE moyen pondéré ⁽¹⁾ (%)		En millions d'euros	
	2019	2018	2019	2018
Emprunt obligataire 2021	3,40	3,40	249	249
Emprunt obligataire 2023	3,89	3,89	324	323
Emprunt obligataire 2024	2,87	2,87	199	199
Autres	4,68	3,22	59	7
TOTAL⁽²⁾	3,55	3,47	831	778

(1) Taux d'intérêt effectif.

(2) Hors dettes sur loyers futurs.

L'endettement à moyen et long terme du Groupe est à plus de 90 % à taux fixe.

Les dettes financières non courantes en autres devises que l'euro sont notamment composées d'emprunts accordés à Nexans Norway dans le cadre du financement du projet de construction du navire câblé Aurora, d'emprunts accordés à Liban Câbles qui bénéficie d'un taux bonifié, et d'emprunts accordés à Nexans Côte d'Ivoire.

Dettes financières courantes

(Au 31 décembre)	TIE moyen pondéré ⁽¹⁾ (%)		En millions d'euros	
	2019	2018	2019	2018
OCEANE 2019	N/A	5,73	N/A	269
Euro hors emprunts obligataires	1,05	1,82	85	78
Dollar américain	3,98	4,24	7	16
Autres	4,49	5,55	58	69
TOTAL DETTES COURANTES HORS INTÉRÊTS COURUS⁽²⁾	2,51	4,94	150	432
Intérêts courus (y compris intérêts courus non échus sur dettes non courantes)	N/A	N/A	15	21
TOTAL DETTES COURANTES⁽²⁾	2,51	4,94	165	453

(1) Taux d'intérêt effectif.

(2) Hors dettes sur loyers futurs.

À fin décembre 2019, l'endettement en dollars américain provient principalement de filiales situées au Liban et au Brésil.

Les dettes financières libellées dans des devises autres que l'euro et le dollar américain correspondent à des emprunts souscrits localement par certaines filiales du Groupe en Asie (Chine), dans la zone Moyen-Orient / Afrique (Maroc et Côte d'Ivoire) ainsi qu'en Amérique du Sud (Brésil principalement). Ces financements sont dans certains cas rendus nécessaires pour les pays n'ayant pas accès à un financement centralisé. Ils peuvent néanmoins également permettre de bénéficier de taux d'emprunt particulièrement attractifs ou d'éviter un risque de change potentiellement important selon les zones géographiques considérées.

L'endettement à court terme du Groupe est majoritairement à taux variable.

E. ANALYSE PAR ÉCHÉANCES (Y COMPRIS INTÉRÊTS À PAYER)

Nexans Financial and Trading Services, filiale à 100 % de Nexans, assure la gestion de la trésorerie centrale du Groupe. La Société Nexans, en tant que holding de tête, continue néanmoins de porter les financements obligataires à long terme du Groupe.

Les procédures d'audit sur les comptes consolidés ont été effectuées, le rapport des commissaires aux comptes est en cours d'émission à la date de publication des résultats.

Nexans Financial and Trading Services suit sur une base hebdomadaire l'évolution des liquidités disponibles des holdings de tête du Groupe et la structure de financement du Groupe dans son ensemble (voir **Note 27.A**).

Compte tenu des liquidités disponibles à court terme et de la structure à long terme de l'endettement du Groupe, l'échéancier des dettes est présenté sur un horizon à moyen et long terme :

Échéancier au 31 décembre 2019

(en millions d'euros)	< 1 an		1 an - 5 ans		> 5 ans		Total	
	Principal	Intérêts	Principal	Intérêts	Principal	Intérêts	Principal	Intérêts
Emprunt obligataire 2021	-	8	250	8	-	-	250	16
Emprunt obligataire 2023	-	12	325	37	-	-	325	49
Emprunt obligataire 2024	-	6	200	22	-	-	200	28
Autres emprunts non courants	-	3	46	7	13	0	59	9
Emprunts courants et concours bancaires	149	2	-	-	-	-	149	2
TOTAL	149	31	821	73	13	0	983	104

Remarques relatives à la construction du tableau des échéanciers :

- Les dérivés de change ou de taux en couverture de la dette externe du Groupe sont non significatifs à l'échelle du Groupe ;
- La contre-valeur euro présentée dans l'échéancier pour les emprunts en devises étrangères a été calculée en utilisant les taux de change de clôture au 31 décembre 2019 ;
- Par hypothèse, il est considéré que le nominal des emprunts courants et des concours bancaires sera intégralement remboursé de manière régulière tout au long de l'exercice 2020 ;
- La charge d'intérêt a été calculée sur la base du taux contractuel pour les emprunts à taux fixe et sur la base du taux d'intérêt moyen pondéré constaté au 31 décembre 2019 (voir ci-dessus **Note 24.D**) pour les emprunts à taux variable.

Note 25. Dettes fournisseurs et autres passifs courants

(Au 31 décembre, en millions d'euros)	2019	2018
FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHÉS	1 319	1 290
Dettes sociales	230	201
Dettes d'impôts courants sur les sociétés	46	43
Autres dettes fiscales	29	16
Produits constatés d'avance	0	0
Autres dettes	45	39
AUTRES PASSIFS COURANTS	350	298

Au 31 décembre 2019, les dettes fournisseurs du Groupe incluent environ 226 millions d'euros (292 millions d'euros au 31 décembre 2018) liés à des achats de cuivre pour lesquels les délais de paiement peuvent être, dans certains cas, supérieurs à ceux que l'on observe habituellement pour ce type d'approvisionnement.

Les dettes envers les fournisseurs d'immobilisations s'élèvent à 1 millions d'euros au 31 décembre 2019 (8 millions d'euros au 31 décembre 2018).

Les procédures d'audit sur les comptes consolidés ont été effectuées, le rapport des commissaires aux comptes est en cours d'émission à la date de publication des résultats.

Note 26. Instruments dérivés

(en millions d'euros)	31 décembre 2019						31 décembre 2018			
	Notionnels				Total	Valeur de marché		Valeur de marché		
DÉRIVÉS DE CHANGE	USD	NOK	EUR	Autres		Actif	Passif	Notionnels	Actif	Passif
<i>DÉRIVÉS DE CHANGE – COUVERTURE DE FLUX DE TRÉSORERIE</i>						19	12		21	28
Vente à terme	372	604	688	248	1 912		1 857			
Achat à terme	289	909	427	298	1 923		1 853			
<i>DÉRIVÉS DE CHANGE – COUVERTURE ÉCONOMIQUE</i>						17	22		17	14
Vente à terme	245	28	99	313	685		975			
Achat à terme	221	25	224	213	683		977			
DÉRIVÉS DE MÉTAUX	Cuivre	Aluminium	Plomb	Autres	Total	Actif	Passif	Notionnels	Actif	Passif
<i>DÉRIVÉS DE MÉTAUX – COUVERTURE DE FLUX DE TRÉSORERIE</i>						10	5		2	17
Vente à terme	111	16	2	-	128		99			
Achat à terme	285	35	29	-	349		428			
<i>DÉRIVÉS DE MÉTAUX – COUVERTURE ÉCONOMIQUE</i>						2	2		1	3
Vente à terme	38	15	1	-	54		63			
Achat à terme	49	20	1	-	70		94			
TOTAL DÉRIVÉS DE CHANGE ET MÉTAUX						48	41		41	62

Dérivés de change

En 2019, la part inefficace sur les dérivés de change représente une perte de 6 millions d'euros. Elle est incluse dans la ligne « Autres produits et charges financiers » du compte de résultat consolidé pour la partie opérationnelle et dans la ligne « Coût de l'endettement financier (net) » pour la partie financière.

Au titre de la couverture de flux de trésorerie, 25 millions d'euros de gains nets ont été comptabilisés dans l'état du résultat global consolidé, tandis que le montant net recyclé par résultat est une perte non significative.

Dérivés de métaux

En 2019, la part inefficace des dérivés de couverture de flux de trésorerie représente un montant non significatif inclus dans la ligne « Variation de juste valeur des instruments financiers sur métaux non ferreux » du compte de résultat consolidé, au sein des « Autres produits et charges opérationnels ».

Au titre de la couverture de flux de trésorerie, 14 millions d'euros de gains ont été comptabilisés dans l'état du résultat global consolidé et 4 millions d'euros de pertes ont été recyclées par résultat.

Note 27. Risques financiers

La politique de gestion des risques financiers est définie par la Direction Financière du Groupe :

- La Direction « Trésorerie et Financement » suit la gestion des risques de liquidité, de change, de taux, de crédit et de contrepartie bancaires, de dépôt et placement.
- La Direction « Gestion des Métaux » suit la gestion des risques liés à la variation des cours des métaux non ferreux, de crédit ou de contrepartie financière pour les intervenants sur ces marchés de métaux non ferreux.

Ces deux directions sont localisées au sein de l'entité juridique Nexans Financial Trading Services.

Les risques de change, de taux et l'accès à la liquidité sont gérés de façon centralisée pour les filiales situées dans des pays où la réglementation le permet.

Les procédures d'audit sur les comptes consolidés ont été effectuées, le rapport des commissaires aux comptes est en cours d'émission à la date de publication des résultats.

Les principales filiales dont l'accès à la liquidité n'est pas centralisé au 31 décembre 2019 sont situées au Maroc, en Chine, en Corée du Sud, au Pérou, au Brésil et en Colombie. Ces filiales, qui ont leurs propres relations bancaires, sont néanmoins soumises aux procédures du Groupe en matière de choix de leurs banques, de gestion des risques de change et de taux.

La politique de gestion du risque lié aux métaux non ferreux est aussi définie et contrôlée de manière centralisée pour l'ensemble du Groupe. La Direction « Gestion des Métaux » centralise l'accès au marché, en exécutant les demandes des filiales. Seules l'Australie, la Nouvelle-Zélande et la Chine accèdent directement au marché au 31 décembre 2019.

A. RISQUE DE LIQUIDITÉ

Financement du Groupe

Suivi et contrôle du risque de liquidité

La Direction « Trésorerie et Financement » suit sur une base bimensuelle l'évolution de la position de trésorerie et de liquidité du Groupe (holdings et entités opérationnelles). Les filiales reportent par ailleurs mensuellement des prévisions de trésorerie qui sont ensuite comparées aux réalisations sur une base bimensuelle.

Les financements bancaires souscrits par les filiales qui ne se financent pas auprès de Nexans Financial Trading Services (filiales non centralisées) doivent être préalablement approuvés par la Direction « Trésorerie et Financement » et ne doivent pas, sauf dérogation expresse, avoir une durée supérieure à 12 mois.

Les principaux indicateurs de liquidité suivis sont le montant non utilisé des limites de crédits accordées au Groupe sous diverses formes ainsi que les liquidités disponibles.

Le Groupe suit par ailleurs la dette financière nette, telle que définie en **Note 24**, sur une base mensuelle.

Gestion des excédents de trésorerie du Groupe

La politique du Groupe pour le placement de ses excédents de liquidité est guidée par les deux principes suivants : disponibilité et sécurité. Les banques considérées par le Groupe comme des contreparties acceptables pour les placements doivent avoir des notations court terme minima de A2 chez Standard & Poor's et P2 chez Moody's ou être majoritairement détenues par l'État de leur pays d'origine (membre de l'Union européenne, Canada ou États-Unis).

Au 31 décembre 2019, les excédents de trésorerie du Groupe sont classés sur la ligne « Trésorerie et équivalents de trésorerie » du bilan consolidé et peuvent être placés :

- Dans des comptes courants ouverts auprès de banques considérées par le Groupe comme des contreparties acceptables et qui n'appliquent pas de conditions de taux d'intérêt négatives ;
- Dans des OPCVM monétaires sans sensibilité aux variations de taux d'intérêt et dont le sous-jacent est constitué d'émissions d'entreprises et d'institutions financières notées « *investment grade* » ; ou
- Dans des dépôts à terme, des certificats de dépôt émis par des banques d'une durée initiale inférieure à douze mois.

Les procédures d'audit sur les comptes consolidés ont été effectuées, le rapport des commissaires aux comptes est en cours d'émission à la date de publication des résultats.

Principales sources de financement

Le Groupe a poursuivi au cours de ces dernières années une politique de diversification de ses sources de financement :

- Emprunt obligataire convertible, à savoir l'OCEANE 2019, remboursée début 2019 (voir **Note 24**) ;
- Emissions obligataires 2021, 2023 et 2024 (voir **Note 24**) ;
- Une ligne de crédit syndiqué à moyen terme de 600 millions d'euros, incluant une ligne de tirage très court terme de 200 millions d'euros ;
- Opérations de titrisation et d'affacturage des créances commerciales et fiscales :

Le programme de titrisation existant, datant du 29 mars 2010 et renouvelé pour cinq ans le 30 mars 2015 portait sur la titrisation de créances commerciales en France et en Allemagne. Le programme de titrisation a été amendé le 23 mai 2017 pour mettre fin au programme déconsolidant *Off Balance Sheet* et ne préserver que le programme non-déconsolidant *On Balance Sheet* (voir **Note 18**). En conséquence de la suppression du programme déconsolidant, seule Nexans France est désormais partie au programme de titrisation. Le programme consolidant *On Balance Sheet* est en vigueur jusqu'en mars 2020 et couvre un encours maximum de créances cédées actuellement fixé à 80 millions d'euros.

Les autres principales opérations de titrisation et d'affacturage de créances commerciales concernent la Norvège et le Brésil.

En Norvège, le montant de créances cédées dans le cadre du programme d'affacturage est de 36 millions d'euros au 31 décembre 2019 (54 millions d'euros au 31 décembre 2018).

Au Brésil, le montant de créances cédées dans le cadre du programme d'affacturage est de 9 millions d'euros au 31 décembre 2019 (contre un montant quasi nul au 31 décembre 2018) ;

- Lignes de crédit locales.

Covenants et clauses d'exigibilité anticipée

Le 12 décembre 2018, un amendement du contrat de la ligne de crédit syndiqué de 600 millions d'euros a été signé. Son échéance est désormais fixée au 12 décembre 2023, et il comprend au sein des 600 millions d'euros une ligne de tirage très court terme de 200 millions d'euros ayant pour vocation à sécuriser un programme de titres négociables. Ce programme a été signé le 21 décembre 2018 pour un montant maximum de 400 millions d'euros, et est utilisé à hauteur de 30 millions d'euros au 31 décembre 2019.

Le crédit syndiqué amendé comporte une obligation de respect de deux ratios financiers, applicables depuis le 30 juin 2019 inclus :

- Un ratio d'endettement financier net consolidé par rapport aux capitaux propres consolidés incluant les intérêts ne donnant pas le contrôle qui ne doit pas excéder 1.20 ; et
- Un ratio d'endettement maximum exprimé en multiple d'EBITDA consolidé tel que défini en **Note 1.E.b** qui ne doit pas excéder 3.2.

Au 31 décembre 2019, comme à la date d'arrêtés des comptes par le Conseil d'Administration, ces ratios sont très largement respectés.

Le non-respect des engagements pris au titre de ce crédit syndiqué entraînerait selon leur nature soit immédiatement, soit après une période de trente jours, l'indisponibilité des lignes non tirées et la déchéance du terme sur les tirages en cours.

D'autre part, afin de financer la construction d'un bateau câblé, une filiale du Groupe a souscrit en mai 2019 un emprunt de 1 050 millions de couronnes norvégiennes. Ce financement, qui est débloqué par tranches au fil de la construction du bateau, sera remboursé linéairement sur les douze années qui suivent la livraison du bateau. Il inclut par ailleurs deux options exerçables par le Groupe à la date de livraison du bateau : la première permet de passer d'un taux d'intérêt variable à un taux d'intérêt fixe, quand la seconde permet de choisir la devise de remboursement parmi la couronne norvégienne, l'euro ou le dollar américain.

En outre, cet emprunt comprend des ratios financiers qui comprennent les ratios financiers applicables au Groupe et définis dans le contrat syndiqué amendé (cf. ci-dessus), ainsi que des ratios applicables à la filiale du Groupe, basés sur les comptes statutaires de la filiale pour la clôture annuelle :

- Un ratio du niveau de capitaux propres par rapport au total actif ;
- Un ratio d'endettement net par rapport aux capitaux propres ; et
- Le niveau de trésorerie et équivalents de trésorerie.

Au 31 décembre 2019, les comptes statutaires de la filiale ne sont pas encore émis à la date d'arrêtés des présents états financiers consolidés.

Au 30 juin 2019, les ratios associés au prêt finançant la construction d'un bateau câblé étaient largement respectés.

Les procédures d'audit sur les comptes consolidés ont été effectuées, le rapport des commissaires aux comptes est en cours d'émission à la date de publication des résultats.

Le Groupe n'est pas soumis à d'autres contraintes en termes de ratios financiers.

Il existe pour le contrat de crédit syndiqué comme pour les emprunts obligataires, 2021, 2023 et 2024 des engagements classiques pouvant conduire à une exigibilité anticipée (sûreté négative, défaut croisé, pari-passu, changement de contrôle).

Le programme de titrisation de créances commerciales renouvelé pour cinq ans le 30 mars 2015 et amendé en mai 2017 contient des clauses similaires à celles négociées lors de la mise en place initiale en 2010. Il ne comporte pas de clause d'exigibilité anticipée, mais des clauses de changement de contrôle, de défaut croisé et de modification significative du comportement des portefeuilles de créances cédées, pouvant entraîner la cessation d'acquisition des créances et la fin des programmes.

B. RISQUE DE TAUX

Le Groupe structure son financement de telle sorte qu'il ne soit pas exposé à un risque de hausse des taux d'intérêt :

- L'endettement à moyen et long terme du Groupe est très majoritairement à taux fixe et est constitué essentiellement au 31 décembre 2019 des emprunts obligataires 2021, 2023 et 2024.
- L'ensemble de l'endettement à court terme du Groupe est à taux variable basé sur des indices monétaires (EONIA, EURIBOR, LIBOR ou des indices locaux). Les dettes financières à taux fixe souscrites à l'origine sur des échéances inférieures à un an sont par ailleurs assimilées à de la dette financière à taux variable. La trésorerie court terme est investie dans des instruments à moins d'un an donc à taux révisable (taux fixe renégocié au renouvellement) ou à taux variable (EONIA ou LIBOR d'une durée inférieure à celle de l'investissement). De ce fait, l'exposition nette courante du Groupe aux fluctuations de taux est limitée : exposition nette active de respectivement 491 millions d'euros et 739 millions d'euros au 31 décembre 2019 et au 31 décembre 2018.

En 2019, comme en 2018, le Groupe n'a pas utilisé d'instruments de couverture de risque de taux.

(Au 31 décembre, en millions d'euros)	2019			2018		
	Courant	Non courant	Total	Courant	Non courant	Total
TAUX VARIABLES						
Dettes financières ⁽¹⁾	151	51	203	162	1	163
Trésorerie et équivalents de trésorerie	(642)	-	(642)	(901)	-	(901)
POSITION NETTE À TAUX VARIABLES	(491)	51	(439)	(739)	1	(738)
TAUX FIXES						
Dettes financières ⁽¹⁾	38	871	910	291	777	1 068
POSITION NETTE À TAUX FIXES	38	871	910	291	777	1 068
DETTES FINANCIÈRES NETTES	(452)	923	471	(448)	778	330

(1) Inclut la part court terme des intérêts courus non échus sur la dette long terme.

C. RISQUES SUR LES COURS DE CHANGE ET DE MÉTAUX

L'exposition au risque de change est essentiellement liée aux transactions opérationnelles (achats et ventes). Le Groupe considère qu'il est peu exposé au risque de change lié à sa dette. Néanmoins, en cas d'existence de dette libellée dans une devise différente de la monnaie fonctionnelle, sauf exception, le risque de change inhérent est couvert.

En raison de sa présence internationale, le Groupe est par ailleurs exposé à un risque de conversion sur l'actif net des filiales ayant une monnaie fonctionnelle autre que l'euro. Le Groupe a pour politique de ne pas couvrir ce risque.

La politique de gestion du risque sur les métaux non ferreux est définie et contrôlée par la Direction « Gestion des Métaux ». Elle est mise en œuvre par les filiales qui achètent du cuivre, de l'aluminium et dans une moindre mesure du plomb. La principale exposition du Groupe porte sur le cuivre.

Les procédures d'audit sur les comptes consolidés ont été effectuées, le rapport des commissaires aux comptes est en cours d'émission à la date de publication des résultats.

La sensibilité du Groupe au risque de change sur ses flux d'exploitation est considérée comme limitée en raison de la structure même de son activité. En effet, mis à part l'activité haute tension, la plupart des filiales opérationnelles ont une très forte dimension locale.

Le Groupe a pour politique de couvrir les risques sur les cours des métaux non ferreux et de change liés à ses flux commerciaux significatifs contractuels prévisibles et à certains flux budgétés. L'activité résultant de ces couvertures peut avoir pour conséquence de maintenir certaines positions ouvertes. Dans ce cas, les positions sont limitées dans leur montant et leur durée, et contrôlées respectivement par la Direction « Gestion des métaux » et par la Direction « Trésorerie et Financement ».

Modalités de suivi et de couverture de l'exposition change

Le contrôle de l'application des procédures en matière de risque de change s'exerce par l'envoi trimestriel à la direction « Trésorerie et Financement » par toutes les filiales exposées à ce type de risque, qu'elles soient ou non dans le système centralisé de mise en commun des liquidités, d'un rapport détaillant leurs flux futurs en devises et les couvertures qui y sont affectées ainsi qu'une réconciliation entre leurs prévisions précédentes et leur réalisation.

La Direction « Trésorerie et Financement » a développé des outils de formation à l'attention des équipes opérationnelles, et réalise des missions de contrôle ad hoc pour s'assurer de la bonne compréhension des procédures et leur application. Enfin, le Département « Audit Interne » examine de façon systématique l'application des procédures d'identification et de couverture des risques de change lors de ses propres missions d'audit dans les filiales du Groupe.

Certaines offres sont par ailleurs remises dans une devise différente de celle dans laquelle l'unité opère. Le risque de change lié à ces offres n'est pas systématiquement couvert, ce qui peut générer un gain ou une perte pour le Groupe dans le cas d'une forte variation du cours de change entre la remise de l'offre et son acceptation par le client. Toutefois, dans ce cas, le Groupe s'emploie à réduire son risque potentiel en limitant dans le temps la validité de ses offres et en tenant compte de ce risque à travers du prix proposé.

Le risque de change est identifié au niveau des filiales du Groupe. Les trésoriers des filiales couvrent de façon centralisée ou localement le risque en réalisant des opérations de change à terme, soit avec la Direction « Trésorerie et Financement » pour les filiales sous le système centralisé de mise en commun des liquidités, soit avec leurs banques locales pour les autres filiales. L'objectif est de ramener les flux dans la devise fonctionnelle de la filiale.

Modalités de suivi et de couverture de l'exposition métal

Le contrôle de la bonne application des procédures en termes de gestion et de couverture du risque métal se fait via une remontée mensuelle par chaque filiale opérationnelle de son exposition au risque cuivre, aluminium et plomb (exposition en tonnes et en valeur). Ces rapports sont analysés et consolidés au niveau Groupe par la Direction « Gestion des Métaux ».

Par ailleurs, la Direction « Gestion des Métaux » assure des missions régulières de formation et de contrôle dans les filiales, afin de s'assurer de la bonne compréhension des procédures et de leur application. Elle a de plus développé des modules de formation sur intranet à l'attention des équipes opérationnelles : personnel de vente, acheteurs, financiers et « opérateurs de couverture », ces derniers étant en charge au quotidien des couvertures de risques sur métaux. Enfin, l'Audit Interne examine de façon systématique l'application des procédures d'identification et de couverture des risques métaux lors de ses propres missions d'audit dans les filiales opérationnelles du Groupe.

Pour faire face aux conséquences de la volatilité des prix des métaux non ferreux (cuivre et dans une moindre mesure aluminium et plomb), Nexans a pour politique de répercuter dans ses tarifs les prix des métaux et de couvrir son risque soit par le biais d'une couverture physique, soit par le biais de contrats de futures sur les bourses des métaux de Londres, de New York et dans une moindre mesure de Shanghai. Au titre de ces règles de gestion, Nexans ne dégage pas de résultat de nature spéculative sur les métaux.

Les procédures d'audit sur les comptes consolidés ont été effectuées, le rapport des commissaires aux comptes est en cours d'émission à la date de publication des résultats.

Pour que les unités puissent assurer leur cycle normal d'exploitation, elles doivent néanmoins disposer en permanence d'un stock minimum de métal, appelé « Stock Outil ». Ce Stock Outil correspond aux quantités minimales nécessaires au bon fonctionnement des unités de production. En conséquence, les quantités de métal correspondant au Stock Outil ne sont pas couvertes et restent valorisées à leur coût d'achat initial au sein de la marge opérationnelle. Comme précisé dans la **Note 1.E.c**, le Stock Outil est par contre valorisé au coût unitaire moyen pondéré (CUMP) dans le résultat opérationnel, l'écart entre la valorisation historique et la valorisation au CUMP étant comptabilisé sur la ligne « Effet Stock Outil » du compte de résultat.

La réduction via cession du volume de Stock Outil, sous l'effet de modifications structurelles des flux commerciaux et d'exploitation d'une entité ou d'une variation très sensible du niveau d'activité dans certains métiers, peut se traduire par un impact sur la marge opérationnelle du Groupe.

La marge opérationnelle du Groupe reste par ailleurs partiellement exposée aux fluctuations du prix des métaux non ferreux pour certaines lignes de produits telles que les câbles en cuivre de l'activité système de câblage et les produits du secteur du bâtiment. Pour ces marchés, il y a habituellement une répercussion des variations des prix des métaux non ferreux sur le prix de vente mais avec un décalage dans le temps qui peut induire un impact sur les marges. La vive concurrence sur ces marchés a aussi une influence sur les délais de répercussion des variations de prix.

Conformément à la politique de gestion décrite plus haut, le Groupe ne s'engage sur des flux physiques (commandes de clients ou de fournisseurs pour leur composante cuivre) que pour servir son exploitation et sur des flux futurs (contrats sur le LME, COMEX ou SHFE, voir **Note 27.D** partie « Instruments dérivés sur les métaux ») que dans une logique de couverture. Les principales filiales de Nexans documentent cette couverture conformément aux dispositions de la norme IAS 39 (couverture de flux de trésorerie).

D. RISQUE DE CRÉDIT ET DE CONTREPARTIE

Outre l'exposition commerciale, le risque financier de contrepartie provient principalement des opérations sur dérivés pour couvrir les risques de change et sur les métaux non ferreux ainsi que des placements et dépôts du Groupe auprès d'établissements bancaires.

Risque de crédit client

La diversité des métiers, des bases de clients et l'implantation géographique internationale du Groupe sont des facteurs naturels d'atténuation du risque de crédit client. Aucun client ne représente en effet à la clôture de l'exercice 2019 un encours supérieur à 5% des créances totales du Groupe.

Le Groupe pratique par ailleurs une politique active de gestion et de réduction de son risque de crédit client via une politique de *credit management* commune au Groupe et déployée aux filiales à l'international. Le Groupe a aussi une assurance-crédit commune pour la plupart des filiales mais une partie des créances clients n'est pas couverte par ce programme d'assurance Groupe. Enfin, l'environnement de marché difficile créé par les crises économiques et politiques récentes dans le monde ont accru le risque de crédit amenant le Groupe à constater des retards et des contestations de paiement de la part de certains clients. À l'heure actuelle, en dépit d'une légère amélioration sur le Brésil, il reste difficile de couvrir le risque de crédit en Turquie, en Arabie Saoudite et dans l'Afrique sub-saharienne.

Dérivés de change

Afin de limiter le risque de contrepartie, la politique du Groupe n'autorise, pour les entités ayant des engagements commerciaux à moyen ou long terme, la prise de dérivés de change à plus d'un an qu'avec des contreparties bancaires dont la notation à moyen et long terme est supérieure ou égale à A- chez Standard & Poor's ou A3 chez Moody's. Pour les opérations d'une durée inférieure à un an, les contreparties bancaires autorisées ont des notations à court terme supérieures ou égales à A2 chez Standard & Poor's et P2 chez Moody's. Lorsque ces notations ne peuvent être respectées en raison des conditions bancaires existant dans certains pays, les entités concernées maintiennent une exposition minimum, répartie sur au moins trois banques pour limiter le risque de contrepartie.

Pour les filiales qui ne sont pas sous le système centralisé de mise en commun des liquidités, le même critère s'applique mais peut souffrir certaines exceptions en particulier pour les filiales situées dans des pays dont la notation souveraine est inférieure aux critères retenus. Dans ce cas, les filiales doivent traiter leurs opérations impliquant un risque de contrepartie, avec des agences ou filiales de groupes bancaires dont la maison mère répond aux critères de risque définis ci-dessus.

Les procédures d'audit sur les comptes consolidés ont été effectuées, le rapport des commissaires aux comptes est en cours d'émission à la date de publication des résultats.

Le risque de contrepartie pour ces filiales fait l'objet d'un suivi mensuel spécifique des engagements externes pris par chacune d'entre elles au titre de ses couvertures de change.

La répartition des montants notionnels (somme des valeurs absolues des notionnels acheteurs et vendeurs) par échéance au 31 décembre 2019 présente par ailleurs une forte exposition à des maturités courtes (filiales placées ou non sous le système centralisé de mise en commun des liquidités) :

(Au 31 décembre, en millions d'euros)	2019		2018	
	Montants notionnels Acheteurs	Montants notionnels Vendeurs	Montants notionnels Acheteurs	Montants notionnels Vendeurs
À moins d'un an	2 191	2 191	2 322	2 323
Entre 1 an et 2 ans	412	404	500	501
Entre 2 ans et 3 ans	3	2	7	8
Entre 3 ans et 4 ans	-	-	-	-
Entre 4 ans et 5 ans	-	-	-	-
Au-delà de 5 ans	-	-	-	-
TOTAL	2 606	2 597	2 829	2 832

Instruments dérivés sur les métaux

Le Groupe Nexans intervient sur trois marchés organisés pour couvrir ses risques sur le cuivre, l'aluminium et dans une moindre mesure le plomb : le LME à Londres, le COMEX à New York et marginalement le SHFE à Shanghai. La quasi-totalité des opérations faites sont des opérations de marché simples d'achat et de vente. En règle générale, le Groupe n'a pas recours au marché des options.

La Direction « Gestion des Métaux » traite les opérations pour le compte de la quasi-totalité des filiales, à l'exception à fin décembre 2019 des filiales australienne, néo-zélandaise et chinoises. Les opérations de couverture des métaux non ferreux conclues sur les bourses de matières premières donnent lieu à un risque de contrepartie, susceptible de se matérialiser de deux manières :

- soit par le risque de non recouvrement des éventuels dépôts de liquidités (« appels de marge ») ;
- soit par le risque de remplacement des contrats objets du défaut (exposition de « mise au marché », c'est-à-dire par le risque que les termes du contrat de remplacement soient différents des termes initiaux).

La Direction « Gestion des Métaux » gère le risque de contrepartie de ses instruments dérivés via l'application d'une procédure fixant des limites par contrepartie et par nature de transaction. Le niveau de ces limites dépend en particulier de la notation de ces contreparties. Par ailleurs, les transactions effectuées sont régies par des contrats cadres qui permettent de compenser soldes créditeurs et soldes débiteurs sur chaque contrat (contrats des principales associations internationales de futures et d'options).

Le Groupe choisit le plus souvent ses contreparties parmi ses partenaires financiers, à condition que leur notation long terme soit égale ou supérieure à A- / A3. Les contreparties pour lesquelles la notation est entre BBB- / Baa3 et BBB+ / Baa1 peuvent être acceptées, mais à condition que l'exposition cumulée du Groupe sur ces contreparties ne dépasse pas 25 millions de dollars américains pour les contreparties notées BBB+ ou BBB, 10 millions de dollars américains pour les contreparties notées BBB-.

En Australie et en Nouvelle-Zélande, pour des raisons de contrainte horaire, les entités du Groupe traitent avec un courtier australien lequel ne fait pas l'objet d'une notation mais vis-à-vis duquel le montant d'exposition est limité. En Chine, les filiales couvrent leur risque métal sur la bourse des métaux de Shanghai (SHFE) à laquelle n'ont accès que des courtiers locaux.

Par ailleurs, les transactions effectuées sont régies par des contrats cadres (contrats des principales associations internationales de futures et d'options), lesquels permettent, en cas de défaut, d'effectuer une compensation des actifs et des passifs d'une filiale du Groupe envers la contrepartie faisant défaut.

Le risque de contrepartie théorique maximal du Groupe sur ses activités de dérivés métaux peut être mesuré comme la somme des soldes créditeurs (incluant les mises au marché positives) et dépôts de liquidités, une fois ces compensations contractuelles effectuées. Au 31 décembre 2019 ce risque maximum théorique se limite à 6 millions d'euros. Il était de 5 millions d'euros au 31 décembre 2018.

Les procédures d'audit sur les comptes consolidés ont été effectuées, le rapport des commissaires aux comptes est en cours d'émission à la date de publication des résultats.

La répartition des montants notionnels des instruments dérivés sur les métaux (somme des valeurs absolues des notionnels acheteurs et vendeurs) par échéance au 31 décembre 2019 est la suivante :

(Au 31 décembre, en millions d'euros)	2019		2018	
	Montants notionnels Acheteurs	Montants notionnels Vendeurs	Montants notionnels Acheteurs	Montants notionnels Vendeurs
À moins d'un an	378	182	413	161
Entre 1 an et 2 ans	39	1	105	1
Entre 2 ans et 3 ans	2	-	4	-
Entre 3 ans et 4 ans	-	-	-	-
Entre 4 ans et 5 ans	-	-	-	-
Au-delà de 5 ans	-	-	-	-
TOTAL	419	183	522	162

Les appels de marge au titre des contrats à terme d'achats de cuivre dont la valeur de marché était négative à cette date (voir **Note 19**) représentent un montant de 3 millions d'euros au 31 décembre 2019 (3 millions d'euros au 31 décembre 2018).

En conclusion, l'exposition du Groupe au risque de crédit est limitée. Le Groupe considère que sa gestion du risque de contrepartie est conforme à la pratique du marché mais qu'elle ne peut prémunir les états financiers du Groupe contre un impact important en cas de réalisation de risque systémique.

Risque sur les dépôts et placements

Le tableau ci-après présente le risque de contrepartie sur les dépôts et placements auprès des établissements bancaires des excédents de trésorerie de Nexans Financial Trading Services au 31 décembre 2019. Les dépôts et placements de Nexans Financial Trading Services à cette date s'élèvent à 328 millions d'euros, soit environ 51% du total Groupe.

(Au 31 décembre 2019, en millions d'euros)

NOTATION DE LA CONTREPARTIE ⁽¹⁾	AA-	A+	A	A-	BBB+	SICAV	Total
Disponibilités	55	17	256	-	-	-	328
OPCVM Monétaires Court Terme ⁽²⁾	-	-	-	-	-	-	-
Certificats de Dépôt / EMTN	-	-	-	-	-	-	-
TOTAL	55	17	256	-	-	-	328

(1) Selon la notation Standard & Poor's.

(2) Selon la classification AMF.

Pour les autres filiales du Groupe, le risque de contrepartie sur les dépôts et placements est géré selon les principes et procédures décrits en **Note 27.A**.

E. ANALYSES DE SENSIBILITÉ AUX RISQUES DE MARCHÉ

Les paragraphes ci-dessous présentent la sensibilité du résultat et des capitaux propres du Groupe à une variation des principaux risques de marché précédemment identifiés.

Sensibilité aux cours du cuivre

Une fluctuation des cours du cuivre est susceptible d'avoir un impact sur les états financiers tant en termes de résultat ou fonds propres que de besoins de financement du Groupe. Les calculs de sensibilité sont réalisés sur la base d'une hypothèse de hausse des prix du cuivre. Dans le cas d'une baisse des cours du cuivre, les effets seraient de sens opposé.

Les procédures d'audit sur les comptes consolidés ont été effectuées, le rapport des commissaires aux comptes est en cours d'émission à la date de publication des résultats.

Une hausse des prix du cuivre aurait pour effet :

- Une majoration de la valeur de marché du portefeuille d'engagements papiers cuivre (le Groupe est acheteur net sur les marchés) ;
- Une revalorisation du Stock Outil du Groupe ;
- Une hausse limitée du besoin en fonds de roulement du Groupe, et donc une hausse limitée de ses besoins de financement (l'éventuel effet positif à court terme des appels de marge n'est pas pris en compte dans la simulation).

Au niveau du Groupe, l'impact sur le besoin en fonds de roulement est limité et résulte principalement du débouclage des dérivés. Des variations significatives peuvent se produire au niveau des entités locales en lien avec les conditions de prix.

La majoration de la valeur de marché des engagements papiers affecterait positivement soit le résultat opérationnel soit les capitaux propres du Groupe en fonction du traitement comptable retenu pour ces instruments dérivés (les dérivés des principales filiales étant documentés comme de la couverture de flux de trésorerie au sens d'IAS 39).

La revalorisation du Stock Outil aurait un impact positif sur le résultat opérationnel du Groupe.

La simulation qui suit a été réalisée sur la base des hypothèses suivantes (toute autre hypothèse étant supposée constante et notamment le cours des devises) :

- Hausse de 10% des cours du cuivre constatés au 31 décembre 2019 et 2018, avec translation à l'identique de cet impact sur l'ensemble de la courbe (pas de déformation du *spread* des points de terme).
- Toutes les composantes du besoin en fonds de roulement (stocks, clients et fournisseurs pour leur composante cuivre) seraient affectées par la hausse des prix du cuivre.
- Tonnes de cuivre présentes dans le besoin en fonds de roulement au 31 décembre 2019 et 31 décembre 2018 de respectivement 53 000 et 40 000 tonnes.
- Taux d'intérêt court terme (EURIBOR 3 mois) de -0,38% en 2019 et -0,32% en 2018.
- La simulation mesure l'impact du cas le plus défavorable, dans lequel la hausse du besoin en fonds de roulement serait constante sur l'année entraînant une charge financière induite mesurée sur un an (pas de prise en compte de l'effet temporairement positif des appels de marge, ni d'évolution liée au taux de change).
- Nombre de tonnes de cuivre en Stock Outil de respectivement 49 750 et 50 375 tonnes au 31 décembre 2019 et 31 décembre 2018.
- Taux d'impôt théorique de 34,43% en 2019 et 2018.

L'impact éventuel de l'évolution des cours du cuivre sur le niveau des dépréciations d'actifs immobilisés (IAS 36) du Groupe ainsi que sur la provision pour dépréciation des stocks n'a pas été considéré dans le cadre de cette simulation, aucun impact mécanique ne pouvant en être déduit.

<i>(en millions d'euros)</i>	2019	2018
Impact sur le résultat opérationnel	26	29
Impact sur le résultat financier	0	0
Impact net sur le résultat (après impôts)	17	19
Impact sur les capitaux propres⁽¹⁾ (après impôts)	13	15

⁽¹⁾ Hors résultat net de la période.

Les procédures d'audit sur les comptes consolidés ont été effectuées, le rapport des commissaires aux comptes est en cours d'émission à la date de publication des résultats.

Sensibilité au dollar américain (USD)

Le dollar américain est la principale devise d'exposition du Groupe.

La simulation est réalisée en considérant une dépréciation de 10% des cours spot du dollar contre toutes devises par rapport aux cours de clôture du 31 décembre 2019 et 2018 (soit à titre d'illustration, un cours USD/EUR de respectivement 1,24 et 1,26 sans modification de la courbe des points de terme).

Les principaux impacts sur les états financiers du Groupe proviennent de la revalorisation du portefeuille d'instruments dérivés du Groupe en distinguant d'une part les impacts capitaux propres liés à la documentation d'une couverture de flux de trésorerie et, d'autre part, les impacts résultat. Cet effet est compensé par la revalorisation des positions sous-jacentes en dollar comprises dans les portefeuilles clients et fournisseurs ainsi que la dette nette.

Les autres actifs et passifs financiers du Groupe ne sont que de manière exceptionnelle sujets à risque de change. Ils n'ont pas été pris en compte dans la présente simulation.

Les effets de conversion ne sont pas pris en compte dans les tableaux qui suivent.

Sensibilité au 31 décembre 2019 (en millions d'euros)	Impact net sur le résultat (après impôts ⁽²⁾)	Impact capitaux propres⁽¹⁾ (après impôts ⁽²⁾)
Clients et comptes rattachés	(15)	N/A
Comptes bancaires	(2)	N/A
Fournisseurs	13	N/A
Prêts / Emprunts	(1)	-
POSITION NETTE SOUS-JACENTS USD⁽³⁾	(5)	-
Portefeuille d'achats à terme ⁽⁴⁾	(16)	(11)
Portefeuille de ventes à terme ⁽⁴⁾	11	19
POSITION NETTE DÉRIVÉS USD	(4)	8
IMPACT NET SUR LE GROUPE	(8)	8

(1) Hors résultat net de la période.

(2) Taux d'impôt théorique de 34,43%.

(3) Impact principalement dû à des positions nettes ouvertes dans des pays dont la monnaie est très fortement corrélée au dollar américain.

(4) Achats et ventes à terme qui comportent une contrepartie à l'achat ou à la vente vis-à-vis du dollar américain.

Sensibilité au 31 décembre 2018 (en millions d'euros)	Impact sur le résultat net (après impôts ⁽²⁾)	Impact capitaux propres⁽¹⁾ (après impôts ⁽²⁾)
Clients et comptes rattachés	(13)	N/A
Comptes bancaires	(5)	N/A
Fournisseurs	22	N/A
Prêts / Emprunts	(2)	-
POSITION NETTE SOUS-JACENTS USD⁽³⁾	2	-
Portefeuille d'achats à terme ⁽⁴⁾	(29)	(18)
Portefeuille de ventes à terme ⁽⁴⁾	18	23
POSITION NETTE DÉRIVÉS USD	(11)	5
IMPACT NET SUR LE GROUPE	(9)	5

(1) Hors résultat net de la période.

(2) Taux d'impôt théorique de 34,43%.

(3) Impact principalement dû à des positions nettes ouvertes dans des pays dont la monnaie est très fortement corrélée au dollar américain.

(4) Achats et ventes à terme qui comportent une contrepartie à l'achat ou à la vente vis-à-vis du dollar américain.

Les procédures d'audit sur les comptes consolidés ont été effectuées, le rapport des commissaires aux comptes est en cours d'émission à la date de publication des résultats.

Sensibilité à la couronne norvégienne (NOK)

Le NOK est une devise de contrepartie essentielle dans les contrats de l'activité de haute tension sous-marine.

La simulation est réalisée en retenant des hypothèses similaires à celles utilisées pour le dollar américain soit une dépréciation de 10% du cours spot du NOK contre toute devise par rapport aux cours de clôture du 31 décembre 2019 et 2018 (soit à titre d'illustration, un cours NOK/EUR de respectivement 10,9 et 10,9) sans modification de la courbe des points de terme.

Sensibilité au 31 décembre 2019 (en millions d'euros)	Impact net sur le résultat (après impôts ⁽²⁾)	Impact capitaux propres ⁽¹⁾ (après impôts ⁽²⁾)
Clients et comptes rattachés	3	N/A
Comptes bancaires	1	N/A
Fournisseurs	(1)	N/A
Prêts / Emprunts	0	-
POSITION NETTE SOUS-JACENTS NOK	3	-
Portefeuille d'achats à terme ⁽³⁾	8	13
Portefeuille de ventes à terme ⁽³⁾	(2)	(35)
POSITION NETTE DÉRIVÉS NOK	6	(21)
IMPACT NET SUR LE GROUPE	9	(21)

(1) Hors résultat net de la période.

(2) Taux d'impôt théorique de 34,43%.

(3) Achats et ventes à terme qui comportent une contrepartie à l'achat ou à la vente vis-à-vis du NOK.

Sensibilité au 31 décembre 2018 (en millions d'euros)	Impact sur le résultat net (après impôts ⁽²⁾)	Impact capitaux propres ⁽¹⁾ (après impôts ⁽²⁾)
Clients et comptes rattachés	2	N/A
Comptes bancaires	(3)	N/A
Fournisseurs	(1)	N/A
Prêts / Emprunts	11	-
POSITION NETTE SOUS-JACENTS NOK	9	-
Portefeuille d'achats à terme ⁽³⁾	(6)	28
Portefeuille de ventes à terme ⁽³⁾	-	(45)
POSITION NETTE DÉRIVÉS NOK	(6)	(17)
IMPACT NET SUR LE GROUPE	3	(17)

(1) Hors résultat net de la période.

(2) Taux d'impôt théorique de 34,43%.

(3) Achats et ventes à terme qui comportent une contrepartie à l'achat ou à la vente vis-à-vis du NOK.

Les procédures d'audit sur les comptes consolidés ont été effectuées, le rapport des commissaires aux comptes est en cours d'émission à la date de publication des résultats.

Note 28. Informations complémentaires sur les instruments financiers

A. CATÉGORIES D'ACTIFS ET DE PASSIFS FINANCIERS

Le Groupe a défini les principales natures d'actifs et de passifs financiers suivantes :

(Au 31 décembre, en millions d'euros)	Catégories IFRS 9	Catégorie juste valeur	2019		2018	
			Valeur comptable	Juste valeur	Valeur comptable	Juste valeur
ACTIF						
Titres de participation dans les sociétés non consolidées	Actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat		23	23	14	14
	Juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global		7	7	7	7
Autres actifs financiers non courants	Prêts et Créances		44	44	31	31
Créances commerciales						
▪ Actifs sur contrats	Prêts et Créances		69	69	95	95
▪ Clients et comptes rattachés	Prêts et Créances		1 015	1 015	1 021	1 021
Dérivés ⁽¹⁾	Actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat	Change : 2 Métal : 1	37	37	38	38
			12	12	3	3
Autres actifs financiers courants	Prêts et Créances		126	126	109	109
Trésorerie et équivalents de trésorerie	Actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat	Dépôts à terme : 2 Autres : 1	25	642	31	901
			617		870	
PASSIFS						
Dettes financière Brute						
- Emprunts obligataires convertibles ⁽²⁾	Passif financier au coût amorti		-	-	276	276
- Emprunts obligataires ⁽²⁾	Passif financier au coût amorti		786	835	785	782
- Autres dettes financières	Passif financier au coût amorti		211	211	170	170
Dettes commerciales						
▪ Passifs sur contrats	Passif financier au coût amorti		256	256	252	252
▪ Fournisseurs et comptes rattachés	Passif financier au coût amorti		1 319	1 319	1 290	1 290
Dérivés ⁽¹⁾	Passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat	Change : 2 Métal : 1	34	34	42	42
			7	7	20	20
Autres passifs financiers courants	Passif financier au coût amorti		304	304	255	255

(1) Pour les dérivés documentés comme couverture de flux de trésorerie, le traitement comptable est « Juste valeur par capitaux propres ». Les profits ou pertes préalablement comptabilisés en capitaux propres sont rapportés au compte de résultat de la période au cours de laquelle l'élément couvert affecte le résultat.

(2) Dont intérêts courus court terme cf. Note 24.C.

L'endettement à taux fixe du Groupe est essentiellement constitué des emprunts obligataires 2021, 2023 et 2024, et dont la juste valeur peut différer de la valeur comptable compte tenu de l'utilisation de la méthode du coût amorti.

La juste valeur des obligations 2021, 2023 et 2024 a été établie sur base de la cotation d'une banque au 31 décembre 2019 et inclut les coupons courus à date de clôture. La même méthode avait été appliquée au 31 décembre 2018.

La juste valeur de l'OCEANE au 31 décembre 2018 correspondait à sa valeur de remboursement du 1^{er} janvier 2019.

Les procédures d'audit sur les comptes consolidés ont été effectuées, le rapport des commissaires aux comptes est en cours d'émission à la date de publication des résultats.

B. CALCULS DES GAINS ET PERTES NETS

(en millions d'euros)	Gains / Pertes Nets					2019
	Sur intérêts financiers	De réévaluations ultérieures			Suite à cession	
		A la juste valeur	Écarts de conversion	Dépréciation		
OPÉRATIONNEL						
Créances	N/A	N/A	14	(4)	-	10
Actifs et Passifs financiers à la juste valeur par résultat	N/A	(25)	N/A	N/A	-	(25)
Passifs financiers au coût amorti	N/A	N/A	1	N/A	-	1
<i>Coût de la couverture</i>						(1)
TOTAL OPÉRATIONNEL	-	(25)	15	(4)	-	(15)
FINANCIER						
Titres non consolidés	N/A	-	-	-	-	-
Prêts	-	N/A	4	(1)	-	3
Actifs et Passifs financiers à la juste valeur par résultat	N/A	6	N/A	N/A	-	6
Passifs financiers au coût amorti	(37)	N/A	(4)	N/A	-	(41)
<i>Coût de la couverture</i>						(5)
TOTAL FINANCIER	(37)	6	0	(1)	-	(37)
TOTAL	(37)	(18)	16	(5)	-	(52)

Les gains et pertes liés aux intérêts sont comptabilisés au compte de résultat sur la ligne « Coût de l'endettement financier (net) » dès lors qu'ils portent sur les agrégats repris dans la dette financière nette du Groupe (voir **Note 24**).

Le traitement des impacts résultat relatifs à la juste valeur des dérivés est détaillé ci-avant dans la **Note 27**. Outre les dérivés sur le change et le métal, les actifs et passifs financiers à la juste valeur par résultat comprennent également la juste valeur comptabilisée sur la trésorerie et les équivalents de trésorerie pour un montant de 4 millions d'euros en 2019 et 4 millions d'euros en 2018. Cette juste valeur est calculée en prenant en compte les intérêts reçus et versés sur ces instruments ainsi que les gains latents et réalisés.

Les gains et pertes liés aux écarts de conversion sont comptabilisés au compte de résultat sur la ligne « Autres produits et charges financiers » s'ils portent sur un des agrégats opérationnels comme indiqués dans le tableau ci-avant, ou en tant que composante du « Coût de l'endettement financier (net) » s'ils portent sur un des agrégats de la dette financière nette.

Les dépréciations portant sur des créances d'exploitation sont comptabilisées au sein du résultat opérationnel, celles portant sur des prêts sont comptabilisées en résultat financier.

Note 29. Transactions avec les parties liées

Les transactions avec les parties liées concernent essentiellement les opérations de nature commerciale ou financière enregistrées avec le groupe Quiñenco, actionnaire de référence de Nexans, avec les sociétés associées, avec les sociétés non consolidées et avec les dirigeants (dont la rémunération totale est présentée dans un tableau spécifique, voir **Note 29.C**).

Les procédures d'audit sur les comptes consolidés ont été effectuées, le rapport des commissaires aux comptes est en cours d'émission à la date de publication des résultats.

A. RELATIONS AVEC LES SOCIÉTÉS ASSOCIÉES ET NON CONSOLIDÉES

Compte de résultat

(en millions d'euros)	2019	2018
REVENUS		
- Sociétés non consolidées	48	38
- Sociétés associées	2	8
COÛT DES VENTES		
- Sociétés non consolidées	(2)	(42)
- Sociétés associées	(7)	(7)

Bilan

Les principaux postes concernés sont les suivants :

(Au 31 décembre, en millions d'euros)	2019	2018
ACTIF		
- Sociétés non consolidées	9	8
- Sociétés associées	1	1
DETTES / (CRÉANCES) FINANCIÈRES		
- Sociétés non consolidées	(15)	(11)
- Sociétés associées	-	-
AUTRES DETTES		
- Sociétés non consolidées	0	10
- Sociétés associées	1	1

B. RELATIONS AVEC LE GROUPE QUIÑENCO

Au 31 décembre 2019, le groupe Quiñenco détient environ 29% du capital de la Société via ses sociétés Invexans Limited (UK) et Tech Pack (Chili). Le groupe Quiñenco a pris l'engagement à long terme de ne pas demander de représentation au sein du Conseil d'Administration supérieure à trois membres non indépendants dans un Conseil composé de quatorze administrateurs ou, si le Conseil venait à être élargi, une représentation supérieure à un nombre d'administrateurs proportionnel à sa participation.

Les relations contractuelles entre Nexans et le groupe Quiñenco au 31 décembre 2019 sont essentiellement liées au contrat d'acquisition des activités Câbles du groupe Quiñenco en date du 21 février 2008, tel que modifié par un avenant en date du 30 septembre 2008.

Les flux et positions dans le bilan correspondent aux contrats commerciaux avec le groupe Quiñenco sont retranscrits dans les tableaux présentés ci-avant en **Note 30.A** au sein des lignes « Sociétés associées ».

C. RÉMUNÉRATION DES PRINCIPAUX DIRIGEANTS

En 2019, les Principaux Dirigeants sont les mandataires sociaux et les membres du Comité Exécutif.

En 2018, les Principaux Dirigeants sont les mandataires sociaux, les membres du Management Board tel qu'existant jusqu'en novembre 2018, et les membres du Comité Exécutif à compter de décembre 2018.

Les procédures d'audit sur les comptes consolidés ont été effectuées, le rapport des commissaires aux comptes est en cours d'émission à la date de publication des résultats.

Rémunérations totales

Les rémunérations totales pour les Principaux Dirigeants du Groupe sont présentées dans le tableau ci-dessous :

(en millions d'euros)	2019	2018
Rémunération au titre du mandat social ⁽¹⁾	1,4	3,4
Jetons de présence ⁽¹⁾	-	-
Rémunération au titre du contrat de travail et avantages en nature ⁽¹⁾	7,0	6,2
Options de souscription ⁽²⁾	-	-
Actions de performance ⁽²⁾	1,9	2,5
Indemnités de départ ⁽¹⁾	1,1	-
Plan d'Intéressement Long Terme ⁽²⁾	0,1	0,4
Charges sur engagements de retraite ⁽³⁾	2,7	2,3
RÉMUNÉRATIONS TOTALES	14,2	14,8

(1) Montants versés pendant l'exercice, charges sociales patronales incluses.

(2) Charges comptabilisées durant l'exercice.

(3) Pour les régimes à prestations définies, ce poste inclut le coût des services ainsi que la charge d'intérêt de l'exercice.

Complément d'information quant aux rémunérations des Principaux Dirigeants (dirigeants et mandataires sociaux) :

- Le montant total des engagements au titre des retraites des Principaux Dirigeants, nets de l'actif de couverture, pris par le Groupe pour les retraites et autres avantages du même type s'élève à 7 millions d'euros au 31 décembre 2019 (contre 12 millions d'euros au 31 décembre 2018).
- Le 19 mars 2019, le Conseil d'Administration a adopté un nouveau plan de rémunération à long terme destinés aux principaux *managers* et dirigeants du Groupe qui est un plan d'actions de performance soumis à condition de présence et de performance économique interne et boursière.

Engagements pris à l'égard du Directeur Général

L'ensemble des engagements pris envers Christopher Guérin en tant que Directeur Général est décrit en détail chaque année dans le Document d'Enregistrement Universel à la partie « Engagements pris à l'égard du Directeur Général. ».

Christopher Guérin bénéficiera en tant que Directeur Général des engagements suivants de la Société, autorisés par le Conseil d'Administration du 3 juillet 2018 et approuvés par l'Assemblée Générale des actionnaires du 15 mai 2019 :

- En cas de révocation de son mandat de Directeur Général, Christopher Guérin bénéficie d'une indemnité égale à deux ans de rémunération globale (fixe et variable) dont le versement est conditionné à l'atteinte d'un taux de réalisation global des objectifs de la rémunération variable annuelle cible d'au moins 60% en moyenne sur les trois exercices précédant la date du départ contraint. Le versement de cette indemnité ne pourra intervenir qu'en cas de départ contraint et lié à un changement de contrôle ou de stratégie, cette condition étant présumée satisfaite sauf décision contraire du Conseil d'Administration, ou en cas de faute grave.
Dans l'éventualité où le départ contraint interviendrait sans que trois exercices n'aient pu s'achever depuis la prise de fonction du Directeur Général, l'indemnité serait égale à une année de la rémunération globale (parts fixe et variable) et la condition de performance s'apprécierait sur les seuls exercices effectivement achevés (un ou deux ans).
- En contrepartie de l'engagement de ne pas exercer, pendant deux ans à compter de l'expiration de son mandat social de Directeur Général, quelle que soit la cause de la cessation de ses fonctions, directement ou indirectement, une activité concurrente de celle de la Société, Christopher Guérin percevra une indemnité égale à un an de rémunération globale, soit douze fois le montant de la dernière rémunération mensuelle (part fixe) plus un montant égal au produit du taux de bonus nominal appliqué à la dernière rémunération mensuelle (part fixe), versée sous la forme de 24 mensualités égales et successives.

Les procédures d'audit sur les comptes consolidés ont été effectuées, le rapport des commissaires aux comptes est en cours d'émission à la date de publication des résultats.

Conformément aux dispositions de l'article 23.3 du Code AFEP-MEDEF dans sa version de juin 2018, le Conseil se prononcera en cas de départ de Christopher Guérin sur l'application ou non de l'accord de non-concurrence et pourra y renoncer (auquel cas l'indemnité ne sera pas due).

De plus, conformément aux dispositions de l'article 23.4 du Code AFEP-MEDEF, le versement de l'indemnité de non concurrence sera exclu dès lors que Christopher Guérin fera valoir ses droits à la retraite.

Enfin, conformément à la politique de rémunération des mandataires sociaux pour 2020 décrite à la section 2.5.4, l'ensemble des indemnités de départ (indemnités de fin de mandat et de non-concurrence) ne pourra excéder deux ans de rémunération effective (fixe et variable).

En cas de départ à la retraite, Christopher Guérin bénéficierait des droits acquis au titre du régime de retraite supplémentaire à cotisations définies mis en place par le Groupe en 2018, en faveur de certains salariés et mandataires sociaux. La cotisation annuelle versée par la Société correspond à 20% de la rémunération annuelle totale (rémunérations fixe et variable) réellement perçue par le Directeur Général, soit 240 000 euros en 2019.

Note 30. Passifs éventuels, litiges

A. ENQUÊTES DE CONCURRENCE

Fin janvier 2009, des enquêtes antitrust ont été lancées dans plusieurs pays contre divers fabricants de câbles, y compris des sociétés du Groupe, en lien avec des pratiques anticoncurrentielles dans le secteur des câbles électriques haute tension sous-marins et souterrains.

Le 7 avril 2014, Nexans France SAS et la Société ont été notifiées de la décision de la Commission européenne, qui a conclu que Nexans France SAS a participé directement à une entente anticoncurrentielle dans le secteur des câbles électriques haute tension sous-marins et souterrains. La Société a été tenue conjointement et solidairement responsable du paiement d'une partie de l'amende infligée à Nexans France SAS par la Commission européenne.

Début juillet 2014, Nexans France SAS a réglé l'amende de 70,6 millions d'euros imposée par la Commission européenne. Nexans France SAS et la Société ont fait appel de la décision de la Commission européenne devant le Tribunal de l'Union européenne, lequel a rejeté l'appel le 12 juillet 2018. Nexans France SAS et la Société ont fait appel de l'arrêt du Tribunal de l'Union Européenne devant la Cour de Justice de l'Union européenne. La procédure est en cours : les conclusions de l'Avocat Général et le jugement subséquent sont attendus au cours du premier semestre 2020.

La décision de la Commission européenne a indirectement entraîné des actions en indemnité. Ainsi, certaines entités du Groupe ont fait l'objet, courant avril 2019, de plaintes de clients introduites devant les tribunaux du Royaume-Uni, des Pays-Bas et d'Italie, contre Nexans et d'autres défendeurs.

Au Royaume-Uni, Scottish and Southern Energy a déposé devant les tribunaux britanniques une plainte contre Nexans France SAS, la Société et certaines sociétés du groupe Prysmian. Cependant, en septembre 2019, la plainte contre Nexans France SAS et la Société a été suspendue.

En outre, l'un de nos concurrents faisant l'objet d'actions en dommages et intérêts initiées en 2015 a intenté un recours en contribution à l'encontre d'autres groupes de sociétés producteurs de câbles sanctionnés par la Commission européenne, dont Nexans France SAS et la Société. Le recours en contribution est actuellement suspendu, dans l'attente du résultat de la procédure au principal.

La plainte en Italie a été déposée devant le tribunal de Milan par Terna S.p.A. Nexans Italia a soumis ses arguments en défense le 24 octobre 2019, opposant notamment l'irrecevabilité de la demande formée contre la mauvaise personne morale, Nexans Italia n'ayant pas été destinataire de la décision de la Commission. Après une première audience le 13 novembre 2019, le juge a rejeté la demande de Terna le 3 février 2020, pour manque de clarté. Terna doit compléter sa requête avant le 11 mai 2020. Le juge se prononcera ensuite sur les autres questions préliminaires et une audience est prévue le 29 septembre 2020.

La plainte aux Pays-Bas a été déposée conjointement par l'Autorité de l'Electricité et de l'Eau du Bahreïn, le Gulf Cooperation Council Interconnection Authority, le Ministère koweïtien de l'électricité et de l'eau et Oman Electricity Transmission Company, à l'encontre de certaines sociétés du groupe Prysmian et de ses anciens actionnaires, ainsi que du Groupe Nexans et du Groupe ABB. Cette action a été introduite devant le tribunal d'Amsterdam. Le 18 décembre 2019, Nexans a déposé une requête contestant la compétence de la juridiction saisie. L'audience et la décision sur les questions de procédure sont susceptible d'intervenir en 2020.

Les procédures d'audit sur les comptes consolidés ont été effectuées, le rapport des commissaires aux comptes est en cours d'émission à la date de publication des résultats.

Les enquêtes menées dans le secteur des câbles haute tension par les autorités américaines, japonaises, néo-zélandaises et canadiennes ont été clôturées sans sanction. La procédure engagée par l'autorité de la concurrence australienne (« ACCC ») contre Nexans, a été annulée par les tribunaux australiens, les juges ayant refusé de sanctionner Nexans et sa filiale australienne dans le secteur des câbles haute tension dans une affaire impliquant la vente de câbles basse et moyenne tension.

L'enquête menée au Brésil par le « General Superintendence » de l'autorité de concurrence « CADE » dans le secteur des câbles électriques haute tension a été clôturée le 11 février 2019 et une recommandation de sanction a été adressée au tribunal administratif de CADE. Le jugement du tribunal de CADE est attendu pour le premier semestre 2020.

L'enquête diligentée par l'autorité de la concurrence de Corée du sud (la « KFTC ») dans le secteur des câbles électriques haute tension n'a pas été officiellement clôturée mais Nexans comprend que la prescription devrait pouvoir être considérée comme acquise.

Par ailleurs, les filiales coréennes ont coopéré avec la KFTC dans le cadre d'enquêtes initiées entre 2013 et 2015 dans des secteurs autres que la haute tension. La KFTC a octroyé une immunité totale (et zéro amende) sur 15 de ces enquêtes. Pour 2 autres enquêtes, les filiales coréennes de Nexans se sont vues octroyées une réduction d'amende de 20% et se sont acquittées d'une amende d'un total de 850 000 euros. Toutes ces enquêtes sont maintenant closes et les risques associés à la majorité des actions en indemnisation émanant de clients liées à ces enquêtes sont également clos.

Le 24 novembre 2017 en Espagne, Nexans Iberia et la Société (en sa qualité de société mère de Nexans Iberia) ont été notifiées d'une décision de l'autorité de la concurrence espagnole (« CNMC »), constatant que Nexans Iberia avait directement participé à des pratiques contraires au droit de la concurrence espagnol dans les secteurs des câbles basse et moyenne tension. La Société a été tenue conjointement et solidairement responsable du paiement d'une partie de l'amende imposée à Nexans Iberia par la CNMC. Début janvier 2018, Nexans Iberia a réglé l'amende de 1,3 million d'euros imposée par la CNMC. Nexans Iberia et la Société ont fait appel de la décision de la CNMC. Le jugement d'appel est attendu en 2020.

Au 31 décembre 2019, faisant suite à une réévaluation des risques, le Groupe dispose d'une provision pour risques de 74 millions d'euros destinée à couvrir l'ensemble des procédures mentionnées ci-dessus, ainsi que les conséquences directes et indirectes des décisions y relatives qui ont été ou seront rendues et en particulier les actions en dommages-intérêts initiées par les clients (existantes ou potentielles). Le montant de la provision est basé sur les estimations du management fondées sur les jurisprudences comparables et sur la base des informations disponibles à ce jour. Etant donné l'importante incertitude concernant l'ampleur des risques liés aux actions en indemnisation éventuelles et / ou aux amendes, la provision comptabilisée pourrait être substantiellement adaptée pour refléter les coûts finaux liés à ces risques.

Les dispositifs de prévention des risques et de conformité du Groupe ont été renforcés de manière régulière et significative au cours des dernières années. Cependant, le Groupe ne peut garantir que tous les risques et problèmes liés à des pratiques non conformes aux règles d'éthique et de conduite des affaires applicables seront entièrement maîtrisés ou éliminés. Le programme de conformité inclut des mesures de détection susceptibles de générer des enquêtes internes, voire externes. En ligne avec ses communications antérieures, la Société rappelle qu'une issue défavorable dans le cadre de procédures et / ou enquêtes en droit de la concurrence, ainsi que les conséquences liées, sont susceptibles d'avoir un effet défavorable significatif sur les résultats et donc la situation financière du Groupe.

B. AUTRES LITIGES ET PROCÉDURES AYANT DONNÉ LIEU À CONSTITUTION DE PROVISIONS

Pour les cas où les critères de constitution des provisions sont réunis, le Groupe estime que les provisions constituées à ce jour dans les comptes sont suffisantes pour que la résolution de ces litiges et procédures n'engendre pas d'impact significatif sur ses résultats. Cette estimation du risque potentiel tient compte, selon les cas, des assurances dont le Groupe dispose, des garanties de tiers et le cas échéant de l'évaluation de la probabilité de condamnation faite par nos conseils externes.

Les risques liés à des contentieux, réclamations de tiers ou autres différends existants ou probables ayant donné lieu à provision au 31 décembre 2019 n'ont pas, individuellement, selon l'estimation du Groupe, un impact potentiel sur les comptes suffisamment matériel pour justifier une information spécifique dans les comptes consolidés.

Les procédures d'audit sur les comptes consolidés ont été effectuées, le rapport des commissaires aux comptes est en cours d'émission à la date de publication des résultats.

C. PASSIFS ÉVENTUELS LIÉS AUX LITIGES, PROCÉDURES ET ENQUÊTES ADMINISTRATIVES

Au 31 décembre 2019, certains contrats conclus par le Groupe sont susceptibles de donner lieu à des difficultés dans l'exécution sans que le Groupe considère que ces difficultés soient de nature à justifier la constitution de provisions dans les comptes ou de les mentionner en tant que passifs éventuels.

Note 31. Engagements hors bilan

Les engagements hors bilan jugés significatifs pour le Groupe au 31 décembre 2019 et 2018 sont repris ci-après.

A. ENGAGEMENTS LIÉS AU PÉRIMÈTRE DU GROUPE CONSOLIDÉ

Contrat de rachat de créances commerciales

Un contrat de rachat de créances commerciales euro (tel que décrit dans la **Note 27.A**) a été mis en place au cours du deuxième trimestre 2010 et a été renouvelé le 30 mars 2015 pour une durée maximale de cinq années. Suite à l'amendement effectué en mai 2017, le cautionnement solidaire octroyé par Nexans S.A. au bénéfice de l'établissement bancaire partenaire de l'opération couvre pour une première partie les obligations de paiement auxquelles est soumise la filiale cédante en application du contrat de rachat de créances commerciales et pour une seconde partie principalement les conséquences de la nullité éventuelle des cessions de créances, en cas de procédures collectives ouvertes à l'encontre du cédant.

La probabilité d'un appel en garantie du partenaire bancaire est jugée extrêmement faible par le Groupe au 31 décembre 2019.

Le montant du cautionnement consenti s'élève au 31 décembre 2019 pour la première partie à 24 millions d'euros et pour la seconde partie à 95 millions d'euros.

Risques liés aux opérations de fusions et acquisitions

Les sociétés du Groupe peuvent accorder des garanties de passifs aux acquéreurs des activités cédées, normalement sans mise en place de garanties bancaires ou cautions. Lorsque des événements rendent probable ou potentielle la réalisation d'un risque au titre des garanties données, celui-ci est soit provisionné (s'il est estimable), soit mentionné en tant que passif éventuel s'il est suffisamment significatif. Se reporter à la **Note 23** et à la **Note 30**.

Inversement, les sociétés du Groupe bénéficient dans certaines opérations d'acquisitions de garanties de la part des vendeurs.

Fin 2017, Nexans a investi dans la société IES, leader de la production de solutions de recharge pour les véhicules électriques, à hauteur de 27,8% du capital.

Cette société est consolidée par mise en équivalence.

Par ailleurs, le contrat prévoit une option de vente pour le cédant.

Les procédures d'audit sur les comptes consolidés ont été effectuées, le rapport des commissaires aux comptes est en cours d'émission à la date de publication des résultats.

Acquisition des activités Câbles du groupe Quiñenco

Dans le cadre de l'acquisition des activités Câbles du groupe chilien Quiñenco réalisée le 30 septembre 2008, le Groupe a repris certains litiges en cours ou latents, dont les plus significatifs sont couverts, au-delà d'un mécanisme de franchise, par la garantie de passif consentie par l'entité juridique Invexans SA (anciennement Madeco, Chili) au titre du contrat d'acquisition. Les passifs et passifs éventuels liés à cette acquisition ont par ailleurs fait l'objet d'une provision dans le cadre de l'exercice d'allocation du coût d'acquisition, conformément aux dispositions de la norme IFRS 3.

Un accord transactionnel a été conclu le 26 novembre 2012 entre la Société, Nexans Brasil et le groupe Quiñenco en relation avec les montants dus par le groupe Quiñenco à Nexans Brasil à l'issue de procédures civiles, sociales et fiscales au Brésil.

Aux termes de l'accord transactionnel, il a principalement été convenu que le groupe Quiñenco verse à Nexans Brasil un montant forfaitaire d'environ 23,6 millions de Reales (soit l'équivalent d'environ 9,4 millions d'euros). Parallèlement, le groupe Quiñenco est libéré de toute obligation d'indemnisation pour les procédures civiles et sociales encore en cours identifiées dans l'accord transactionnel, sauf si le montant total du préjudice subi par la Société excède une certaine franchise. Un certain nombre de litiges fiscaux au Brésil relatifs à la période précédant l'acquisition ou en cours au moment de l'acquisition et encore ouverts à la date de conclusion de l'accord transactionnel restent régis par les termes des accords antérieurs conclus par les parties. Une partie de ces litiges a été soldée suite à des accords transactionnels conclus entre 2014 et 2017 dans le cadre d'un programme d'amnistie fiscale au Brésil.

B. ENGAGEMENTS LIÉS AU FINANCEMENT DU GROUPE

Les principaux engagements hors bilan liés au financement du groupe sont résumés ci-dessous :

(Au 31 décembre, en millions d'euros)	Notes	2019	2018
ENGAGEMENTS DONNÉS			
Crédit syndiqué ⁽¹⁾	27.A	660	660
Sûretés réelles			
ENGAGEMENTS REÇUS			
Crédit syndiqué – Ligne non utilisée à échéance le 12 décembre 2023	27.A	600	600
Titrisation de créances – Montant maximum de créances cédées ⁽²⁾	27.A	80	80

(1) Dans le cadre du crédit syndiqué, Nexans s'est engagé à garantir les obligations souscrites par Nexans Financial & Trading Services en faveur des banques parties au contrat.

(2) Nexans a mis en place en avril 2010 une opération de titrisation de créances commerciales, amendée en mai 2017.

Les procédures d'audit sur les comptes consolidés ont été effectuées, le rapport des commissaires aux comptes est en cours d'émission à la date de publication des résultats.

C. ENGAGEMENTS LIÉS AUX ACTIVITÉS OPÉRATIONNELLES DU GROUPE

Les principaux engagements hors bilan liés aux activités opérationnelles sont résumés ci-dessous :

(Au 31 décembre, en millions d'euros)	Note	2019	2018
ENGAGEMENTS DONNÉS			
Instruments dérivés d'achat de devises ⁽¹⁾	27	2 606	2 830
Instruments dérivés d'achat de métal	27	419	522
Engagements fermes sur achats d'immobilisations corporelles ⁽²⁾		172	166
Engagements d'indemnisation de tiers	Voir (a)	3 319	3 441
Contrats <i>Take-or-pay</i> sur achat de cuivre (tonnes)	Voir (b)	133 766	130 141
Autres engagements donnés			
ENGAGEMENTS REÇUS			
Instruments dérivés de vente de devises ⁽¹⁾	27	2 597	2 832
Instruments dérivés de vente de métal	27	183	162
Contrats <i>Take-or-pay</i> sur vente de cuivre (tonnes)	Voir (b)	116 076	125 903
Autres engagements reçus			
		369	418

(1) Y compris les dérivés couvrant la dette nette du Groupe.

(2) Intègre au 31 décembre 2019 un engagement de 65 millions d'euros relatif à la construction du nouveau câblage.

a. Engagements d'indemnisation de tiers

De manière générale, les sociétés du Groupe donnent aux clients des garanties sur la qualité des produits vendus sans mise en place de garanties bancaires ou cautions. Elles ont néanmoins également pris des engagements d'indemnisation auprès de banques ou d'autres tiers, notamment des institutions financières, qui ont émis des garanties ou cautions de bon fonctionnement en faveur de clients et des garanties données en couverture des avances reçues des clients (respectivement 628 millions d'euros et 725 millions d'euros au 31 décembre 2019 et au 31 décembre 2018).

Lorsque des événements, tels que des retards de livraison ou des litiges sur l'exécution du contrat, rendent probable ou potentielle la réalisation d'un risque au titre des garanties données, celui-ci est soit provisionné (s'il est estimable), soit mentionné en tant que passif éventuel s'il est suffisamment significatif. Se reporter à la **Note 23** et à la **Note 30**.

Le Groupe a par ailleurs consenti des garanties de maison mère pour un montant de 2 691 millions d'euros au 31 décembre 2019 (2 716 millions d'euros au 31 décembre 2018). Ces dernières comprennent principalement des garanties de performance consenties à des clients.

b. Contrats *Take-or-pay* (flux physiques)

Les volumes reportés dans le tableau reprennent les quantités négociées dans le cadre de contrats *Take-or-Pay* de cuivre dont le prix est fixé à date de clôture de l'exercice, y compris les quantités présentes en stocks. Se référer également à la **Note 27.D**.

D'une façon plus générale, le Groupe prend des engagements fermes vis-à-vis de certains clients ou fournisseurs au titre de contrats *Take-or-pay* dont les plus significatifs portent sur les approvisionnements en cuivre.

Les procédures d'audit sur les comptes consolidés ont été effectuées, le rapport des commissaires aux comptes est en cours d'émission à la date de publication des résultats.

Note 32. Liste des principales sociétés consolidées

Le tableau ci-dessous reprend les principales entités du périmètre de consolidation du Groupe au 31 décembre 2019.

Sociétés par zone géographique	% de contrôle	Pourcentage d'intérêt	Méthode de consolidation ⁽¹⁾
France			
Nexans S.A. ⁽²⁾	100 %	100 %	Consolidante
Nexans Participations	100 %	100 %	
Lixis	100 %	100 %	
Nexans France	100 %	100 %	
Nexans Interface	100 %	100 %	
Nexans Wires	100 %	100 %	
Eurocable	100 %	100 %	
Tréfileries and Laminoirs Méditerranée S.A	100 %	100 %	
Recycables	36,50 %	36,50 %	Mise en équivalence
Nexans Power Accessories France	100 %	100 %	
IES Energy	27,80 %	27,80 %	Mise en équivalence
Nexans Financial & Trading Services ⁽³⁾	100%	100%	
Belgique			
Nexans Benelux SA	100 %	100 %	
Nexans Network Solutions NV	100 %	100 %	
Nexans Services	100 %	100 %	
Opticable SA NV	60 %	60 %	
Allemagne			
Nexans Deutschland GmbH	100 %	100 %	
Metrofunkabel Union GmbH	100 %	100 %	
Nexans Auto Electric GmbH ⁽⁴⁾	100 %	100 %	
Nexans Power Accessories Deutschland GmbH	100 %	100 %	
EUROPE DU NORD			
Nexans Nederland BV	100 %	100 %	
Nexans Norway A/S	100 %	100 %	
Nexans Subsea Operations	100 %	100 %	
Nexans Skagerrak	100 %	100 %	
Nexans Suisse SA	100 %	100 %	
Nexans Re ⁽⁵⁾	100 %	100 %	
Nexans Logistics Ltd	100 %	100 %	
Nexans Sweden AB	100 %	100 %	
Nexans Industry Solutions	100 %	100 %	

Les procédures d'audit sur les comptes consolidés ont été effectuées, le rapport des commissaires aux comptes est en cours d'émission à la date de publication des résultats.

Sociétés par zone géographique	% de contrôle	Pourcentage d'intérêt	Méthode de consolidation ⁽¹⁾
EUROPE DU SUD			
Nexans Iberia SL	100 %	100 %	
Nexans Italia SpA	100 %	100 %	
Nexans Partecipazioni Italia Srl	100 %	100 %	
Nexans Intercablo SpA	100 %	100 %	
Nexans Hellas S.A.	100 %	100 %	
Nexans Türkiye Endüstri Ve Ticaret AS	100 %	100 %	
AMÉRIQUE DU NORD			
Nexans Canada Inc	100 %	100 %	
Nexans USA Inc	100 %	100 %	
AmerCable Inc	100 %	100 %	
Nexans Magnet Wire USA Inc	100 %	100 %	
Nexans Specialty Holdings USA Inc.	100 %	100 %	
Nexans Energy USA Inc	100 %	100 %	
Berk-Tek LLC	100 %	100 %	
Nexans High Voltage USA Inc	100 %	100 %	
AMÉRIQUE DU SUD			
Invercable	100 %	100 %	
Nexans Chile S.A.	100 %	100 %	
Colada Continua S.A.	41 %	41 %	Mise en équivalence
Nexans Colombie	100 %	100 %	
Indeco Peru ⁽²⁾	96,73 %	96,73 %	
Cobrecon	50 %	48,36 %	Mise en équivalence
Nexans Brasil S.A.	100 %	100 %	
AFRIQUE ET MOYEN-ORIENT			
Liban Câbles SAL	91,15 %	91,15 %	
Nexans Maroc ^{(2) (6)}	86,46 %	86,46 %	
Qatar International Cable Company	30,33 %	30,33 %	Mise en équivalence
Nexans Kabelmetal Ghana Ltd	59,13 %	59,13 %	
Nexans Côte d'Ivoire	60 %	54,45 %	

Les procédures d'audit sur les comptes consolidés ont été effectuées, le rapport des commissaires aux comptes est en cours d'émission à la date de publication des résultats.

Sociétés par zone géographique	% de contrôle	Pourcentage d'intérêt	Méthode de consolidation ⁽¹⁾
ASIE-PACIFIQUE			
Nexans Hong Kong Ltd	100 %	100 %	
Nexans Communications (Shanghai) Cable Co. Ltd	100 %	100 %	
Nexans Singapore	100 %	100 %	
Nexans China Wire & Cables Co. Ltd	100 %	100 %	
Nexans (Yanggu) New Rihui Cables Co. Ltd	100 %	100 %	
Nexans (Suzhou) Cables Solutions Co., Ltd	100 %	100 %	
Nexans Korea Ltd	99,51 %	99,51 %	
Kukdong Electric Wire Co. Ltd	97,90 %	97,90 %	
Nippon High Voltage Cable Corporation	100 %	100 %	
OLEX Australia Pty Ltd	100 %	100 %	
OLEX New Zealand Ltd	100 %	100 %	

(1) Les sociétés sont consolidées selon la méthode de l'intégration globale sauf indication différente.

(2) Sociétés cotées sur une bourse de valeurs.

(3) Entité assurant la gestion de la trésorerie du Groupe Nexans.

(4) Nexans Auto Electric GmbH, entité basée en Allemagne, consolide elle-même différentes sous-filiales notamment aux États-Unis, en Allemagne, en Roumanie, en Ukraine, en République Tchèque, en Slovaquie, en Tunisie, en Chine, en Bulgarie et au Mexique.

(5) Nexans Re est la captive de réassurance du Groupe.

(6) Nexans Maroc consolide elle-même différentes sous-filiales notamment au Maroc et au Sénégal.

Note 33. Honoraires des commissaires aux comptes

Le montant total des honoraires des Commissaires aux Comptes figurant au compte de résultat consolidé 2019, pour chaque Commissaire aux Comptes et pour l'ensemble des entités contrôlées en France, s'établit comme suit :

(en milliers d'euros)	Certification des comptes consolidés	Certification des comptes sociaux	Services autres que la certification des comptes ⁽¹⁾	Total
Mazars	214	137	87	438
PricewaterhouseCoopers Audit	204	184	73	461
TOTAL	418	321	160	899

(1) Les autres services correspondent principalement à des services correspondant à l'ensemble des vérifications qu'un éventuel acquéreur ou investisseur va réaliser avant une transaction, ainsi qu'à des lettres de confort dans le cadre d'opérations de refinancement.

Note 34. Événements postérieurs à la clôture

Aucun événement important nécessitant d'être mentionné n'est survenu depuis le 31 décembre 2019.